

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**mardi 22 avril 2024
à 18 h 30**

**PUBLICATION
DES DELIBERATIONS**

■ * * * * * ■

Mise en ligne sur le site internet le 29 avril 2025

Conseil d'administration

Mardi 22 avril 2025 à 18 heures 30
Salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme

LISTE DES DELIBERATIONS PUBLIEES

1. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance
2. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal de la séance du lundi 31 mars 2025 - Approbation
3. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du président
4. STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Compte de gestion 2024
5. STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Compte administratif 2024
6. STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Reprise de provisions 2025
7. STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) - Reprise de provisions
8. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Compte de gestion 2024
9. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Compte administratif 2024
10. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Reprise de provisions
11. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Compte de gestion 2024
12. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Etat des réalisations des recettes et des dépenses 2024 (ERRD)
13. STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Budget primitif autorisé 2024 par le Conseil départemental du Loir-et-Cher
14. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Décision modificative n° 1 - Réaffectation du résultat 2022

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-01	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
- 1 ex. Dossier séance

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Territoires vendômois assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Stéphanie Roux-Brindeau, directrice générale adjointe, secrétaire de séance.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-02	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal de la séance du lundi 31 mars 2025 -
Approbation**

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
- 1 ex. Dossier séance

EXPOSÉ :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du lundi 31 mars 2025 doit être approuvé par l'assemblée.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 31 mars 2025, transmis par voie dématérialisée le mardi 15 avril 2025.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-03	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du président

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
- 1 ex. Dossier séance

EXPOSÉ :

Par délibération n° CID20200729-04 du 29 juillet 2020, le conseil d'administration a décidé d'accorder des délégations de pouvoir au président dans certaines matières.

L'article R. 123-22 du code de l'action sociale et des familles (CASF) dispose qu'à chaque réunion du conseil d'administration, le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Vous trouverez ci-après les décisions du président prises depuis le 19 mars 2025 :

SOMMAIRE des DÉCISIONS

	Référence des décisions
<i>Ressources humaines</i>	
Actions ponctuelles de formation	CCP-202503-003
Actions ponctuelles de formation	CCP-202503-004
Actions ponctuelles de formation	CCP-202503-005

Le dispositif de ces décisions a été présenté en version dématérialisée.

VISAS :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23 ;
Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Vous voudrez bien prendre acte de la communication des décisions prises par le président par délégation du conseil d'administration.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-04	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Compte de gestion 2024

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

La comptabilité publique est basée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. Dans ce cadre, le président, ordonnateur, établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Après s'être fait présenter par Gilles Dupin, comptable public, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et justifiées et que les résultats à la clôture de l'exercice 2024 concordent avec ceux du compte administratif.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le compte de gestion du budget Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

État B1
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041035

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC VENDOME

ETABLISSEMENT : FAS M BOUTOURS PA CCAS VENDOME

Résultats budgétaires de l'exercice

27008 - FAS M BOUTOURS PA CCAS VENDOME

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 101,65	703 834,05	841 935,70
Titres de recette émis (b)	6 258,72	635 601,66	641 860,38
Réductions de titres (c)	0,00	15 663,06	15 663,06
Recettes nettes (d = b - c)	6 258,72	619 938,60	626 197,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	84 466,74	703 834,05	788 300,79
Mandats émis (f)	38 038,87	598 326,31	636 365,18
Annulations de mandats (g)	0,00	43 733,64	43 733,64
Depenses nettes (h = f - g)	38 038,87	554 592,67	592 631,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		65 345,93	33 565,78
(h - d) Déficit	31 780,15		

REPUBLIQUE FRANCAISE

Budget 27008 - FAS

POSTE COMPTABLE DE : Vendôme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Foyer d'Accueil Spécialisé - Michelle Bouhours

COMPTE ADMINISTRATIF 2024



CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (CAPH-2023-01)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service :

410008783

Foyer d'Accueil Spécialisé Michelle Bouhours

Adresse :

CCAS de Vendôme
37 avenue Georges Clémenceau
BP 20107 41106 VENDÔME Cédex

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Mme Stéphanie ROUX BRINDEAU

Date de la dernière habilitation :

Département :

976 - Mayotte

Organisme gestionnaire :

Centre Communal d'Action Sociale de Vendôme

Téléphone / FAX / Email :

0254894232

nathalie.ferreira@catv41.fr

Catégorie d'établissement ou de service :

464 - Unité d'évaluation, de réentrainement et d

Autorité en charge de la tarification :

Conseil départemental 41

Convention collective majoritaire de travail :

FPT (titre III)

Capacité autorisée :

14

Capacité installée :

14

Elements du Budget exécutoire

Nb d'ETP prévus au BE

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Exédent incorporé N-2

Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours)

BE

CA

Prévue :

365

Réalisée :

365

1. Activité de l'Etablissement ou du Service (hors services mandataires à la protection des majeurs et services délégués aux prestations familiales)

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) =(3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat					0	
Semi Internat					0	
Internat					0	
Nbr séances					0	
Places P. Handicapées	5 110	4 987	4 834	94,60%	-153	-3,07%
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
TOTAL en journées	5 110	4 987	4 834	94,60%	-153	-3,07%

(*) : Capacité financée x amplitude d'ouverture par mode d'accueil

2 . Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF

Nombre de journées prévues et réalisées	TOTAL N prévisionnel	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)	TOTAL N réalisé	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)
	(de 1 à 5)	(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)		(8)	(9)	(10)
			Nbre total	dont titulaires CMU-C						Nbre total	dont titulaires CMU-C			
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(*) : Dont doubles orientations et orientations ne précisant pas les catégories d'ESSMS pour adultes handicapés

Nombre de personnes concernées au cours de l'année N (réel)

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année N

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges		
Budget exécutoire N	Réel N	Ecart

Recettes - Produits		
Budget exécutoire N	Réel N	Ecart

SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Total (1)		38 978,89			38 978,89	
-----------	--	-----------	--	--	-----------	--

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL

Total (2)	621 268,54	554 592,67	-66 675,87	621 268,54	619 938,60	-1 329,94
-----------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------

BUDGETS ANNEXES

Total (3)			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00

Reprise de résultats (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-----------------------------	------	------	------	------	------	------

Total général (2) + (3) + (4)	621 268,54	554 592,67	-66 675,87	621 268,54	619 938,60	-1 329,94
----------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------

4.1. Plan de financement: opérations d'investissement réalisées dans l'année

	Autorisé dans le cadre du plan de financement		Réalisé en N		
	Coût	Date de réalisation	Coût	Date de réalisation	Durée amort. (Année)
Nature de l'opération :					
Canapé 3 places	6 949,45	12/11/2024	6 949,45	12/11/2024	10,00
Meuble de rangement bas inox	1 062,35	30/09/2024	1 062,35	30/09/2024	10,00
Mise en place infrastructure WIFI	2 135,09	13/03/2024	2 135,09	13/03/2024	5,00
TOTAL	10 146,89		10 146,89		

Cliquer sur la croix pour ajouter des lignes

Plan de financement (tranche annuelle réalisée)				
	Autofinancement	Subvention	Emprunt	Autres (*)
Autorisé dans le cadre du plan	54 431,65			
Réalisé	10 146,89			
Ecart	-44 284,76	0,00	0,00	0,00

(*) Comptes de liaison investissements, cessions d'actifs...

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
						Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports							
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
1161 ESSMS publics / 115921 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	100,00	0,00	100,00	91,98	-8,02	-8,02%
Reprises							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00	0,00	0,00%
Remboursement des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	-4 500,00	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	2 900,00	47 031,65	49 931,65	10 146,89	-39 784,76	-79,68%
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	940,02	940,02	
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	63 570,00	63 570,00	0,00	-63 570,00	-100,00%
	TOTAL GENERAL	10 800,00	135 101,65	145 901,65	38 978,89	-106 922,76	-73,28%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
						Montant	%
Augmentation des fonds propres							
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	200,00	0,00	200,00	257,18	57,18	28,59%
1161 ESSMS publics / 115921 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
Dotations aux provisions							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	940,02	940,02	
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	2 800,00	0,00	2 800,00	3 101,54	301,54	10,77%
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0,00	135 101,65	135 101,65	0,00	-135 101,65	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement	7 800,00	0,00	7 800,00	31 780,15	23 980,15	307,44%
	TOTAL GENERAL	10 800,00	135 101,65	145 901,65	38 978,89	-106 922,76	-73,28%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Réduction des fonds propres ou repris sur apports									
101	Capital (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés) / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics(1))			0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
106	Réserves (2)		20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00	0,00	0,00%
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00%
1161 publics/ 115921 privés	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement transférables			0,00			0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	100,00		100,00	91,98		91,98	-8,02	-8,02%
13	TOTAL	100,00	0,00	100,00	91,98	0,00	91,98	-8,02	-8,02%
Reprises									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt			0,00			0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00			0,00	0,00	
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires			0,00			0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées			0,00			0,00	0,00	
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges	7 800,00		7 800,00	7 800,00		7 800,00	0,00	0,00%
15	TOTAL	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	0,00	0,00%

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS privés)

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00			0,00	0,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes de liaison (en emplois) (1)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)									
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00			0,00	0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00			0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		4 500,00	4 500,00			0,00	-4 500,00	-100,00%
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	-4 500,00	-100,00%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)									
211	Terrains			0,00			0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
216	Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers		2 500,00	2 500,00			0,00	-2 500,00	-100,00%
2182	Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 000,00	2 000,00			0,00	-2 000,00	-100,00%
2184	Mobilier		15 000,00	15 000,00	8 011,80		8 011,80	-6 988,20	-46,59%
2185	Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 900,00	27 531,65	30 431,65	2 135,09		2 135,09	-28 296,56	-92,98%
21	TOTAL	2 900,00	47 031,65	49 931,65	10 146,89	0,00	10 146,89	-39 784,76	-79,68%
221	Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223	Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224	Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225	Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226	Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22	TOTAL (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)			0,00			0,00	0,00	
274	Prêts			0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements des immobilisations (reprises)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles			0,00	940,02		940,02	940,02	
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	0,00	0,00	0,00	940,02	0,00	940,02	940,02	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
		(7) = (6)-(3)							
		(8) = (7)/(3)							
Dépréciation des immobilisations (reprises)									
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			0,00			0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)			0,00			0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	63 570,00	63 570,00			0,00	-63 570,00	-100,00%
TOTAL GENERAL		10 800,00	135 101,65	145 901,65	38 978,89	0,00	38 978,89	-106 922,76	-73,28%

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(-3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des fonds propres									
101	Capital (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)	200,00		200,00	257,18		257,18	57,18	28,59%
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics ⁽¹⁾))			0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
106	Réserves ⁽²⁾			0,00			0,00	0,00	
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	200,00	0,00	200,00	257,18	0,00	257,18	57,18	28,59%
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'investissement transférables			0,00	2 900,00		2 900,00	2 900,00	
138	Autres subventions d'investissement (établissements privés)			0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			0,00			0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	
Provisions									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt			0,00			0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00			0,00	0,00	
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)			0,00			0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires			0,00			0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées			0,00			0,00	0,00	
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (êts privés)			0,00			0,00	0,00	
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (êts privés)			0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)						0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges			0,00			0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS privés)

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des dettes financières									
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00			0,00	0,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes de liaison (en ressources) (1)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)									
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00			0,00	0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00			0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0,00			0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
Immobilisations (sorties) - suite		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
211	Terrains			0,00			0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
216	Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00	
2182	Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00	
2184	Mobilier			0,00			0,00	0,00	
2185	Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles			0,00	940,02		940,02	940,02	
21	TOTAL	0,00	0,00	0,00	940,02	0,00	940,02	940,02	
221	Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements de terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223	Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224	Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225	Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226	Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
Immobilisations (sorties) - suite		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315	Installations techniques, matériel et outillage			0,00			0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)			0,00			0,00	0,00	
274	Prêts			0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3) (8) = (7)/(3)
Amortissements des immobilisations (dotations)								
280	Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00
2812	Amortissements des agencements et des aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00
2813	Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	2 800,00		2 800,00	3 101,54		3 101,54	301,54 10,77%
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00
28	TOTAL	2 800,00	0,00	2 800,00	3 101,54	0,00	3 101,54	301,54 10,77%
Dépréciation des immobilisations (dotations)								
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			0,00			0,00	0,00
49	Dépréciations des comptes de tiers (dotations)			0,00			0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			0,00			0,00	0,00
001	Résultats d'investissement reporté (excédent)		135 101,65	135 101,65			0,00	-135 101,65 -100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00
007	Déficit d'investissement (1)	7 800,00	0,00	7 800,00			31 780,15	23 980,15 307,44%
	TOTAL GENERAL	10 800,00	135 101,65	145 901,65	7 198,74	0,00	38 978,89	-106 922,76 -73,28%

(1) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement				0,00
2803 Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion				0,00
2804 Contribution aux investissements communs des GHT				0,00
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				0,00
2808 Autres immobilisations incorporelles				0,00
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Amortissement des terrains de gisement				0,00
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0,00
2813 Constructions sur sol propre				0,00
2814 Constructions sur sol d'autrui				0,00
2815 Installations, matériel et outillage technique	765,04			765,04
2818 Autres immobilisations corporelles	21 231,19	3 101,54	940,02	23 392,71
dont : Matériel de transport				0,00
Matériel de bureau				0,00
Matériel informatique	529,13	750,09		1 279,22
282 Amortissement des immobilisations reçues en affectation				0,00
TOTAL GENERAL	21 996,23	3 101,54	940,02	24 157,75

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
106856 privés 10686 publics	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	79 420,90		79 420,90
106857 privés 10687 publics	Réserve de compensation des charges d'amortissement			0,00
Provisions réglementées				
141	Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)			0,00
145	Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00
148	Autres provisions réglementées			0,00
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
Provisions				
151	Provisions pour risques	0,00		0,00
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00
158	Autres provisions pour charges	83 570,00	7 800,00	75 770,00
Dépréciations				
29	Dépréciation des immobilisations	0,00		0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours			0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers			0,00
59	Dépréciation des comptes financiers			0,00
Fonds dédiés ou reportés (établissements privés uniquement)				
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	0,00	0,00	0,00
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00
	TOTAL GENERAL	162 990,90	0,00	155 190,90

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
ACHATS										
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures				0,00			0,00		
602	Achats stockés - autres approvisionnements				0,00			0,00		
603	Variation des stocks				0,00			0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	6 247,79	7 960,00	6 300,00	14 260,00		1 264,49	-12 995,51	-91,13%	
607	Achats de marchandises				0,00			0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00			0,00		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00			0,00		
SERVICES EXTERIEURS										
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	7 021,86	10 340,00		10 340,00		8 654,75	-1 685,25	-16,30%	
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social				0,00			0,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service				0,00			0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS										
6241	Transports de biens				0,00			0,00		
6242	Transports d'usagers				0,00			0,00		
6247	Transports collectifs du personnel				0,00			0,00		
6248	Transports divers				0,00			0,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	223,13	100,00	1 200,00	1 300,00		142,26	-1 157,74	-89,06%	
626	Frais postaux et frais de télécommunications				0,00			0,00		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur				0,00			0,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00			0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00			0,00		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00			0,00		
6287	Remboursement de frais	70 855,78	105 636,79	7 800,00	113 436,79		84 527,83	-28 908,96	-25,48%	
6288	Autres prestations				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE I		84 348,56	124 036,79	15 300,00	139 336,79	0,00	94 589,33	-44 747,46	-32,11%	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
621	Personnel extérieur à l'établissement	44 162,76	500,00	60 765,51	61 265,51		21 383,37	-39 882,14	-65,10%	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 207,81	10 500,00		10 500,00		871,87	-9 628,13	-91,70%	
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00			0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	4 343,74	6 500,00		6 500,00		4 523,91	-1 976,09	-30,40%	
641	Rémunération du personnel non médical	333 796,29	337 431,54		337 431,54		345 427,48	7 995,94	2,37%	
642	Rémunération du personnel médical				0,00			0,00		
643	Rémunération du personnel handicapé				0,00			0,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	72 600,67	114 910,88		114 910,88		62 768,55	-52 142,33	-45,38%	
646	Personnes handicapées				0,00			0,00		
647	Autres charges sociales	5 404,84	5 689,00		5 689,00		5 691,77	2,77	0,05%	
648	Autres charges de personnel				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE II		462 516,11	475 531,42	60 765,51	536 296,93	0,00	440 666,95	-95 629,98	-17,83%	0,00
Dont montant des provisionnements pour congés à payer sur l'exercice, y compris charges sociales et fiscales afférentes										

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
612	Redevances de crédit bail				0,00			0,00		
6132	Locations immobilières				0,00			0,00		
6135	Locations mobilières				0,00			0,00		
614	Charges locatives et de co-propriété				0,00			0,00		
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	239,27	1 560,00		1 560,00			-1 560,00	-100,00%	
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers		830,00		830,00			-830,00	-100,00%	
6156	Maintenance		110,00	500,00	610,00			-610,00	-100,00%	
616	Primes d'assurances	12 903,99	16 320,33	3 000,00	19 320,33		14 756,09	-4 564,24	-23,62%	
617	Etudes et recherches				0,00			0,00		
618	Divers		80,00		80,00			-80,00	-100,00%	
623	Information, publications, relations publiques				0,00			0,00		
627	Services bancaires et assimilés				0,00			0,00		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00			0,00		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 400,53		3 000,00	3 000,00		1 478,76	-1 521,24	-50,71%	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00			0,00		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00			0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables				0,00			0,00		
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00			0,00		
657	Subventions				0,00			0,00		
658	Charges diverses de gestion courante				0,00			0,00		
CHARGES FINANCIERES										
66	Charges financières				0,00			0,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00			0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)				0,00			0,00		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00			0,00		
678	Autres charges exceptionnelles				0,00			0,00		

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 825,89	2 800,00		2 800,00		3 101,54	301,54	10,77%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00			0,00		
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	16,25			0,00			0,00		
6816	Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00			0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00			0,00		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00			0,00		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00			0,00		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00			0,00		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00			0,00		
68742	Dotations aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations				0,00			0,00		
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00			0,00		
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68748	Autres				0,00			0,00		
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles				0,00			0,00		
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6894	Engagements à réaliser sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE III		17 385,93	21 700,33	6 500,00	28 200,33	0,00	19 336,39	-8 863,94	-31,43%	0,00
TOTAL DES CHARGES		564 250,60	621 268,54	82 565,51	703 834,05	0,00	554 592,67	-149 241,38	-21,20%	0,00
RESULTAT COMPTABLE (excédent)		49 241,61	0,00				65 345,93			0,00
002	Déficit de la section d'exploitation reporté				0,00			0,00		
005	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00			0,00		
TOTAL GENERAL		564 250,60	621 268,54	82 565,51	703 834,05	0,00	554 592,67	-149 241,38	-21,20%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)				0,00		0,00		
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)				0,00		0,00		
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00		0,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	549 090,05	600 268,54		600 268,54	573 863,31	-26 405,23	-4,40%	
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF				0,00		0,00		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	40 327,85			0,00	9 751,83	9 751,83		
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE I		589 417,90	600 268,54	0,00	600 268,54	583 615,14	-16 653,40	-2,77%	0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70	Produits sauf 7082				0,00	2 415,69	2 415,69		
70821	Forfaits journaliers				0,00		0,00		
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles				0,00		0,00		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00		0,00		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers				0,00		0,00		
71	Production stockée				0,00		0,00		
72	Production immobilisée				0,00		0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations				0,00		0,00		
75	Autres produits de gestion courante				0,00	2 099,77	2 099,77		
603	Variation des stocks (en recettes)				0,00		0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00		0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00		0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00		0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	14 912,13	13 100,00		13 100,00	21 075,02	7 975,02	60,88%	
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00		0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00		0,00		
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00	2 157,00	2 157,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00		0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE II		14 912,13	13 100,00	0,00	13 100,00	27 747,48	14 647,48	111,81%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation ... (suite et fin)

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	Montant	En %	(7) = (6)/(4)
76	Produits financiers				0,00		0,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0,00		0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	710,52			0,00	684,00	684,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif				0,00		0,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	651,66	100,00		100,00	91,98	-8,02	-8,02%	
778	Autres produits exceptionnels				0,00		0,00		
AUTRES PRODUITS									
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	7 800,00	7 800,00		7 800,00	7 800,00	0,00	0,00%	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00		0,00		
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00		0,00		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00		0,00		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00		0,00		
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00		0,00		
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)				0,00		0,00		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00		0,00		
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78921	Utilisations de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78922	Utilisations de fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7894	Utilisations de fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7895	Utilisations de fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7896	Utilisations de fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00		0,00		
79	Transfert de charges				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE III		9 162,18	7 900,00	0,00	7 900,00	8 575,98	675,98	8,56%	0,00
TOTAL DES PRODUITS		613 492,21	621 268,54	0,00	621 268,54	619 938,60	-1 329,94	-0,21%	0,00
RESULTAT COMPTABLE (déficit)		0,00	0,00			0,00			0,00
001	Excédent de la section d'exploitation reporté		82 565,51		82 565,51		-82 565,51	-100,00%	
003	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00		0,00		
TOTAL GENERAL		613 492,21	703 834,05	0,00	703 834,05	619 938,60	-83 895,45	-11,92%	0,00

5.2.1. Tableau de répartition des charges

Numéro du compte	Libellé	Montant total du compte	Clef de répartition (nature)	Unité de répartition 1		Unité de répartition 2		Unité de répartition 3	
				%	Montant	%	Montant	%	Montant
6287	Remboursement de frais								
Voir tableaux de répartition des charges par le CCAS & le CIAS									
Total des charges		0,00			0,00		0,00		0,00

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
		(1)	(2)	(3)	$(4)^{(1)} = (4)^{(2)} + (4)^{(3)}$	$(5) = (4)^{(2)} + (4)^{(3)}$	$(7) = (5) - (6)$
DIRECTION / ENCADREMENT							
<i>Dont emplois temporaires</i>		0		0,40	0	0,40	0,00
Directeur			1	0,40	1	0,40	0,40
Médecin directeur					0	0,00	0,00
Directeur-adjoint					0	0,00	0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical					0	0,00	0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)					0	0,00	0,00
Chef d'atelier					0	0,00	0,00
Attaché de direction, économie					0	0,00	0,00
Cadre de santé de la filière infirmière					0	0,00	0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de					0	0,00	0,00
Cadre de service éducatif et social					0	0,00	0,00
Responsable et coordonnateur de secteur					0	0,00	0,00
Autres cadres (direction)					0	0,00	0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)					0	0,00	0,00
ADMINISTRATION / GESTION		1	1	1,80	2	2,80	2,80
<i>Dont emplois temporaires</i>					0	0,00	0,00
Agent administratif		1	1	1,80	2	2,80	2,80
Comptable					0	0,00	0,00
Autre personnel administratif et de gestion					0	0,00	0,00
SERVICES GENERAUX		3	2	3,60	5	6,60	0,80
<i>Dont emplois temporaires</i>					0	0,00	0,00
Agent de service général		3	2	3,60	5	6,60	0,80
Maître de maison (hors encadrant éducatif de nuit)					0	0,00	0,00
Ouvrier qualifié					0	0,00	0,00
Véhicule de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)					0	0,00	0,00
Autre personnel services généraux					0	0,00	0,00
RESTAURATION		0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>					0	0,00	0,00
Chef cuisinier					0	0,00	0,00
Cuisinier					0	0,00	0,00
Autre personnel de restauration					0	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF		0	9	3,40	9	3,40	6,60
<i>Dont emplois temporaires</i>				0,80	0	0,80	1,00
Enseignant (enseignement primaire)					0	0,00	0,00
Enseignant (enseignement secondaire)					0	0,00	0,00
Enseignant (enseignement supérieur)					0	0,00	0,00
Professeur EPS					0	0,00	0,00
Moniteur EPS					0	0,00	0,00
Accompagnant éducatif et social					0	0,00	0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>					0	0,00	0,00
Aide médico-psychologique			7	3,05	7	3,05	5,50
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>					0	0,00	0,00
Animateur social					0	0,00	0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé					0	0,00	0,00
Assistant maternel					0	0,00	0,00
Auxiliaire de vie sociale					0	0,00	0,00
Conseiller en économie sociale et familiale					0	0,00	0,00
Educateur jeunes enfants					0	0,00	0,00
Educateur technique ou spécialisé					0	0,00	0,00
Encadrant éducatif de nuit					0	0,00	0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales					0	0,00	0,00
Moniteur d'atelier					0	0,00	0,00
Moniteur éducateur					0	0,00	1,00
Moniteur enseignement ménager					0	0,00	0,00
Moniteur jardin d'enfants					0	0,00	0,00
Personnel d'aide à domicile					0	0,00	0,00
Psychologue/neuropsychologue			1	0,10	1	0,10	0,10
Responsable ou encadrant technique d'atelier					0	0,00	0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale					0	0,00	0,00
Technicien en compensation sensorielle					0	0,00	0,00
Travailleur familial					0	0,00	0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas					0	0,00	0,00
Autre personnel socio-éducatif			1	0,25	1	0,25	0,25
Personnel socio-éducatif en cours de formation					0	0,00	0,00
Assistante(e) familiale(e)					0	0,00	0,00
PARAMEDICAL		0	1	0,10	1	0,10	0,10
<i>Dont emplois temporaires</i>					0	0,00	0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de</i>					0	0,00	0,00
Aide soignant					0	0,00	0,00
Audioprothésiste					0	0,00	0,00
Diététicien					0	0,00	0,00
Ergothérapeute					0	0,00	0,00
Infirmier D.E.			1	0,10	1	0,10	0,10
Infirmier psychiatrique					0	0,00	0,00
Masso-kinésithérapeute					0	0,00	0,00
Orthophoniste					0	0,00	0,00
Orthoptiste					0	0,00	0,00
Pédicure-podologue					0	0,00	0,00
Personnel medicotechnique de la rééducation					0	0,00	0,00
Psychomotricien					0	0,00	0,00
Puericulteur					0	0,00	0,00
Sage-femme					0	0,00	0,00
Autre personnel paramédical					0	0,00	0,00
Personnel paramédical en formation					0	0,00	0,00
MEDICAL		0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>					0	0,00	0,00
Médecin pédiatre					0	0,00	0,00
Médecin psychiatre					0	0,00	0,00
Médecin rééducation fonctionnelle					0	0,00	0,00
Médecin autre spécialité					0	0,00	0,00
Médecin généraliste					0	0,00	0,00
Pharmacien					0	0,00	0,00
Préparateur en pharmacie					0	0,00	0,00
Autre					0	0,00	0,00
AUTRES FONCTIONS					0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>					0	0,00	0,00
TOTAL		4	14	9,30	18	13,30	10,70

5.3.2. Tableau des rémunérations : en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
DIRECTION / ENCADREMENT	0,40	33893,32	30528,31	-3365,01
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Directeur	0,40	33893,32	30528,31	-3365,01
Médecin directeur	0,00			0,00
Directeur-adjoint	0,00			0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical	0,00			0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)	0,00			0,00
Chef d'atelier	0,00			0,00
Attaché de direction, économie	0,00			0,00
Cadre de santé de la filière infirmière	0,00			0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de	0,00			0,00
Cadre de service éducatif et social	0,00			0,00
Responsable et coordonnateur de secteur	0,00			0,00
Autres cadres (direction)	0,00			0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)	0,00			0,00
ADMINISTRATION / GESTION	2,80	101115,31	91076,36	-10038,95
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent administratif	2,80	101115,31	91076,36	-10038,95
Comptable	0,00			0,00
Autre personnel administratif et de gestion	0,00			0,00
SERVICES GENERAUX	6,60	137130,59	123515,96	-13614,63
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent de service général	6,60	137130,59	123515,96	-13614,63
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Ouvrier qualifié	0,00			0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Autre personnel services généraux	0,00			0,00
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Chef cuisinier	0,00			0,00
Cuisinier	0,00			0,00
Autre personnel de restauration	0,00			0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	3,40	186351,92	167850,48	-18501,44
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,80</i>			<i>0,00</i>
Enseignant (enseignement primaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement secondaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement supérieur)	0,00			0,00
Professeur EPS	0,00			0,00
Moniteur EPS	0,00			0,00
Accompagnant éducatif et social	0,00			0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Aide médico-psychologique	3,05	157553,17	141910,94	-15642,23
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Animateur social	0,00			0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé	0,00			0,00
Assistant maternel	0,00			0,00
Auxiliaire de vie sociale	0,00			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale	0,00			0,00
Educateur jeunes enfants	0,00			0,00
Educateur technique ou spécialisé	0,00			0,00
Encadrant éducatif de nuit	0,00			0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales	0,00			0,00
Moniteur d'atelier	0,00			0,00
Moniteur éducateur	0,00			0,00
Moniteur enseignement ménager	0,00			0,00
Moniteur jardin d'enfants	0,00			0,00
Personnel d'aide à domicile	0,00			0,00
Psychologue/neuropsychologue	0,10	6466,86	5824,81	-642,05
Responsable ou encadrant technique d'atelier	0,00			0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0,00			0,00
Technicien en compensation sensorielle	0,00			0,00
Travailleur familial	0,00			0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas	0,00			0,00
Autre personnel socio-éducatif	0,25	22331,89	20114,73	-2217,16
Personnel socio-éducatif en cours de formation	0,00			0,00
Assistant(e) familial(e)	0,00			0,00
PARAMEDICAL	0,10	6040,29	5440,60	-599,69
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Aide soignant	0,00			0,00
Audioprothésiste	0,00			0,00
Difftécien	0,00			0,00
Ergothérapeute	0,00			0,00
Infirmier D.E.	0,10	6040,29	5440,60	-599,69
Infirmier psychiatrique	0,00			0,00
Masseur-kinésithérapeute	0,00			0,00
Orthophoniste	0,00			0,00
Orthoptiste	0,00			0,00
Pédicure-podologue	0,00			0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation	0,00			0,00
Psychomotricien	0,00			0,00
Puériculteur	0,00			0,00
Sage-femme	0,00			0,00
Autre personnel paramédical	0,00			0,00
Personnel paramédical en formation	0,00			0,00
MEDICAL	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Médecin pédiatre	0,00			0,00
Médecin psychiatre	0,00			0,00
Médecin rééducation fonctionnelle	0,00			0,00
Médecin autre spécialité	0,00			0,00
Médecin généraliste	0,00			0,00
Pharmacien	0,00			0,00
Préparateur en pharmacie	0,00			0,00
Autre	0,00			0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00			0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL	13,30	464531,43	418411,71	-46119,72

5.3.3. Tableau des rémunérations : autres rémunérations et avantages

Nature des rémunérations	Budget N	Réel N	Ecart
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			0,00
Enseignants (*)			0,00
Remplacements (*)			0,00
Avantages en nature			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

		Réel N-1	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart entre (c) et (a)	Ecart entre (c) et (b)
		(a)	(b)	(c)		
	Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)				0	0
	Valeur moyenne du point				0,00	0,00
	Taux de charges sociales	0,25	0,38	0,21	-0,04	-0,17
(1)	Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)	460 308,30	465 031,42	439 795,08	-20 513,22	-25 236,34
(2)	Recettes atténuatives de personnel	14 912,13	13 100,00	23 232,02	8 319,89	10 132,02
(1)-(2)	Total net	445 396,17	451 931,42	416 563,06	-28 833,11	-35 368,36
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables						
	Nombre de personnes promouvables			Année N -2	Année N -1	Année N
	Nombre de personnes promues					
	Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):		N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
Réserve de compensation des déficits		10686	Compensation des déficits	79 420,90	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement		10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	

6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)		N° de compte	Compte	Montant	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7		12	Excédent	65 345,93	
			Déficit (sans signe "-")		

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :		N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs		110	Report à nouveau (solde créditeur)	82 565,51	
		111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles		
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)		147 911,44	0,00
---	--	--------------------------	--	------------	------

AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :					
Affectation en reports à nouveau		110	Report à nouveau (solde créditeur)	127 911,44	
		111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles		
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
		1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés		
		1163 ⁽²⁾⁽³⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
Affectations en réserves		10682	Excédents affectés à l'investissement		
		10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
		10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits		
		10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	20 000,00	
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				147 911,44	0,00
		Affectation complète (zone de contrôle)		Ok	Ok

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF		
Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ANNEXE 8 : CADRE NORMALISÉ DE PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

BIENS	N-1	N	FINANCEMENTS	N-1	N
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	765,04	765,04	Apports, dotations, réserves et fonds propres	3 101,35	3 358,53
Immobilisations corporelles brutes : - Terrains - Agencements de terrain - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage - Autres immobilisations corporelles	35 634,08 €	44 840,95 €	Excédents affectés à l'investissement Subventions d'investissement Réserve de compensation des charges d'amortissement Provisions pour renouvellement des immobilisations Fonds dédiés à l'investissement (2) Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine) Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00 2 816,94 21 231,19 €	40 000,00 5 624,96 20 000,00 23 392,71 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)	35 634,08	44 840,95	Amortissements des immobilisations corporelles : - Agencements de terrain - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage - Autres immobilisations corporelles	21 231,19	23 392,71
			Amortissement des immobilisations incorporelles Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5) Dépréciation des immobilisations Autres (6) Compte de liaison investissement (2) (7)	765,04	765,04
Total II	36 399,12 €	45 605,99 €	Total I	87 914,52 €	93 141,24 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	51 515,40 €	47 535,25 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3) Résultat déficitaire (3) Créances glissantes Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR Réserves de compensation des déficits Résultat excédentaire (3) Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	79 420,90 49 241,61 33 323,90	79 420,90 65 345,93 82 565,51
			Provisions pour risques et charges Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2) Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers Autres Compte de liaison trésorerie (stable) (2)	83 570,00	75 770,00 16,25
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	245 556,41 €	303 118,59 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	245 556,41 €	303 118,59 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	297 071,81 €	350 653,84 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours Avances et acomptes versés Créances sur organismes payeurs, usagers et clients Créances diverses d'exploitation Créances irrécouvrables en non-valeur (4) Charges constatées d'avance Dépenses pour congés payés Autres	92 448,88 371 614,09	156 597,32 360 236,02	Avances reçues Fournisseurs Dettes sociales et fiscales Dettes diverses d'exploitation Produits constatés d'avance Ressources à reverser à l'aide sociale Fonds déposés par les résidents Autres	52 779,53 13 000,00 101 661,63	58 372,84 108 256,66
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	464 062,97 €	516 833,34 €	Total V	167 441,16 €	166 629,50 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	296 621,81 €	350 203,84 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement Disponibilités Autres	450,00	450,00	Fournisseurs d'immobilisations Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres (dont emprunts à un an au plus) Compte de liaison trésorerie (2)		
Compte de liaison trésorerie (2)					
Total VIII	450,00 €	450,00 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	450,00 €	450,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (III+IV+VI+VIII)	500 912,09 €	562 889,33 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+II+V+VII)	500 912,09 €	562 889,33 €

(1) : PPP = partenariat public privé
(2) : Etablissements privés seulement
(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement
(5) : Montant précédé du signe "-"
(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

N-1	N
-----	---

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS du 01/10/2024 au 31/12/2024
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS", F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM(A) Electricité COMPTEUR N°031336131453	311	1 326,24 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%		8,40%		4,17%										100,00%	1 326,24 €	
			344	1 444,44 €																				1 444,44 €
			385	3 572,81 €																				3 572,81 €
			423	3 797,08 €																			3 797,08 €	
		EHPA-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (B+C) Electricité COMPTEUR N° 041736012376	312	513,25 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2 , soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	220,55 €									51,72%	265,45 €	3,42%	17,55 €	14,08%	9,70 €			513,25 €
			343	520,94 €			223,84 €								269,43 €		17,82 €		9,85 €		520,94 €			
			386	1 394,71 €			599,31 €								721,34 €		47,70 €		26,36 €		1 394,71 €			
			422	1 423,72 €			611,77 €								736,35 €		48,69 €		26,91 €		1 423,72 €			
		EHPA - EHPAD-FAS-FAM- CCAS-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ COMPTEUR N° cd70748	313	2 580,68 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	514,33 €	46,17%		4,44%		2,20%		0,81%	20,90 €	23,99%	619,11 €	1,58%	40,77 €	0,88%	22,71 €		2 580,68 €	
			384	4 951,04 €			986,74 €				219,83 €		108,92 €		0,81%		40,10 €		1 187,75 €		78,23 €	43,57 €	100,00%	4 951,04 €
			421	8 412,50 €			1 676,61 €				373,52 €		185,08 €				68,14 €		2 018,16 €		132,92 €	74,02 €		8 412,50 €
		60612	TOTAL			29 937,41 €			4 833,15 €		16 227,37 €		1 559,73 €		773,63 €		129,14 €		5 817,59 €		383,68 €		213,12 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
60622		EHPAD Clio 8281 RME	314	1,20 €					1,20 €															1,20 €
			345	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			363	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			387	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			400	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			424	1,20 €					1,20 €													1,20 €		
			451	1,20 €					1,20 €														1,20 €	
			60622	Carburant		Total			8,40 €			- €	8,40 €		- €		- €		- €		- €		- €	
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (gallettes, boissons boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé	291	42,69 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA = 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	8,99 €	58,95%	25,16 €	14,74%	6,29 €	5,26%	2,25 €									42,69 €		
			336	44,33 €			9,33 €		26,14 €		6,53 €		2,33 €								44,33 €			
			337	1 272,43 €			267,85 €		750,09 €		187,56 €		66,93 €								1 272,43 €			
			339	1 072,76 €			225,81 €		632,39 €		158,13 €		56,43 €								1 072,76 €			
			346	69,49 €			14,63 €		40,96 €		10,24 €		3,66 €								69,49 €			
			364	38,93 €			8,19 €		22,95 €		5,74 €		2,05 €								38,93 €			
			373	38,65 €			8,14 €		22,78 €		5,70 €		2,03 €								38,65 €			
			374	52,92 €			11,14 €		31,20 €		7,80 €		2,78 €								52,92 €			
			388	42,52 €			8,95 €		25,06 €		6,27 €		2,24 €								42,52 €			
			389	43,62 €			9,18 €		25,72 €		6,43 €		2,29 €								43,62 €			
			401	49,15 €			10,35 €		28,97 €		7,24 €		2,59 €								49,15 €			
			403	760,94 €			160,17 €		448,58 €		112,16 €		40,03 €								760,94 €			
			425	75,71 €			15,94 €		44,63 €		11,16 €		3,98 €								75,71 €			
			426	49,78 €			10,48 €		29,34 €		7,34 €		2,62 €								49,78 €			
			427	79,73 €			16,78 €		47,01 €		11,75 €		4,19 €								79,73 €			
			428	30,67 €			6,46 €		18,08 €		4,52 €		1,61 €								30,67 €			
			452	722,63 €			152,11 €		425,99 €		106,52 €		38,01 €								722,63 €			
			453	46,06 €			9,70 €		27,15 €		6,79 €		2,42 €								46,06 €			
			454	63,67 €			13,40 €		37,53 €		9,39 €		3,35 €								63,67 €			
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM- CCAS suivant les achats de	402	87,41 €			51,41 €		- €		36,00 €		- €		- €							87,41 €		
60623	Alimentation	Total		4 684,09 €			1 019,01 €		2 709,73 €		713,56 €		241,79 €		- €							4 684,09 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
60631	Fournitures d'entretien	EHPA-EHPAD-FAS-FAM	347	2 077,77 €	Suivant commande de chaque établissement		55,01 €		1 569,66 €		267,54 €		185,56 €										2 077,77 €	
			348	1 625,09 €			- €		1 330,33 €		294,76 €		- €										1 625,09 €	
			349	1 411,10 €			- €		1 007,09 €		342,62 €		61,39 €										1 411,10 €	
			404	1 795,92 €			- €		1 391,43 €		69,10 €		335,39 €										1 795,92 €	
			405	162,24 €			- €		162,24 €		- €		- €											162,24 €
			406	217,27 €			- €		- €		143,93 €		73,34 €											217,27 €
			455	1 325,72 €			495,85 €		829,87 €		- €		- €											1 325,72 €
			456	151,98 €			- €		151,98 €		- €		- €		- €									
60631	Fournitures d'entretien	Total		8 767,09 €		550,86 €		6 442,60 €		1 117,95 €		655,68 €		- €		- €		- €		- €		8 767,09 €		
60632	Fournitures de petits équipements	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (divers) Coût 2015 = 311,28 € Coût 2016 = 3 811,29 € (dont 3 139,20 de 50 cartouches thermostatiques mitigeurs)	407	47,10 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Priviléger un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	9,91 €	63,47%	27,77 €	6,10%	6,94 €	3,03%	2,48 €								100,00%	47,10 €		
		EHPAD-FAS-FAM (vaisselle, disques chambre froide...)	457	258,31 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	192,85 €	18,67%	48,23 €	6,67%	17,23 €										258,31 €	
60632	Fournitures de petits équipements	Total		305,41 €		9,91 €		220,62 €		55,17 €		19,71 €				- €		- €		- €		305,41 €		
6064	Fournitures Administratives	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Fournitures administratives, papier photocopieur, consommables informatiques	350	128,65 €	Répartition Priviléger un bon de commande par établissement Estimation faite au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	27,08 €	58,95%	75,84 €	14,74%	18,96 €	5,26%	6,77 €								100,00%	128,65 €		
			390	167,98 €			35,36 €		99,02 €		24,76 €		8,84 €										167,98 €	
6064	Fournitures Administratives	Total		296,63 €		62,44 €		174,86 €		43,72 €		15,61 €										296,63 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL																																																																																																																																																										
6068	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM - CCAS - CIAS - SIAD - SPAD Achats divers (ampoules,detecteurs...)	398	876,00 €	répartition suivant les achats par établissements		-	€		563,88 €		140,95 €		50,37 €		120,80 €		-	€		-	€		876,00 €																																																																																																																																																								
			411	35,14 €																						6,57 €		18,39 €		4,60 €		1,64 €		3,94 €		-	€		-	€		35,14 €																																																																																																																																						
			292	42,38 €																																								8,92 €		24,98 €		6,25 €		2,23 €								42,38 €																																																																																																																						
		324	2 698,42 €		568,02 €		1 590,71 €		397,75 €		141,94 €								2 698,42 €																																																																																																																																																													
		336	10,20 €																	21,05%	2,15 €	58,95%	6,01 €	14,74%	1,50 €	5,26%	0,54 €								10,20 €																																																																																																																																													
		351	770,45 €																																		162,18 €		454,18 €		113,56 €		40,53 €								770,45 €																																																																																																																													
		373	7,84 €		1,65 €		4,62 €		1,16 €		0,41 €								7,84 €																																																																																																																																																													
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM (fournitures pour chat), filtres cafetière ANIMO	365																	149,28 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				111,45 €		27,87 €		9,96 €																								149,28 €																																																																																																																											
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM (fournitures diverses)	318																	2,17 €																Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilégier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)		0,59 €		1,38 €		0,13 €		0,07 €											2,17 €																																																																																																																									
			319	39,17 €		10,73 €		24,86 €		2,39 €		1,19 €																																													39,17 €																																																																																																																							
	320		302,99 €																		83,02 €		192,31 €		18,48 €		9,18 €																										302,99 €																																																																																																																											
	321		377,94 €																																																								103,56 €		239,88 €		23,05 €		11,45 €										377,94 €																																																																																																					
	322		87,74 €																																																																										24,04 €		55,69 €		5,35 €		2,66 €										87,74 €																																																																																			
	323		190,56 €																																																																																												52,21 €		120,96 €		11,62 €		5,77 €										190,56 €																																																																	
	366		1 070,27 €																																																																																																														293,25 €		679,30 €		65,29 €		32,43 €										1 070,27 €																																															
	367		339,38 €																																																																																																																																20,75 €		48,05 €		4,62 €		2,29 €		263,67 €									339,38 €																												
	369		411,92 €																																																																																																																																																			112,86 €		261,45 €		25,13 €		12,48 €											411,92 €									
	375		50,39 €																																																																																																																																																																						13,81 €		31,98 €		3,08 €		1,52 €	
	391	49,08 €																																		13,45 €		31,15 €		2,99 €		1,49 €													49,08 €																																																																																																																									
	409	165,96 €				45,47 €		105,34 €		10,12 €		5,03 €																																																																																																																																																																				
	460	289,94 €																			79,44 €		184,02 €		17,69 €		8,79 €																																																																																																																																																					
6068	Autres matières et fournitures	Total																																																									7 967,22 €			1 602,67 €		4 750,59 €		883,58 €		341,97 €		388,41 €		-	€		-																																																																																																					
6132	Locations immobilières	FAS-FAM Location à TDLH																																																								353	3 077,96 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM*)							512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €																																																																																																
																																																										370	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €																																																																																																
																																																										420	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €												3 077,96 €																																																																																															
																																																										461	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €												3 077,96 €																																																																																															
6132	Locations immobilières	Total																																																									12 311,84 €			-	€		-	€		2 051,96 €		10 259,88 €		-	€		-	€		-	€		12 311,84 €																																																																																															

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL			
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière, réparation lave-vaisselle ...)	293	181,68 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			186,32%	135,64 €	18,67%	33,92 €	6,67%	12,12 €										211,66%	181,68 €	
			325	70,80 €					52,86 €		13,22 €		4,72 €							70,80 €					
			376	400,80 €					299,24 €		74,83 €		26,73 €							400,80 €					
			377	154,20 €					115,12 €		28,79 €		10,29 €							154,20 €					
				EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers ou diverses prestations	463	357,60 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	75,27 €	58,95%	210,81 €	14,74%	52,71 €	5,26%	18,81 €									100,00%	357,60 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total		1 165,08 €			75,27 €		813,67 €		203,47 €		72,67 €											1 165,08 €	
6156	Maintenance - autres	EHPAD-FAS-FAM Nettoyage des bacs à graisse et débouchage des canalisation de la cuisine (SUEZ RV OSIS OUEST à compter de 2018) + Maintenance des 2 hottes de cuisine	294	953,15 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	711,62 €	18,67%	177,95 €	6,67%	63,58 €									#REF!	953,15 €		
			326	351,45 €					262,39 €		65,62 €		23,44 €							351,45 €					
			355	329,45 €					245,97 €		61,51 €		21,97 €							329,45 €					
			412	250,80 €					187,25 €		46,82 €		16,73 €							250,80 €					
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur 3015AC	327	476,50 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 % EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	100,30 €	58,95%	280,90 €	14,74%	70,24 €	5,26%	25,06 €									100,00%	476,50 €		
			430	85,46 €			17,99 €		50,37 €		12,60 €		4,50 €							85,46 €					
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance Ascenseurs	356	690,00 €	Répartition 2020 et 2021 au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1532 m2 soit 24,52% EHPAD = 4 109 m2 soit 65,78% FAS = 364 m2 soit 5,83% FAM = 242 m2 soit 3,87% (Tableau 8) ou suivant les achats par établissement	24,52%	189,06 €	65,78%	437,94 €	5,83%	42,09 €	3,87%	20,91 €										690,00 €		
			357	690,00 €			189,06 €		437,94 €		42,09 €		20,91 €							690,00 €					
				EHPAD-FAS-FAM Maintenance des hottes (TECHNIVAP)	358	983,32 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	734,14 €	18,67%	183,59 €	6,67%	65,59 €									100,00%	983,32 €
				EHPA-EHPAD-FAS-FAM Contrôle installation électrique UGAP	429	715,33 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilégier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	196,00 €	63,47%	454,02 €	6,10%	43,64 €	3,03%	21,67 €									100,00%	715,33 €
6156	Maintenance - autres			5 525,46 €			692,41 €		3 802,54 €		746,15 €		284,36 €		- €		- €		- €		- €			5 525,46 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6168	Assurances	EHPAD- FAS - EHPA - FAM à compter du 1/04/2016 Véhicule 9 places pour personnes handicapées CT 499 HH	328	561,12 €	Répartition 30% EHPAD 30% FAS 10% FAM 30% CCAS (Petits Pas)			30,00%	364,72 €	30,00%	84,17 €	10,00%	28,06 €	30,00%	84,17 €							100,00%	561,12 €
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM- CCAS Salle de réunion Dommage aux biens	431	6 717,03 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 546 m2 EHPA = 1 774 m2 soit 27,10% EHPAD = 4109 m2 soit 62,78% FAS = 395 m2 soit 6,03% FAM = 196 m2, soit 2,99 % CCAS Salle de réunion = 72 m2 soit 1,10% (Tableau 10)	27,10%	1 820,32 €	62,78%	4 216,94 €	6,03%	405,04 €	2,99%	200,84 €	1,10%	73,89 €							100,00%	6 717,03 €
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM Responsabilité civile (cotisation 0,11% de la MS Brute)	329	1 558,58 €	Estimation Masse salariale brute BP 18 EHPA = 5% EHPAD =69% FAS = 16% FAM = 10%	5,00%	77,93 €	69,00%	1 075,42 €	16,00%	249,37 €	10%	155,86 €									100,00%	1 558,58 €
6168	Primes d'assurances	Total		8 836,73 €			1 898,25 €		5 657,08 €		738,58 €		384,76 €		158,06 €		- €		- €		- €		8 836,73 €
6184	Versements à des organismes de formations	FAS -FAM Formations	432	2 600,00 €	Répartition au nombre de lits FAS 14/19 soit 73,68% FAM = 5/19 soit 26,32%						1 915,68 €		684,32 €										2 600,00 €
6184	Versements à des organismes de formations	Total		2 600,00 €			- €		- €		1 915,68 €		684,32 €										2 600,00 €
6218	Autre personnel extérieur	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation dont l'achat de repas de la cuisine centrale	470	127 294,00 €	Répartition par repas commandés		22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 590,00 €								127 294,00 €
6218	Fêtes et cérémonies	Total		127 294,00 €			22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 590,00 €								127 294,00 €
62268	Honoraires	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Audit, frais vétérinaires et Audit Assurances renouvellement marchés + Honoraires Neoptim récupération URSSAF non prévu au BP car ouverture de crédits possibles si	464	127,70 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	95,34 €	18,67%	23,84 €	6,67%	8,52 €									100,00%	127,70 €
62268	Honoraires	Total		127,70 €			- €		95,34 €		23,84 €		8,52 €										127,70 €
6232	Fêtes et cérémonies	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS,spectacles)	303	75,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	15,79 €	58,95%	44,20 €	14,74%	11,06 €	5,26%	3,95 €									100,00%	75,00 €
			340	75,00 €			15,79 €		44,20 €		11,06 €		3,95 €							75,00 €			
			392	130,00 €			27,36 €		76,64 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €			
			433	130,00 €			27,36 €		76,64 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €			
			434	432,00 €			90,94 €		254,66 €		63,68 €		22,72 €							432,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	Total		842,00 €			177,24 €		496,34 €		124,12 €		44,30 €		- €								842,00 €
6238	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD-FAS-FAM registres	436	141,60 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	29,81 €	58,95%	83,47 €	14,74%	20,87 €	5,26%	7,45 €									100,00%	141,60 €
6238	Autres services extérieurs	Total		141,60 €			29,81 €		83,47 €		20,87 €		7,45 €										141,60 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6262	Frais de télécommunication s	EHPAD-FAS-FAM Tél. Fixes	330	273,84 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				204,44 €		51,13 €		18,27 €										273,84 €
			395	273,84 €					204,44 €		51,13 €		18,27 €										273,84 €
			437	273,84 €					204,44 €		51,13 €		18,27 €										273,84 €
		EHPAD-FAS-FAM ORANGE Tél. portables	331	38,40 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				28,67 €		7,17 €		2,56 €										38,40 €
			394	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €										38,40 €
			438	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €										38,40 €
			465	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €										38,40 €
6262	Frais de télécommunication s	Total		975,12 €			- €		728,00 €		182,07 €		65,05 €										975,12 €
6281	Concours divers (cotisations)	EHPAD-FAM Frais mise à disposition du Marché ESSITY	359	500,00 €	Répartition au nombre de lits EHPAD = 56/61 soit 91,80 % FAM = 5/61 soit 8,20 %			91,80%	459,00 €			8,20%	41,00 €									100,00%	500,00 €
			416	300,00 €					275,40 €				24,60 €										300,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	Total		800,00 €			- €		734,40 €		- €		65,60 €										800,00 €
62878	Remb. De Frais - Autres Organismes	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne les frais de gestion remboursés au CDG41 pour le contrat d'Ass. Statutaire	305	2 718,61 €	En fonction de la masse salariale		124,26 €		1 877,75 €		461,13 €		255,47 €										2 718,61 €
		EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation de l'achat de repas de la cuisine centrale	471	186 098,00 €	Répartition par repas commandés		36 946,12 €		103 466,68 €		25 871,06 €		9 232,14 €		10 582,00 €								186 098,00 €
		CCAS- EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne les frais d'assurances remboursés à TV	450	1 716,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		361,22 €		1 011,58 €		252,94 €		90,26 €										1 716,00 €
62878	Remb. De Frais - Autres Organismes	Total		190 532,61 €			37 431,60 €		106 356,01 €		26 585,13 €		9 577,87 €		10 582,00 €								190 532,61 €
6288	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD- FAS-FAM A compter de 2017 Concerne toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS	295	494,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	103,99 €	58,95%	291,21 €	14,74%	72,82 €	5,26%	25,98 €									100,00%	494,00 €
6288	Autres services extérieurs	Total		494,00 €			103,99 €		291,21 €		72,82 €		25,98 €		- €		- €						494,00 €
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	FAS-FAM ordures ménagères TDLH	420	3 002,00 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM*)						500,33 €		2 501,67 €										3 002,00 €
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	Total		3 002,00 €			- €		- €		500,33 €		2 501,67 €		- €		- €		- €		- €		3 002,00 €
64131	Rémunérations	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Salaires artistes	442	123,70 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 24/109 soit 21,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	26,04 €	58,95%	72,92 €	14,74%	18,23 €	5,26%	6,51 €									100,00%	123,70 €
			443	123,70 €			26,04 €		72,92 €		18,23 €		6,51 €										123,70 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
64131	Rémunérations	Total		247,40 €			52,08 €		145,84 €		36,46 €		13,02 €										247,40 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	EHPA-EHPAD-FAS-FAM GUSO	306	82,27 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	17,32 €	58,95%	48,49 €	14,74%	12,13 €	5,26%	4,33 €									100,00%	82,27 €
			383	82,27 €			17,32 €		48,49 €		12,13 €		4,33 €							82,27 €			
			444	126,30 €			26,59 €		74,45 €		18,62 €		6,64 €							126,30 €			
			445	126,30 €			26,59 €		74,45 €		18,62 €		6,64 €							126,30 €			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Total		417,14 €			87,82 €		245,88 €		61,50 €		21,94 €										417,14 €
651818	Autres charges de gestion courante	EHPAD-FAS-FAM Redevance annuelle VIDAL	360	309,00 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	230,70 €	18,67%	57,69 €	6,67%	20,61 €									100,00%	309,00 €
65818	Autres charges de gestion courante	Total		309,00 €					230,70 €		57,69 €		20,61 €										309,00 €
TOTAL GENERAL				407 587,93 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66%	EHPA OASIS	71 298,20 €	EHPAD	213 706,16 €	FAS	53 569,95 €	FAM	31 751,62 €	CCAS	30 847,61 €	CIAS	5 817,59 €	SIAD	383,68 €	SPAD	213,12 €		407 587,93 €

*Primes d'assurances (CCAS compte 6455), s'agissant des factures relatives à l'assurance du personnel, celles-ci sont directement payées par chaque budget au regard de la tarification de l'EHPAD

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS du 01/07/2024 au 30/09/2024
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS", F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL			
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
60611	Eau, assainissement	EHPAD-FAS-FAM-CIAS (BAT A ET C) COMPTEUR N° D09AE222011	234	6 823,40 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% CIAS = 196 m2, soit 4,86%			85,80%	5 854,47 €	8,25%	562,93 €	4,09%	279,08 €			1,86%	126,92 €					100,00%	6 823,40 €		
		EHPA-CIAS-SIAD- SPAD/FAM (BAT B) COMPTEUR N° D09AE000234	235	1 739,43 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 039 m2 (B) EHPA = 1 774 m2 soit 43,92% CIAS sans PAD = 2 046 m2, soit = 50,66% SIAD = 141 m2, soit = 3,49%	43,92%	763,95 €									50,66%	881,20 €	3,49%	60,71 €	1,93%	33,57 €	100,00%	1 739,43 €		
60611	Eau, assainissement	Total		8 562,83 €			763,95 €		5 854,47 €		562,93 €		279,08 €		- €		1 008,12 €		60,71 €		33,57 €		8 562,83 €		
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM(A) Electricité COMPTEUR N°031336131453	179	2 226,44 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	1 946,58 €	8,40%	187,02 €	4,17%	92,84 €									#REF!	2 226,44 €		
			236	2 143,27 €					1 873,87 €		180,03 €		89,37 €								2 143,27 €				
			268	3 220,99 €					2 816,11 €		270,56 €		134,32 €							3 220,99 €					
		EHPA-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (B+C) Electricité COMPTEUR N° 041736012376	178	804,70 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2, soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	345,78 €									51,72%	416,19 €	3,42%	27,52 €	14,08%	15,21 €		804,70 €		
			237	794,63 €											410,98 €	27,18 €	15,02 €		794,63 €						
			269	1 078,98 €											558,05 €	36,85 €	20,39 €		1 078,98 €						
		EHPA -EHPAD-FAS-FAM- CCAS-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ COMPTEUR N° cd70748	224	2 411,38 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	480,59 €	46,17%	1 113,33 €	4,44%	107,07 €	2,20%	53,05 €	0,81%	19,53 €	23,99%	578,49 €	1,58%	38,10 €	0,88%	21,22 €		2 411,38 €		
			259	2 443,96 €							1 128,37 €		108,51 €		53,77 €				19,80 €		586,31 €	38,61 €	21,51 €	100,00%	2 443,96 €
			286	2 389,49 €							1 103,23 €		106,09 €		52,57 €				19,35 €		573,24 €	37,75 €	21,03 €		2 389,49 €
60612	TOTAL			17 513,84 €			2 594,82 €		9 981,49 €		959,28 €		475,92 €		58,68 €		3 123,26 €		206,01 €		114,38 €		17 513,84 €		
60622		EHPAD Clio 8281 RME	180	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			206	99,76 €					99,76 €														99,76 €		
			238	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			249	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			260	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			274	1,20 €					1,20 €															1,20 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
			287	1,20 €					1,20 €														1,20 €
60622	Carburant	Total		106,96 €			- €		106,96 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		106,96 €
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (galettes, boissons boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé	181	40,70 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	8,57 €	58,95%	23,99 €	14,74%	6,00 €	5,26%	2,14 €										40,70 €
			182	49,84 €																	49,84 €		
			183	46,22 €																	46,22 €		
			208	1 487,35 €																	1 487,35 €		
			222	11,61 €																	11,61 €		
			231	38,13 €																	38,13 €		
			239	1 423,55 €																	1 423,55 €		
			266	41,26 €																	41,26 €		
			275	1 464,47 €																	1 464,47 €		
60623	Alimentation	Total		4 603,13 €			968,98 €		2 713,53 €		678,50 €		242,12 €		- €							4 603,13 €	
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM	194	693,66 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		146,02 €		408,90 €		102,25 €		36,49 €										693,66 €
			195	568,90 €																	568,90 €		
			199	617,24 €																	617,24 €		
			200	231,79 €																	231,79 €		
			201	610,30 €																	610,30 €		
60631	Fournitures d'entretien	Total		2 721,89 €			572,96 €		1 604,54 €		401,22 €		143,17 €		- €		- €		- €		- €		2 721,89 €
60632	Fournitures de petits équipements	EHPAD-FAS-FAM (vaisselle, disques chambre froide...)	240	463,02 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	345,69 €	18,67%	86,45 €	6,67%	30,88 €									463,02 €	
		FAS-FAM Protections repas et divers équipements	184	108,90 €																108,90 €			
60632	Fournitures de petits équipements	Total		571,92 €			- €		345,69 €		166,69 €		59,54 €		- €		- €		- €		- €		571,92 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6068	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM (fournitures diverses animations)	222	20,77 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		4,37 €		12,25 €		3,06 €		1,09 €										20,77 €
			231	4,88 €			1,03 €		2,87 €		0,72 €		0,26 €										4,88 €
			250	20,76 €			4,37 €		12,24 €		3,06 €		1,09 €										20,76 €
			251	43,50 €			9,16 €		25,54 €		6,41 €		2,29 €										43,50 €
			266	7,74 €			1,63 €		4,56 €		1,14 €		0,41 €										7,74 €
	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Achats divers (ampoules,dectecteurs...)	185	271,94 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8) ou suivant les achats par établissements	27,40%	74,51 €	63,47%	172,60 €	6,10%	16,59 €	3,03%	8,24 €	%									271,94 €
			202	16,19 €			4,44 €		10,27 €		0,99 €		0,49 €										16,19 €
			203	65,32 €			17,90 €		41,46 €		3,98 €		1,98 €										65,32 €
			209	173,06 €			47,42 €		109,84 €		10,56 €		5,24 €										173,06 €
			210	53,53 €			14,67 €		33,97 €		3,27 €		1,62 €										53,53 €
			211	45,46 €			12,46 €		28,85 €		2,77 €		1,38 €										45,46 €
			212	1 002,49 €			274,68 €		636,28 €		61,15 €		30,38 €										1 002,49 €
			213	26,18 €			7,17 €		16,62 €		1,60 €		0,79 €										26,18 €
			215	163,63 €			44,83 €		103,86 €		9,98 €		4,96 €										163,63 €
			223	10,31 €			2,83 €		6,54 €		0,63 €		0,31 €										10,31 €
			252	977,59 €			267,86 €		620,48 €		59,63 €		29,62 €										977,59 €
			253	90,05 €			24,67 €		57,16 €		5,49 €		2,73 €										90,05 €
			254	263,53 €			72,21 €		167,26 €		16,08 €		7,98 €										263,53 €
			255	1 085,52 €			297,43 €		688,98 €		66,22 €		32,89 €										1 085,52 €
			257	288,31 €			79,00 €		182,98 €		17,59 €		8,74 €										288,31 €
			277	1 520,82 €			416,70 €		965,27 €		92,77 €		46,08 €										1 520,82 €
			278	120,68 €			33,06 €		76,60 €		7,36 €		3,66 €										120,68 €
			279	3,38 €			0,93 €		2,14 €		0,21 €		0,10 €										3,38 €
6068	Autres matières et fournitures	Total		6 275,64 €			1 713,33 €		3 978,72 €		391,26 €		192,33 €		- €		- €		- €		- €		6 275,64 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
611	Prestations de services	EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers AVADE + ordures ménagères	289	7 334,15 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum): 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	1 543,84 €	58,95%	4 323,48 €	14,74%	1 081,05 €	5,26%	385,78 €									100,00%	7 334,15 €
611	Prestations de services	Total		7 334,15 €			1 543,84 €		4 323,48 €		1 081,05 €		385,78 €		- €		- €		- €		- €		7 334,15 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
6132	Locations immobilières	EHPAD-FAS-EHPA-CIAS- SIAD-SPAD-FAS Locations à VILLE VENDOME	242	83 424,66 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 673 m2 (calcul uniquement pour loyers) EHPA = 1774 m2 soit 20,45% EHPAD = 4 109 m2 soit 47,38% FAS = 364 m2 soit 4,20% CCAS = 72 m2 soit 0,83% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 24,62% SIAD = 141 m2 soit 1,63% SPAD = 78 m2 soit 0,90% (Tableau Répartition Ets Loyers)	20,45%	17 060,34 €	47,37%	39 518,27 €	4,20%	3 503,84 €			0,83%	692,42 €	24,62%	20 539,15 €	3,00%	1 359,82 €	0,90%	750,82 €	101,37%	83 424,66 €	
			243	350 000,00 €		71 575,00 €	165 795,00 €	14 700,00 €	- €	2 905,00 €	86 170,00 €	5 705,00 €	3 150,00 €	350 000,00 €										
		FAS-FAM Location à TDLH	196	3 077,96 €		Surcoût loyers FASIFAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM)					512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €
			258	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €									3 077,96 €		
			270	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €									3 077,96 €		
		6132	Locations immobilières	Total			442 658,54 €		88 635,34 €		205 313,27 €		19 742,81 €		7 694,91 €		3 597,42 €		106 709,15 €		7 064,82 €		3 900,82 €	
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière, réparation lave-vaisselle ...)	244	286,58 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			186,32%	186,32 €	18,67%	46,59 €	6,67%	16,65 €									211,66%	249,56 €	
			280	249,56 €																				
			281	481,80 €						359,71 €		89,95 €		32,14 €									481,80 €	
			EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers AVADE,réparation table à	186	187,20 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	39,41 €	58,95%	110,35 €	14,74%	27,59 €	5,26%	9,85 €									100,00%	187,20 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total		1 205,14 €		39,41 €		870,35 €		217,63 €		77,75 €										1 205,14 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6156	Maintenance - autres	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur 3015AC	288	85,46 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	17,99 €	58,95%	50,37 €	14,74%	12,60 €	5,26%	4,50 €									100,00%	85,46 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance Ascenseurs et Moyens de secours	187	110,29 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	30,22 €	63,47%	70,00 €	6,10%	6,73 €	3,03%	3,34 €										110,29 €
			188	601,19 €	ou suivant les achats par établissements		164,73 €		381,57 €		36,67 €		18,22 €										601,19 €
			189	690,00 €			189,06 €		437,94 €		42,09 €		20,91 €										690,00 €
		CCAS -EHPAD-FAS-FAM- CIAS PAD Maintenance des systèmes de sécurité incendie BAT A C et D (DEF)	245	14 150,47 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 861 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 84,53% FAS = 395 m2, soit 8,13% FAM = 196 m2, soit 4,03% CCAS Salle de réunion = 72m2 soit 1,48% CIAS PAD = 89 m2, soit 1,83% (Tableau 3)			84,53%	11 961,40 €	8,13%	1 150,43 €	4,03%	570,26 €	1,48%	209,43 €	1,83%	258,95 €					100,00%	14 150,47 €
		EHPAD-FAS-FAM BAT A ET c Maintenance du groupe électrogène (LEPRON) Cout 2015 visite d'entretien + contrat = 1101,92 € Coût 2016 Contrat + Pièces 1 068,82 € Coût 2017 = Contrat +	246	573,04 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	501,00 €	8,40%	48,14 €	4,17%	23,90 €									100,00%	573,04 €
			EHPAD-FAS-FAM Maintenance lave-linge (DAHURON)	282	146,40 €		100,00%		74,66%	109,31 €	18,67%	27,33 €	6,67%	9,76 €									100,00%
		EHPAD-FAS-FAM Maintenance des sèches- linge (DAHURON)	283	387,60 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	289,39 €	18,67%	72,36 €	6,67%	25,85 €									100,00%	387,60 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Contrôle installation électrique UGAP	217	1 580,34 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilegier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	433,01 €	63,47%	1 003,05 €	6,10%	96,40 €	3,03%	47,88 €									100,00%	1 580,34 €
6156	Maintenance - autres		18 324,79 €			835,01 €		14 804,03 €		1 492,75 €		724,62 €		209,43 €		258,95 €		- €		- €		18 324,79 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6168	Assurances	EHPAD-FAS-EHPA-FAM Responsabilité civile (cotisation 0,11% de la MS Brute)	247	652,84 €	Estimation Masse salariale brute BP 18 EHPA = 5% EHPAD =69% FAS = 16% FAM = 10%	5,00%	32,64 €	69,00%	450,47 €	16,00%	104,45 €	10%	65,28 €									100,00%	652,84 €
6168	Primes d'assurances	Total		652,84 €			32,64 €		450,47 €		104,45 €		65,28 €		- €		- €		- €		- €		652,84 €
6232	Fêtes et cérémonies	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS,spectacles)	197	75,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	15,79 €	58,95%	44,20 €	14,74%	11,06 €	5,26%	3,95 €								100,00%	75,00 €	
			219	130,00 €			27,37 €		76,63 €		19,16 €		6,84 €									130,00 €	
			267	130,00 €			27,36 €		76,64 €		19,16 €		6,84 €									130,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	Total		335,00 €			70,52 €		197,47 €		49,38 €		17,63 €		- €								335,00 €
6238	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD-FAS-FAM registres	225	144,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	30,31 €	58,95%	84,89 €	14,74%	21,23 €	5,26%	7,57 €									100,00%	144,00 €
6238	Autres services extérieurs	Total		144,00 €			30,31 €		84,89 €		21,23 €		7,57 €										144,00 €
6262	Frais de télécommunication s	EHPAD-FAS-FAM Tél. Fixes	205	273,84 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				204,44 €		51,13 €		18,27 €										273,84 €
			263	273,84 €					204,44 €		51,13 €			18,27 €							273,84 €		
			284	273,84 €					204,44 €		51,13 €			18,27 €						273,84 €			
		EHPAD-FAS-FAM ORANGE Tél. portables		221	38,40 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				28,67 €		7,17 €		2,56 €								0,00%	38,40 €
				264	38,40 €					28,67 €		7,17 €			2,56 €						38,40 €		
				285	38,40 €					28,67 €		7,17 €			2,56 €						38,40 €		
6262	Frais de télécommunication s	Total		936,72 €			- €		699,33 €		174,90 €		62,49 €										936,72 €
		EHPA-EHPAD- FAS-FAM A compter de 2017 Concerné toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS	198	494,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05%	21,05%	103,99 €	58,95%	291,21 €	14,74%	72,82 €	5,26%	25,98 €									100,00%	494,00 €
		EHPAD-FAS-FAM-CIAS (BAT A ET C) Désinfection légionnellevdu bat A et C	192	4 740,00 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% CIAS PAD = 89 m2, soit 1,86% (Tableau 4)			85,80%	4 066,96 €	8,25%	390,96 €	4,09%	193,99 €			1,86%	88,09 €						4 740,00 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Dératisation - Désinsectisation (ARTECH SERVICE) + Surveillance légionnelles	191	671,58 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03%	27,40%	184,01 €	63,47%	426,25 €	6,10%	40,97 €	3,03%	20,35 €									100,00%	671,58 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6288	Autres services extérieurs	Total		5 905,58 €			288,00 €		4 784,42 €		504,75 €		240,32 €		- €		88,09 €						5 905,58 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	EHPA-EHPAD-FAS-FAM GUSO	193	84,38 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	17,76 €	58,95%	49,74 €	14,74%	12,44 €	5,26%	4,44 €									100,00%	84,38 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Total		84,38 €			17,76 €		49,74 €		12,44 €		4,44 €										84,38 €
TOTAL GENERAL				517 937,35 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66%	EHPA D = 6287 CCAS R = 70872	98 106,87 €	EHPAD D = 6287 CCAS R = 70872	256 162,85 €	FAS D = 6287 CCAS R = 70872	26 561,27 €	FAM D = 6287 CCAS R = 70872	10 672,95 €	CCAS	3 865,53 €	CIA S D = 62878 CCAS R = 70878	111 187,57 €	SIAD D = 6287 CCAS R = 70878	7 331,54 €	SPAD D = 6287 CCAS R = 70878	4 048,77 €		517 937,35 €

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS du 01/01/2024 au 30/06/2024
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS', F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL																			
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant																
60611	Eau, assainissement	EHPAD-FAS (A ET C) COMPTEUR N° D09AE222011	8	6 806,76 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% (Tableau 2)			85,80%	5 840,25 €	8,25%	561,43 €	4,09%	278,58 €			1,86%	126,50 €					100,00%	6 806,76 €																		
		EHPA-CIAS-SIAD- SPAD/FAM (B) COMPTEUR N° D09AE000234	7	1 787,94 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 039 m2 (B) EHPA = 1 774 m2 soit 43,92% CIAS sans PAD = 2 046 m2, soit = 50,66% SIAD = 141 m2 , soit = 3,49% SPAD = 78 m2, soit = 1,93% (Tableau 5)	43,92%	785,29 €									50,66%	905,70 €	3,49%	62,42 €	1,93%	34,53 €	100,00%	1 787,94 €																		
60611	Eau, assainissement	Total		8 594,70 €			785,29 €		5 840,25 €		561,43 €		278,58 €		- €		1 032,20 €		62,42 €		34,53 €		8 594,70 €																		
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM(A) Electricité COMPTEUR N°031336131453	10	5 026,78 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	4 394,91 €	8,40%	422,25 €	4,17%	209,62 €									100,00%	5 026,78 €																		
			20	2 724,74 €					2 382,24 €		228,88 €		113,62 €										2 724,74 €																		
			74	3 325,61 €					2 907,58 €		279,35 €		138,68 €										3 325,61 €																		
			88	3 009,95 €					2 631,60 €		252,84 €		125,51 €										3 009,95 €																		
			152	2 225,17 €					1 945,47 €		186,91 €		92,79 €											2 225,17 €																	
		EHPA-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (B+C) Electricité COMPTEUR N° 041736012376	9	1 746,68 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2 , soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	750,55 €									51,72%	903,38 €	3,42%	59,74 €	14,08%	33,01 €			1 746,68 €																	
			21	976,27 €					419,50 €																976,27 €																
			75	1 210,82 €					520,29 €																1 210,82 €																
			89	1 122,20 €					482,21 €																1 122,20 €																
			153	830,20 €					356,74 €																		830,20 €														
		EHPA -EHPAD-FAS-FAM- CCAS-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ COMPTEUR N° cd70748	40	6 498,49 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	1 295,15 €	46,17%	3 000,34 €	4,44%	288,53 €	2,20%	142,97 €	0,81%	52,64 €	23,99%	1 558,99 €	1,58%	102,68 €	0,88%	57,19 €	100,00%	6 498,49 €																		
			41	157,55 €							31,40 €						72,72 €						7,00 €			3,47 €			1,28 €			157,55 €									
			42	14 126,51 €							2 815,41 €						6 522,22 €						627,22 €			310,78 €			114,42 €			3 388,95 €			223,20 €			124,31 €			14 126,51 €
			48	8 296,17 €							1 653,42 €						3 830,34 €						368,35 €			182,52 €			67,20 €			1 990,25 €			131,08 €			73,01 €			8 296,17 €
			87	7 783,80 €							1 551,31 €						3 593,79 €						345,80 €			171,24 €			63,05 €			1 867,33 €			122,98 €			68,50 €			7 783,80 €
			148	5 845,69 €							1 165,04 €						2 698,96 €						259,55 €			128,61 €			47,35 €			1 402,38 €			92,36 €			51,44 €			5 845,69 €
			154	3 459,35 €							689,45 €						1 597,17 €						153,60 €			76,11 €			28,02 €			829,90 €			54,66 €			30,44 €			3 459,35 €
60612	TOTAL			68 365,98 €			11 730,47 €		35 577,34 €		3 420,08 €		1 695,92 €		373,96 €		14 119,93 €		930,76 €		517,52 €		68 365,98 €																		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
60622		EHPAD Clio 8281 RME	1	1,20 €					1,20 €														1,20 €
			22	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			23	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			49	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			50	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			81	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			90	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			128	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			133	1,20 €						1,20 €													1,20 €
			155	1,20 €						1,20 €													
60622	Carburant	Total		12,00 €			- €		12,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		12,00 €
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (galettes, boissons boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé	2	932,43 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	196,27 €	58,95%	549,67 €	14,74%	137,44 €	5,26%	49,05 €										932,43 €
			3	79,70 €			16,78 €		46,98 €		11,75 €		4,19 €									79,70 €	
			24	1 009,95 €			212,58 €		595,38 €		148,86 €		53,13 €									1 009,95 €	
			25	40,43 €			8,51 €		23,83 €		5,96 €		2,13 €									40,43 €	
			26	19,50 €			4,10 €		11,50 €		2,87 €		1,03 €									19,50 €	
			39	46,85 €			9,86 €		27,62 €		6,91 €		2,46 €									46,85 €	
			51	1 062,55 €			223,67 €		626,37 €		156,62 €		55,89 €									1 062,55 €	
			70	15,68 €			3,30 €		9,25 €		2,31 €		0,82 €									15,68 €	
			82	147,80 €			31,11 €		87,13 €		21,79 €		7,77 €									147,80 €	
			91	50,50 €			10,63 €		29,77 €		7,44 €		2,66 €									50,50 €	
			92	47,97 €			10,10 €		28,28 €		7,07 €		2,52 €									47,97 €	
			93	393,96 €			82,93 €		232,23 €		58,07 €		20,73 €									393,96 €	
			94	380,46 €			80,09 €		224,28 €		56,08 €		20,01 €									380,46 €	
			112	32,55 €			6,85 €		19,19 €		4,80 €		1,71 €									32,55 €	
			113	41,74 €			8,79 €		24,60 €		6,15 €		2,20 €									41,74 €	
			117	1 007,33 €			212,04 €		593,83 €		148,48 €		52,98 €									1 007,33 €	
			147	49,67 €			10,46 €		29,28 €		7,32 €		2,61 €									49,67 €	
			156	1 000,99 €			210,71 €		590,09 €		147,54 €		52,65 €									1 000,99 €	
			157	255,23 €			53,73 €		150,45 €		37,62 €		13,43 €									255,23 €	
60623	Alimentation	Total		6 615,29 €			1 392,51 €		3 899,73 €		975,08 €		347,97 €		- €							6 615,29 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
60628	Autres fournitures non stockées	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers (ex : produits contre légionellose) Coût 2015 = 0 € Coût 2016 = 669,19 € Coût 2017 = 984,55 € Coût 2018 = 294,93 € Estimation 2019 = BP 2018 - 5% = 1 520 € Estimation 2020 = = 1 400 €	55	363,84 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Priviléger un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	99,70 €	63,47%	230,93 €	6,10%	22,19 €	3,03%	11,02 €									100,00%	363,84 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers (ex : produits contre légionellose) Coût 2015 = 0 € Coût 2016 = 669,19 € Coût 2017 = 984,55 € Coût 2018 = 294,93 € Estimation 2019 = BP 2018 - 5% = 1 520 € Estimation 2020 = = 1 400 €	52	828,59 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA = 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 9/95 soit 5,26%	21,05%	174,43 €	58,95%	488,45 €	14,74%	122,13 €	5,26%	43,58 €									100,00%	828,59 €
			53	958,48 €			201,76 €		565,02 €		141,28 €		50,42 €						958,48 €				
			54	59,50 €			12,62 €		35,08 €		8,77 €		3,13 €						59,50 €				
	60628	Autres fournitures non stockées	Total		2 210,41 €		488,41 €		1 319,48 €		294,37 €		108,15 €										2 210,41 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM	83	437,60 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 9/95 soit 5,26%		92,11 €		257,97 €		64,50 €		23,02 €										437,60 €
			84	1 481,86 €			311,93 €		873,55 €		218,43 €		77,95 €						1 481,86 €				
			85	91,68 €			19,30 €		54,05 €		13,51 €		4,82 €						91,68 €				
60631	Fournitures d'entretien	Total		2 011,14 €		423,34 €		1 185,57 €		296,44 €		105,79 €		- €	- €	- €	- €				2 011,14 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		EHPAD-FAS-FAM (vaisselle, disques chambre froide...)	27	933,00 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	696,58 €	18,67%	174,19 €	6,67%	62,23 €										933,00 €
			71	37,60 €					28,07 €		7,02 €		2,51 €										37,60 €
			86	330,65 €					246,87 €		61,73 €		22,05 €										330,65 €
			118	569,41 €					425,12 €		106,31 €		37,98 €										569,41 €
			134	317,45 €					237,01 €		59,27 €		21,17 €										317,45 €
			EHPAD-FAS-FAM (pièces chaufferie bat. A et D)	97	395,90 €	Répartition au m2 soit 4700 m2 EHPAD = 4109 m2 soit 87,43% FAS = 396 m2 soit 8,40%			346,12 €		33,27 €		16,51 €									395,90 €	
			EHPA-EHPAD-FAS-FAM (tambour imprimante, divers)	56	69,06 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	14,54 €	40,71 €	14,74%	10,18 €	5,26%	3,63 €										69,06 €
				72	992,12 €			208,84 €	584,85 €		146,24 €		52,19 €									992,12 €	
60632	Fournitures de petits équipements	Total		3 645,19 €			223,38 €		2 605,33 €		598,21 €		218,27 €			- €		- €		- €			3 645,19 €
6064	Fournitures Administratives	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Fournitures administratives, papier photocopieur, consommables informatiques (Coût 2015 = 1 994,71 € Coût 2016 = 1 536,16 € Coût 2017 = 2 071,23 € Coût 2018 = 3 432,94 € Estimation 2019 = BP 2018 - 5% = 2 375 € Estimation 2020 = 3 500 €	57	14,59 €	Suivant achats par établissements			58,95%	10,90 €	14,74%	2,72 €	5,26%	0,97 €										14,59 €
			119	2 643,08 €	Répartition Privilegier un bon de commande par établissement Estimation faite au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		556,37 €		1 558,10 €		389,58 €		139,03 €								2 643,08 €		
			159	527,95 €			111,13 €		311,23 €		77,82 €		27,77 €							527,95 €			
			160	130,54 €			27,48 €		76,95 €		19,24 €		6,87 €							130,54 €			
			161	300,43 €			63,24 €		177,11 €		44,28 €		15,80 €							300,43 €			
			162	198,00 €			41,68 €		116,72 €		29,19 €		10,41 €							198,00 €			
6064	Fournitures Administratives	Total		3 814,59 €			799,90 €		2 251,01 €		562,83 €		200,85 €									3 814,59 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
			4	2 520,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	530,46 €	58,95%	1 485,54 €	14,74%	371,45 €	5,26%	132,55 €									100,00%	2 520,00 €
			5	71,89 €																			71,89 €
			39	11,68 €																			11,68 €
			58	1 531,61 €																			1 531,61 €
			112	10,91 €																			10,91 €
			113	6,59 €																			6,59 €
		EHPA - EHPAD - FAS - FAM Achats divers (ampoules,detecteurs...)	28	1 056,84 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8) ou suivant les achats par établissements	27,40%	289,57 €	63,47%	670,78 €	6,10%	64,47 €		32,02 €										1 056,84 €
			29	242,26 €																			242,26 €
			59	152,60 €																			152,60 €
			60	19,32 €																			19,32 €
			61	654,79 €																			654,79 €
			98	6,84 €																			6,84 €
			99	29,44 €																			29,44 €
			100	79,13 €																			79,13 €
			101	217,15 €																			217,15 €
			102	59,09 €																			59,09 €
			135	22,82 €																			22,82 €
			136	255,41 €																			255,41 €
			137	97,84 €																			97,84 €
			138	142,78 €																			142,78 €
			139	160,01 €																			160,01 €
			140	245,00 €																			245,00 €
			141	62,06 €																			62,06 €
			163	16,20 €																			16,20 €
			164	831,68 €																			831,68 €
			165	67,01 €																			67,01 €
6068	Autres matières et fournitures	Total		8 570,95 €			2 084,74 €		5 252,27 €		881,64 €		352,30 €		- €		- €		- €		- €		8 570,95 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
			43	3 077,96 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM)*						512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €	
			62	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
			103	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
			129	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
			166	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
6132	Locations immobilières	Total		15 389,80 €			- €		- €		2 564,95 €		12 824,85 €		- €		- €		- €		- €		15 389,80 €	
			105	4 030,80 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	3 009,40 €	18,67%	752,55 €	6,67%	268,85 €									100,00%	4 030,80 €	
		BAT A-C EHPAD - FAS - FAM - CIAS uniquement PAD	30	2 729,52 €	Répartition au m2 habitables = 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2 soit 85,80 % FAS = 395 m2 soit 8,25% FAM = 196 m2 soit 4,09% CIAS PAD = 89 m2 soit 1,88 % (Tableau 4)				2 341,95 €		225,13 €		111,71 €				50,73 €						2 729,52 €	
615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers	Total		6 760,32 €			- €		5 351,35 €		977,68 €		380,56 €		- €		50,73 €						6 760,32 €	
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière, réparation lave-vaisselle ...)	31	77,40 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	57,79 €	18,67%	14,45 €	6,67%	5,16 €									100,00%	77,40 €	
			63	77,40 €					57,79 €		14,45 €		5,16 €						77,40 €					
			106	167,40 €					124,98 €		31,25 €		11,17 €						167,40 €					
			142	154,20 €					115,12 €		28,79 €		10,29 €						154,20 €					
				EHPA-EHPAD-FAS-FAM Interventions sur climatisation (SAV GCL.)	107	696,00 €	Répartition au m2 habitables soit total de 6 474 m2 (bat A) EHPA 1774 m2 soit 27,40 % EHPAD = 4 109 m2, soit 63,47 % FAS = 395 m2, soit 6,10% FAM = 196 m2, soit 3,03% (tableau 8)	27,40%	190,70 €	63,47%	441,75 €	6,10%	42,46 €	3,03%	21,09 €								100,00%	696,00 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total		1 172,40 €			190,70 €		797,43 €		131,40 €		52,87 €										1 172,40 €	

COMPTE M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		CCAS -EHPA-EHPAD- FAS-FAM-CIAS-SIAD- SPAD Maintenance des équipements de sésenfumage et de climatisation (SAV GCL)	12	2 217,38 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	441,92 €	46,17%	1 023,78 €	4,44%	98,45 €	2,20%	48,78 €	0,81%	17,96 €	23,99%	531,95 €	1,58%	35,03 €	0,88%	19,51 €	100,00%	2 217,38 €
		EHPAD-FAS-FAM Nettoyage des bacs à graisse et débouchage des canalisations de la cuisine (SUEZ RV OSIS OUEST à compter de 2018) + Maintenance des 2 hottes de cuisine Coût 2015 = 757,40 € Coût 2016 = 413,60 € Coût 2017 = 448,10 € Coût 2018 = 2 622,78 € + 663,48 € = 3 286,26 € Estimation 2019 = 1 191,30:8x12 = 1 787 € soit prévu 1 900 € Estimation 2020 = 3 300 €	32	228,80 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	170,82 €	18,67%	42,72 €	6,67%	15,26 €										228,80 €
	65		250,80 €				187,25 €		46,82 €		16,73 €												250,80 €
	73		383,40 €				286,25 €		71,58 €		25,57 €												383,40 €
	121		299,75 €				223,79 €		55,97 €		19,99 €		14 €										299,75 €
	122		528,55 €				394,62 €		98,68 €		35,25 €												528,55 €
	143		383,40 €				286,25 €		71,58 €		25,57 €		14 €										383,40 €
			EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur 3015AC	11		85,46 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		21,05%		17,99 €		58,95%	50,37 €	14,74%	12,60 €	5,26%	4,50 €					
	64	85,46 €			17,99 €			50,37 €		12,60 €		4,50 €								85,46 €			
	168	85,46 €			17,99 €			50,37 €		12,60 €		4,50 €								85,46 €			
		EHPAD-FAS-FAM BAT A ET c Maintenance du groupe électrogène (LEPRON) Coût 2015 visite d'entretien + contrat = 1101,92 € Coût 2016 Contrat + Pièces 1 068,82 € Coût 2017 = Contrat + Pièces 1 068,82 €	167	948,00 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	828,84 €	8,40%	79,63 €	4,17%	39,53 €									948,00 €	
		EHPAD-FAS-FAM Maintenance logiciels BL Senior	124	538,94 €	module EHPAD				538,94 €		- €		- €									538,94 €	
	123		134,74 €	module FAS				- €		134,74 €		- €		- €								134,74 €	
	125		48,12 €	module FAM				- €		- €		48,12 €										48,12 €	
6156	Maintenance - autres			6 218,26 €			495,89 €		4 091,65 €		737,97 €		288,30 €		17,96 €		531,95 €		35,03 €		19,51 €		6 218,26 €
617	Etudes et recherches	EHPAD-FAS-FAM Analyse des pratiques pro des agents	17	10 096,80 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		2 125,37 €	74,66%	5 952,07 €	18,67%	1 488,27 €	6,67%	531,09 €									100,00%	10 096,80 €
617	Etudes et recherches	Total		10 096,80 €			2 125,37 €		5 952,07 €		1 488,27 €		531,09 €									10 096,80 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
6182	Documentation et Technique	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Journeaux etc.... (l'essentiel des achats se fait sur chaque budget)	6	307,06 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	64,64 €	58,95%	181,01 €	14,74%	45,26 €	5,26%	16,15 €									100,00%	307,06 €	
6182	Documentation et Technique	Total		307,06 €			64,64 €		181,01 €		45,26 €		16,15 €										307,06 €	
6218	Autre personnel extérieur	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation dont l'achat de repas de la cuisine centrale	47	127 041,00 €	Répartition par repas commandés		22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 337,00 €								127 041,00 €	
6218	Fêtes et cérémonies	Total		127 041,00 €			22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 337,00 €								127 041,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS,spectacles)	144	200,00 €	En fonction de l'objet du marché : Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	42,10 €	58,95%	117,90 €	14,74%	29,48 €	5,26%	10,52 €									100,00%	200,00 €	
			169	75,00 €			15,79 €		44,20 €		11,06 €		3,95 €							75,00 €				
			170	130,00 €			27,37 €		76,63 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €				
			16	276,00 €			- €		138,00 €		- €		- €		138,00 €					276,00 €				
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM (médaillles agents)	19	75,46 €	suivant les agentsconcernés		- €		56,60 €		11,32 €		7,54 €		- €								75,46 €	
			171	90,00 €			- €		67,50 €		13,50 €		9,00 €		- €					90,00 €				
6232	Fêtes et cérémonies	Total		846,46 €			85,26 €		500,83 €		84,52 €		37,85 €		138,00 €								846,46 €	
6262	Frais de télécommunications	EHPAD-FAS-FAM à Internet	14	44,10 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	32,93 €	18,67%	8,23 €	6,67%	2,94 €									100,00%	44,10 €	
			33	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €							44,10 €				
			66	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €							44,10 €				
			108	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €							44,10 €				
			130	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €							44,10 €				
		EHPAD-FAS-FAM Tél. Fixes	15	376,88 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	281,38 €	18,67%	70,36 €	6,67%	25,14 €											376,88 €
			34	398,74 €					297,70 €		74,44 €		26,60 €							398,74 €				
			67	460,43 €					343,76 €		85,96 €		30,71 €							460,43 €				
			109	435,38 €					325,05 €		81,29 €		29,04 €							435,38 €				
			131	317,87 €					237,32 €		59,35 €		21,20 €							317,87 €				
		EHPAD-FAS-FAM ORANGE Tél. portables	173	263,18 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	196,49 €	18,67%	49,14 €	6,67%	17,55 €											263,18 €
			35	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €								38,40 €			
			68	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €								38,40 €			
			110	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €							38,40 €				
			132	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €							38,40 €				
		174	38,40 €		28,67 €	7,17 €	2,56 €								38,40 €									
6262	Frais de télécommunications	Total		2 664,98 €			- €		1 989,70 €		497,54 €		177,74 €										2 664,98 €	

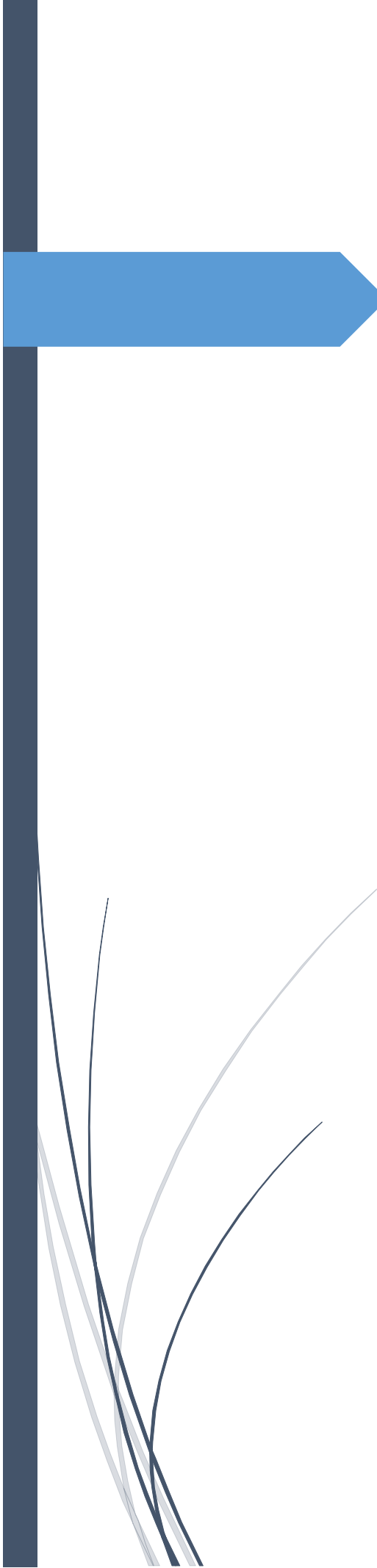
COMPTE M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation de l'achat de repas de la cuisine centrale	47	179 508,00 €	Répartition par repas commandés		36 946,12 €		103 466,68 €		25 871,06 €		9 232,14 €		3 992,00 €								179 508,00 €
62878	Remb. De Frais - Autres Organismes	Total		179 508,00 €			36 946,12 €		103 466,68 €		25 871,06 €		9 232,14 €		3 992,00 €								179 508,00 €
		EHPA-EHPAD- FAS-FAM A compter de 2017 Concerne toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS	115	494,00 €	Répartition a au nombre de lits		100,20 €		280,60 €		70,16 €		25,04 €		18,00 €							100,00%	494,00 €
			175	494,00 €	EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum):- 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 9/95 soit 5,26%	21,05%	103,99 €		291,21 €	14,74%	72,82 €	5,26%	25,98 €									100,00%	494,00 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Dératisation - Désinsectisation (ARTECH SERVICE)	36	1 716,00 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03%		470,18 €		1 089,15 €		104,68 €		51,99 €									100,00%	1 716,00 €
			176	1 233,78 €	(Tableau 8)	27,40%	338,06 €		783,08 €	6,10%	75,26 €	3,03%	37,38 €									100,00%	1 233,78 €
6288	Autres services extérieurs	Total		3 937,78 €			1 012,43 €		2 444,04 €		322,92 €		140,39 €		18,00 €								3 937,78 €
		EHPAD- FAS-FAM (attente téléphonique SCPA)	46	88,80 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				66,30 €	18,67%	16,58 €	6,67%	5,92 €									100,00%	88,80 €
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	Total		88,80 €			- €		66,30 €		16,58 €		5,92 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €			88,80 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	EHPA-EHPAD-FAS-FAM GUSO	177	84,38 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	17,76 €		49,74 €	14,74%	12,44 €	5,26%	4,44 €									100,00%	84,38 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Total		84,38 €			17,76 €		49,74 €		12,44 €		4,44 €										84,38 €
TOTAL GENERAL				457 956,29 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66%	EHPA D = 6287 CCAS R = 70872	81 537,90 €	EHPAD D = 6287 CCAS R = 70872	246 325,29 €	FAS D = 6287 CCAS R = 70872	56 216,24 €	FAM D = 6287 CCAS R = 70872	32 665,36 €	CCAS	23 876,92 €	CIA D = 6287 CCAS R = 70878	15 734,81 €	SIAD D = 6287 CCAS R = 70878	1 028,21 €	SPAD D = 6287 CCAS R = 70878	571,56 €		457 956,29 €

*Primes d'assurances (CCAS compte 6455), s'agissant des factures relatives à l'assurance du personnel, celles-ci sont directement payées par chaque budget au regard de la tarification de l'EHPAD



Rapport financier du compte administratif 2024

Foyer d'Accueil Spécialisé Michelle



CCAS



Table des matières

1.	Préambule	2
1.1.	L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme	2
1.2.	Présentation de l'établissement.....	2
2.	Les faits marquants 2024	3
3.	L'activité	3
3.1.	Nombre de journées d'absence	3
3.2.	Evolution du nombre de journées réalisées.....	4
3.3.	Evolution du taux d'occupation.....	4
3.4.	La population accueillie en 2024 (revoir les chiffres).....	4
3.5.	Répartition des résidents	5
4.	Plan de formation 2024.....	5
5.	Ressources Humaines.....	6
6.	Partie financière	6
6.1.	Section de fonctionnement.....	6
6.1.1.	Recettes de fonctionnement.....	6
6.1.1.1.	Groupe I : Produits de la tarification : 583 615,14€	7
6.1.1.2.	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 27 747,48€.....	7
6.1.1.3.	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 8 575,98€.....	7
6.1.2.	Les dépenses de fonctionnement	7
6.1.2.1.	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante 94 589,33€	8
6.1.2.2.	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 440 666,95€.....	8
6.1.2.3.	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 19 336,39€	9
6.2.	Section d'investissement.....	9
7.	Détermination du résultat.....	10
8.	Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2024	10

1. Préambule

Retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur une année (par opposition au budget qui n'est qu'une prévision), le compte administratif permet de vérifier la réalité des prévisions budgétaires, à savoir notamment si les dépenses et recettes annoncées lors du budget ont été réalisées totalement ou partiellement.

Le compte administratif est donc une photographie de la situation financière du budget du FAS au 31 décembre 2023 où l'on distingue ce qui a été réalisé.

1.1. L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est un établissement public administratif, rattaché à l'administration territoriale unique. Le CCAS gère principalement 4 entités :

- EPHAD
- FAS
- Résidence autonomie
- FAM

Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment l'aide alimentaire) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés). Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

1.2. Présentation de l'établissement

Le Foyer d'accueil spécialisé est une unité pour personnes en situation de handicap mental vieillissantes, dans le même lieu que le FAM et des espaces communs également avec l'EPHAD « la clairière des Coutis ». Créé le 9 octobre 2012, le FAS est doté d'une capacité d'accueil de 14 places. L'admission dans un foyer de vie se fait sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) habilitées à l'aide sociale. Notre établissement a la particularité d'être occupé par des personnes présentes depuis plus de dix ans sur l'établissement. Sur ce laps de temps, il n'y a eu que 2 sorties.

Les foyers de vie, encore souvent appelés « foyers occupationnels », offrent un environnement de soins sociaux et de maintien à l'autonomie pour les adultes qui disposent d'un certain niveau d'autonomie, mais ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé (structure spécialisée). La plupart des foyers de vie sont des internats au contraire des foyers occupationnels qui sont des structures d'accueil de jour ; Nous sommes un établissement à hébergement permanent.

Le but des foyers de vie est de maintenir l'autonomie des résidents en les impliquant dans des activités quotidiennes variées, adaptées à leurs capacités mais également en corrélation avec leur projet de vie. Les activités proposées comprennent des tâches du quotidien, des soins d'hygiène corporelle et d'estime de soi, mais également des travaux manuels tels que la peinture ou la création d'objets fantaisies, des activités physiques comme la gymnastique et la danse, des activités d'expression corporelle. Le but étant de maintenir les liens sociaux ainsi que le bien-être de la personne et valoriser l'ensemble des actes accomplis.

Les frais d'hébergement sont principalement supportés par la personne hébergée, mais un plafond est mis en place pour garantir qu'elle conserve un minimum de moyens financiers. Ce plafond est calculé en fonction des ressources du résident pour assurer un équilibre entre les coûts d'hébergement et le maintien d'une certaine qualité de vie. Le surplus des frais d'hébergement et d'entretien sont pris en charge par l'aide sociale du département, garantissant ainsi un environnement de soins de qualité pour les résidents.

Les résidents des Foyers de vie sont moins dépendants que ceux des Maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou des foyers d'accueil médicalisé (FAM).

2. Les faits marquants 2024

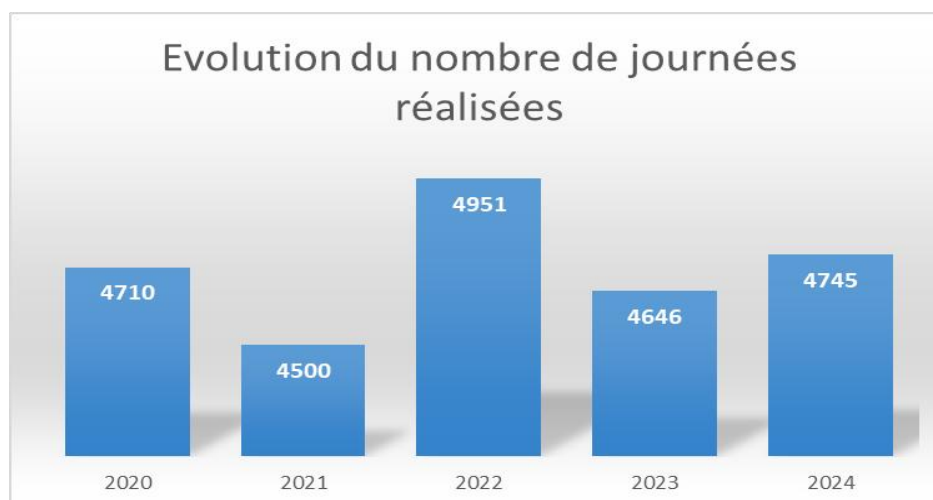
Sur le FAS, nous constatons une évolution significative du vieillissement des personnes accompagnées. En effet, la moyenne d'âge pour les femmes est désormais de 67 ans quant aux 9 hommes, la moyenne d'âge est de 68 ans. Les résidents sont présents depuis environ 11 ans sur l'établissement. Leur perte d'autonomie nécessite une prise en soins plus importante, ainsi que des besoins en soins et un accompagnement à leur prise de traitement médicamenteux qui évoluent. Les 14 personnes accueillies sont toutes, sous mesures de protection ; curatelle renforcée ou sous tutelle. Nous avons connu un turn-over de personnel sur l'année 2024 important avec quelques difficultés de recrutement.

3. L'activité

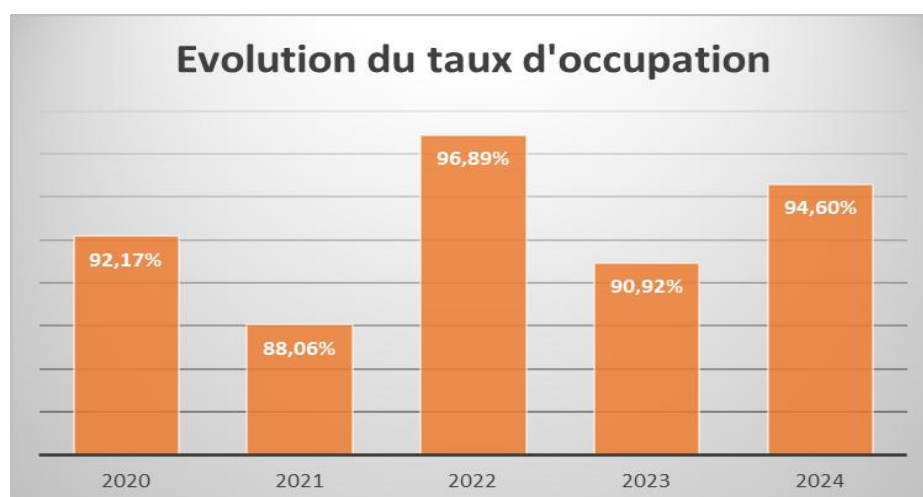
3.1. Nombre de journées d'absence

Année	Nombre journées d'absence
2020	39
2021	103
2022	14
2023	99
2024	89
TOTAL	344

3.2. Evolution du nombre de journées réalisées



3.3. Evolution du taux d'occupation



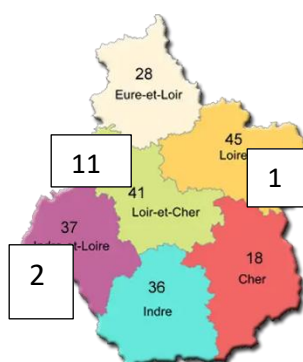
3.4. La population accueillie en 2024 (revoir les chiffres)

Nombre de personnes accueillies en 2024	14
Nombre de résidents présents au 31 décembre 2024	14
Nombre d'entrées	2
Nombre de sorties	2
Nombre de journées BP 2024	4 987
Nombre de journées réalisées	4 745
Nombre de journées facturées	4 834

3.5. Répartition des résidents

- Par sexe, ratio, âge moyen et ancienneté :
 - ✓ 9 hommes, âge moyen 68 ans et durée moyenne de séjour 10 ans
 - ✓ 6 femmes, âge moyen 67 ans et durée moyenne de séjour 10 ans
- Résidents sous mesures de protection judiciaire :
 - ✓ 2 résidents sous curatelle renforcée
 - ✓ 12 résidents sous tutelle
- Origine géographique des résidents présents :

Nos résidents sont de la région Centre Val de Loire.



- Motif des sorties :

2 sorties en 2024 : 1 entrée en EHPAD

4. Plan de formation 2024

Les formations initiées sur l'année 2024 sont :

- La formation initiale PRAP 2S :
 - Les objectifs de cette formation sont :
 - Connaître les risques sur la santé liée à son activité professionnelle et participer à la maîtrise de ces risques ;
 - Adopter les gestes et techniques appropriés et d'économie d'effort, incluant la manutention de personnes à mobilité réduite
 - Déterminer et proposer des améliorations pour aménager son poste de travail
- L'entretien des locaux, le plan de nettoyage et de désinfection.
- L'habilitation électrique BS BE manœuvre
- La conciliation de la sérénité et de l'efficacité au travail grâce à pleine conscience
- Initiation de la démarche qualité et gestion des risques en secteur médico-social
- L'hygiène des aliments en production de repas

5. Ressources Humaines

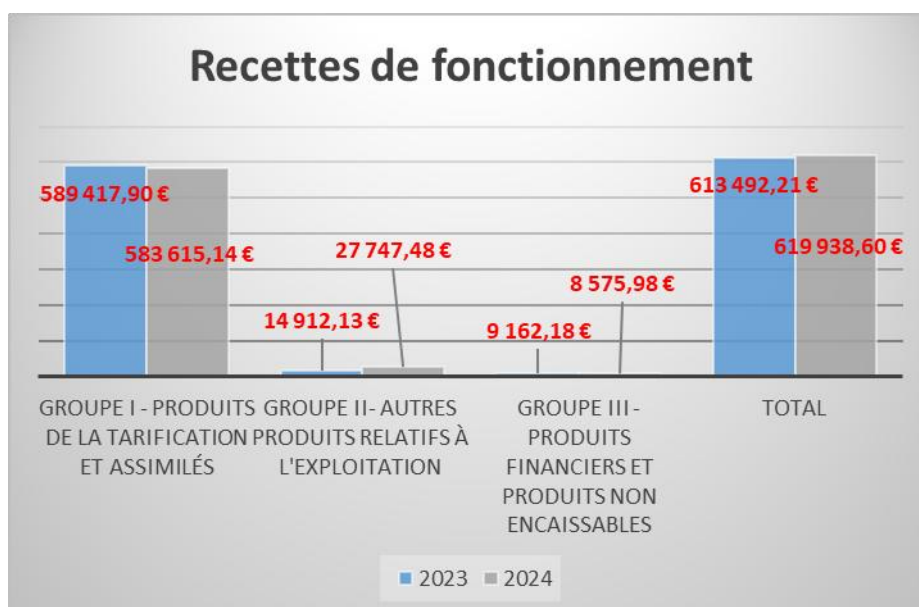
Notre établissement du FAS est attendant au FAM, ainsi l'équipe de professionnels est mutualisée. En 2024, nous avons connu des difficultés de recrutement de professionnels soignants diplômés

6. Partie financière

6.1. Section de fonctionnement

6.1.1. Recettes de fonctionnement

Libellé	2023	BP +DM 2024	2024	Ecart entre réalisé et BT
Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	589 417,90 €	600 268,54 €	583 615,14 €	-16 653,40 €
Groupe II- Autres produits relatifs à l'exploitation	14 912,13 €	13 100,00 €	27 747,48 €	14 647,48 €
Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	9 162,18 €	7 900,00 €	8 575,98 €	675,98 €
Excédent reporté N-1		82 565,51 €		-82 565,51 €
TOTAL	613 492,21 €	703 834,05€	619 938,60 €	-83 895,45 €



6.1.1.1. Groupe I : Produits de la tarification : 583 615.14€

Il s'agit de la facturation du prix de journée. Une baisse de 0.99% par rapport à l'an dernier soit 5 802.76€. Le prix de journée a évolué de 9.83% passant de 112,09€ à 123,11€. La baisse s'explique par le nombre de journée

6.1.1.2. Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 27 747,48€

Ce groupe concerne essentiellement des recettes en atténuation. Nous avons perçu 23 232.02€ d'indemnités journalières.

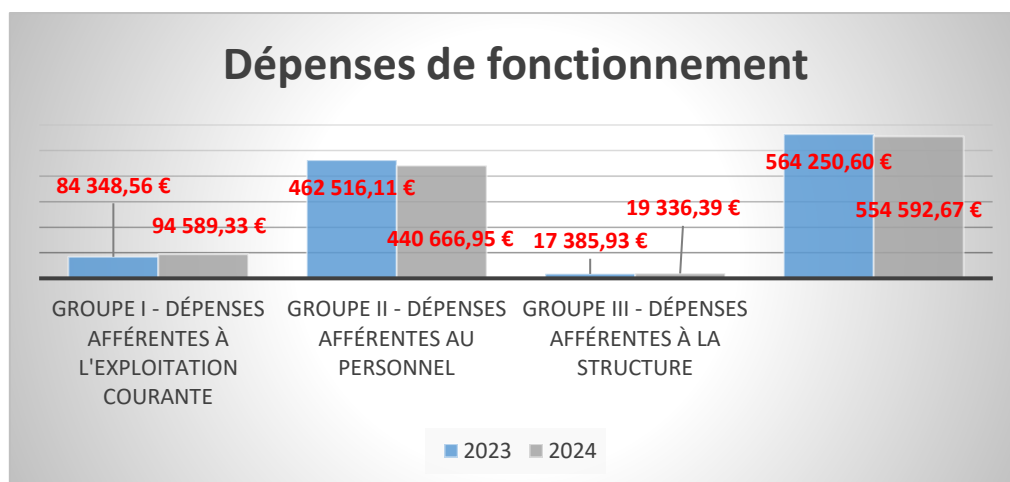
6.1.1.3. Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 8 575,98€

Ce groupe concerne :

- La reprise de quote-part de la subvention CCAS : 91,98€
- La reprise de provision au titre des surcoûts de loyers : 7 800€
- Un mandat annulé VIVINTER : 684€

6.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Libellé	2023	BP+DM 2024	2024	Ecart entre réalisé et BT
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	84 348,56 €	139 336,79 €	94 589,33 €	-44 747,46 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	462 516,11 €	536 296,93 €	440 666,95 €	-95 629,98 €
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	17 385,93 €	28 200,33 €	19 336,39 €	-8 863,94 €
TOTAL	564 250,60 €	703 384,05 €	554 592,67 €	-149 241,38 €



6.1.2.1. Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante 94 589,33€

Ce groupe est en hausse de 12.14% soit de 10 240,77€. Les remboursements de frais sont passés de 70 855,78€ en 2023 à 84 527,73€ en 2024 soit une augmentation de 19.29 % (13 671,95€). Les dépenses sont :

- Les dépenses courantes : 3 758,75€
- La participation de séjour vacances pour les résidents : 4 500€
- Prestations à caractères médico-social : 1 802,75€
- Le remboursement de frais aux budgets principaux (CIAS & CCAS) : 84 527,83€ qui comprend la maintenance, loyers, assurances ...

6.1.2.2. Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 440 666,95€

Ce groupe est en baisse d'environ 4.73 % par rapport à 2023 soit 21 830.76€.

Libellé	2023	2024
Salaires brutes	333 796,29 €	345 427,48 €
Charges	82 349,25 €	72 984,23 €
TOTAL	416 145,54 €	418 411,71 €
<i>Taux de charges</i>	<i>19,79%</i>	<i>19,79%</i>
Intérim	31 162,76 €	2 534,27 €
Recettes en atténuation	14 912.13 €	23 232,02 €
Dépenses réelles de personnel	432 396,17 €	397 713,96 €

- Frais de mutualisation repas : 18 849.10€
- Frais d'intérim : 2 534,27€

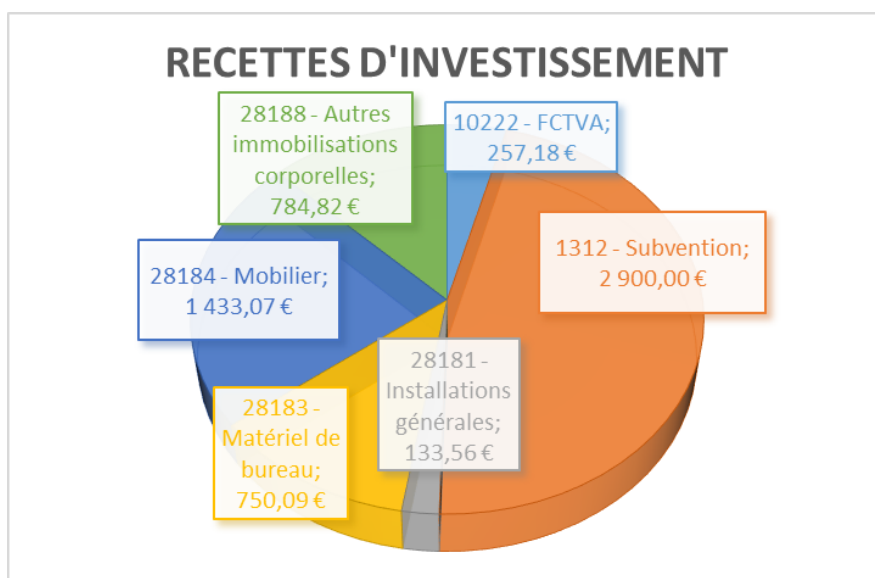
6.1.2.3. Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 19 336,39€

Ce groupe a augmenté de 11,22 % par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des primes d'assurance des salariés.

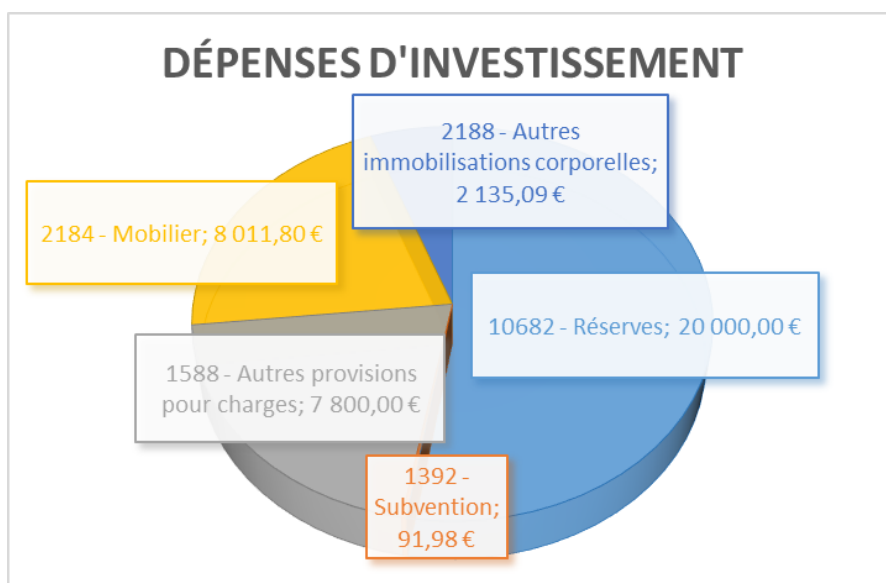
6.2. Section d'investissement

La prévision budgétaire d'investissement était de 138 101,65€ avec la reprise des résultats de 2023.

Les recettes d'équipements :



Les dépenses d'équipements :



7. Détermination du résultat

	Section d'investissement	Section fonctionnement
Exercice 2024		
Recettes (a)	6 258,72 €	619 938,60 €
Dépenses (b)	38 038,87 €	554 592,67 €
Résultat de l'exercice (B)= (a-b)	-31 780,15 €	65 345,93 €

8. Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2024

	Section d'investissement	Section fonctionnement
Résultat de clôture 2023	135 101,65 €	82 565,51 €
Exercice 2024		
Recettes (a)	6 258,72 €	619 938,60 €
Dépenses (b)	38 038,87 €	554 592,67 €
Résultat de l'exercice (B)= (a-b)	-31 780,15 €	65 345,93 €
Résultat de clôture cumulé(A+B)	103 321,50 €	147 911,44€
dont provisions constatées fin 2024	75 770,00 €	

Le résultat excédentaire cumulé à affecter de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2024 est de 103 321,50€ dont 75 770€ de provisions constituées.

Le résultat excédentaire cumulé à affecter de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024 est de 147 911,44€.

Il a été proposé au conseil d'administration du 22 avril 2025 que :

- ✓ L'excédent cumulé d'investissement constaté au 31 décembre 2024 de 103 321,50 € soit affecté en report à nouveau et incorporé au budget prévisionnel 2025 par décision modificative
- ✓ De demander au conseil départemental de Loir et Cher d'approuver l'affectation du résultat excédentaire 2024 de fonctionnement de 147 911,44 € de la manière suivante :
 - 127 911,44 € en report à nouveau (compte 110) et à incorporer au budget prévisionnel 2025
 - 20 000,00€ - Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement (compte 10687)

Vendôme, le 22 avril 2025

Par délégation du Président,

Mme Stéphanie ROUX BRINDEAU

Etat des restes à réaliser

Critères de recherche

Budget	B1 - CCAS - F.A.S. "Michelle Bouhours"
Collectivité	2 - CCAS OU CIAS
Exercice	2024
Filtre	[Report] = "Oui"

État des restes à réaliser

Groupe Section (Code / Libellé)	Groupe Sens (Code / Libellé)	Groupe Chapitre Nat (Code / Libellé)	Tiers (Nom)	Engagement (Code)	Engagement (Objet)	Article Nat. (Code)	Fonction (Code)	Service Gestionnaire (Code)	Service Destinataire (Code)	Mt reporté N+1
I - Investissement										
D - Dépense										
20 - Immobilisations incorporelles										
		TERANGA SOFTWARE		24DFAS0063	logiciel NETFactu	205				3 699,76 €
TOTAL DES MONTANTS										-3 699,76 €

Le Président,
Billard Laurent

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-05	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Compte administratif 2024

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Le conseil d'administration venant d'examiner le compte de gestion 2024 établi par le comptable public, il vous est proposé dès à présent d'étudier le compte administratif 2024 du budget du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours.

L'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »

Cette disposition est transposable aux Centres communaux d'action sociale.

Pour les établissements et services rattachés à un CCAS, la délibération d'affectation est votée en même temps que le compte administratif de la collectivité de rattachement. Elle intervient donc au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel le résultat se rapporte (article L. 1612-12 du CGCT).

Néanmoins, conformément à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le compte administratif N doit être transmis aux autorités de tarification avant le 30 avril N+1.

La délibération d'affectation du résultat doit être transmise au contrôle de légalité pour être rendue exécutoire. Une fois rendue exécutoire, elle est transmise sans délai au comptable (articles L. 315-14, L. 315-12, et R. 314-73 du CASF).

Le document présente des résultats conformes à ceux du compte de gestion présenté par le trésorier public. Le compte administratif pour l'exercice 2024 s'établit ainsi :

	Section d'investissement	Section fonctionnement
Résultat de clôture 2023	135 101,65 €	82 565,51 €
Exercice 2024		
Recettes (a)	6 258,72 €	619 938,60 €
Dépenses (b)	38 038,87 €	554 592,67 €
Résultat de l'exercice (B)= (a-b)	-31 780,15 €	65 345,93 €
Résultat de clôture cumulé(A+B)	103 321,50 €	147 911,44€
dont provisions constatées fin 2024	75 770,00 €	

Le résultat excédentaire cumulé à affecter de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2024 est de 103 321,50 euros dont 75 770 euros de provisions constituées.

Le résultat excédentaire cumulé à affecter de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024 est de 147 911,44 euros.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'élire Yolande Morali, présidente de l'assemblée qui présidera le débat sur ce compte administratif ;
- d'adopter le compte administratif du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours ;
- que l'excédent cumulé d'investissement constaté au 31 décembre 2024 de + 103 321,50 euros soit affecté en report à nouveau et incorporé au budget prévisionnel 2025 par décision modificative ;
- de demander au Conseil départemental de Loir-et-Cher d'affecter le résultat 2024 de fonctionnement de 147 911,44 euros de la manière suivante :
 - 127 911,44 euros en report à nouveau (compte 110) et à incorporer au budget prévisionnel 2025 par décision modificative ;
 - 20 000,00 euros - Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement (compte 10687).
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.
Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La présidente de l'assemblée, Yolande MORALI
---	---

PJ : Compte administratif 2024, rapport financier et restes à réaliser en annexe



**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES**

Blois, le 28 mars 2025

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

*Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr

**EANM MICHELLE BOUHOURS DE VENDOME
C.C.A.S.(CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE)
DE VENDÔME**

**PROCEDURE CONTRADICTOIRE DU 25 MARS 2025
EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025**

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- ♦ ÉTABLISSEMENT : 37 avenue Georges Clémenceau
41100 Vendôme
- ♦ CRÉATION : 05/10/2012
- ♦ CAPACITÉ AUTORISÉE : 14 places
- ♦ STATUT DU PERSONNEL : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- ♦ N° FINESS : 410008783
- ♦ DIRECTEUR : Madame Stéphanie ROUX-BRINDEAU
- ♦ DATE DE RÉCEPTION DU BUDGET 2025 : 25 OCTOBRE 2024

I – EFFECTIFS À TITRE INDICATIF :

- Effectifs et répartition proposée :

Emplois	Tableau des effectifs global			
	ETP CA 2023 -	ETP 2024 - Effectif prévisionnel (1)	ETP 2025 - Effectif prévisionnel (2)	Écart: (2)-(1)
DIRECTION / ENCADREMENT	0,40	0,40	0,40	0,00
ADMINISTRATION / GESTION	0,00	1,80	1,80	0,00
SERVICES GENERAUX	3,10	0,30	0,30	0,00
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00	0,00
SOCIO-EDUCATIF	6,80	6,00	6,00	0,00
PARAMEDICAL	0,00	1,10	1,10	0,00
MEDICAL	0,20	0,10	0,10	0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat Aidé	0,00	0,00	0,00	0,00
Remplacement	0,00	0,80	0,80	0,00
Autres (Apprenti, Contrat Civique,...)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	10,50	10,50	10,50	0,00

Le Conseil départemental n'autorise pas les effectifs et ne les transmet qu'à titre informatif. L'établissement doit s'assurer que l'emploi de nouveaux professionnels soit contenu dans l'enveloppe allouée.

Dans sa procédure contradictoire, l'établissement sollicite 0,30 ETP de temps de psychomotricien ainsi que le financement d'actes ponctuels d'ergothérapie pour un montant de 1 500 € et une mesure nouvelle de 10 500 € pour des formations obligatoires.

Les orientations budgétaires du département ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

II – ACTIVITÉ :

Capacité (Nombre de places)	Exercice 2024 Accordé	Exercice 2025	
		Demandé	Retenu
Capacité autorisée	14	14	14
Activité	4 950	4 950	4 880

Suite à la procédure contradictoire de l'établissement, l'activité a été retenue à hauteur de 4 880 journées pour l'année 2025, soit un taux d'occupation de 95,50 %, afin d'atteindre une évolution du prix de journée moyen à + 2 %.

III – DEPENSES :

Dépenses	Retenu 2024		
	BP 2024	MN 2024 non recond.	Base 2025
G1	124 036,79 €	0 €	124 036,79 €
G2	475 531,42 €	0 €	475 531,42 €
G3	21 700,33 €	0 €	21 700,33 €
TOTAL	621 268,54 €	0 €	621 268,54 €

La compensation pour le financement des primes SEGUR versée fin 2023 par le département (soit 26 808 €) a été intégrée en mesure nouvelle reconductible en 2024.
Elle est donc dans la base du groupe 2 à compter de l'année 2025.

Dépenses	Budget demandé 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MNNR	MNR		
G1	148 913 €	4 660 €	153 573 €	2 %	126 517,53 €	0 €	2 059 €	128 576,53 €	3,66 %
G2	535 648 €	0 €	535 648 €	2 %	485 042,06 €	0 €	0 €	485 042,06 €	2,00 %
G3 hors 65 66 et 68	17 419 €	0 €	17 419 €	2 %	19 278,33 €	0 €	-1 859 €	17 419,33 €	-7,84 %
S/Total	701 980 €	4 660 €	706 640 €		630 837,92 €	0 €	200,00	631 037,92 €	2,03 %
Compte 65	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 66	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 68	2 800 €	-200 €	2 600 €		2 800 €	0 €	-200 €	2 600 €	- 7,14 %
Total G3	20 219 €	0 €	20 019€		22 078,33 €	0 €	-2 059 €	20 019,33 €	- 7,75 %
TOTAL	704 780 €	4 460 €	709 240 €		633 637,92 €	0 €	0 €	633 637,92 €	1,99 %

La demande de l'établissement s'élève à 709 240 €.

Il est appliqué un taux de reconduction de 2 % sur le budget 2024 hors comptes 66 et 68 en application des orientations budgétaires votées lors de la session du conseil départemental du 12 décembre 2024.

Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante : 128 576,53 €

Application d'un rebasage de + 2 059 € venant du groupe 3.

Groupe 2 : Dépenses de personnel : 485 042,06 €

Groupe 3 : Dépenses de structure : 20 019,33 €

Application d'un rebasage de - 2 059 € du groupe 3 vers le groupe 1, soit – 1 859 € pour répondre à la demande de l'établissement sur les dépenses de structure et – 200 € pour le compte 68.

Le montant du compte 66 s'élève à : 0 € (0 € en 2024),

Le montant de compte 68 s'élève à : 2 600 € (2 800 € en 2024).

Ainsi, les dépenses pour l'année 2025 sont arrêtées à la somme de 633 637,92 €, soit une augmentation des dépenses hébergement par rapport à l'exercice budgétaire 2024 de + 1,99 %.

IV – RECETTES :

Recettes	Budget alloué 2024		
	Budget alloué 2024	Crédits 2024 non reconductibles	BASE 2024
G1	600 268,54 €	0 €	600 268,54 €
G2	13 100 €	0 €	13 100 €
G3	7 900 €	0 €	7 900 €
TOTAL	621 268,54 €	0 €	621 268,54 €

Produits	Budget sollicité 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MN NR	MNR		
G1	600 268,55 €	80 071,45 €	680 340 €	0,00 %	600 268,55 €	0 €	3 369,37 €	603 637,92 €	0,56 %
G2	21 000 €	0 €	20 000 €	61,83 %	21 200 €	0 €	0 €	21 200 €	61,83 %
G3	0 €	0 €	8 900 €	11,39 %	8 800 €	0 €	0 €	8 800 €	11,39 %
TOTAL	621 268,55 €	80 071,45 €	709 240 €	1,45 %	630 268,55 €	0 €	3 369,37 €	633 637,92 €	1,99 %

Le conseil départemental retient la somme de 30 000 € de recettes atténuatives afin de se rapprocher de la moyenne réalisée par l'établissement, répartie de la manière suivante :

- 21 200 € pour encaissement d'indemnités journalières,
- 1000 € de mandats annulés,
- 7 800 € de reprise de provisions (surcoût de loyer).

V. DÉTERMINATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

La prévision des investissements pour 2025 n'a pas été communiquée par l'établissement.

Pour rappel, les investissements sont accordés sous réserve que l'enveloppe allouée au titre des dotations aux amortissements soit respectée.

VI. DÉTERMINATION DU PRIX DE JOURNÉE :

Résultat 2023 = Excédent de 82 565,51 € affecté en :

- Report à nouveau pour 82 565,51 € en N+1.

Libellé	Sollicité année 2025	Retenu année 2025
Dépenses d'exploitation	709 240 €	633 637,92 €
Recettes atténuatives	28 900 €	30 000 €
Reprise résultat	0 €	0 €
Dépenses refusées	0 €	0 €
TOTAL	680 340 €	603 637,92 €

1 – Tarifs moyens

Prix de journée hébergement	ANNEE 2024	ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	121,27 €	123,70 €	2 %

2 – Tarifs fixés dans l'arrêté prévu au 1er avril 2025

Prix de journée hébergement	Arrêté ANNEE 2024	Arrêté ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	124,31 €	123,50 €	- 0,66 %

Le relecteur,



Jérôme RIVIERE

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-06	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Reprise de provisions 2025

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Suite à la constitution en 2019 de provisions inscrites à hauteur de 30 000 euros pour compenser la hausse des loyers, il convient de reprendre une partie de celles-ci hauteur de 7 800 euros.

Les recettes sont prévues au budget prévisionnel 2025 au compte 7815 – reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'autoriser la reprise de provisions à hauteur de 7 800 euros ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : Rapport tarifaire du 28 mars 2025 du Conseil départemental de Loir-et-Cher



**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES**

Blois, le 28 mars 2025

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

*Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr

**EANM MICHELLE BOUHOURS DE VENDÔME
C.C.A.S.(CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE)
DE VENDÔME**

**PROCEDURE CONTRADICTOIRE DU 25 MARS 2025
EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025**

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- * ÉTABLISSEMENT : 37 avenue Georges Clémenceau
41100 Vendôme
- * CRÉATION : 05/10/2012
- * CAPACITÉ AUTORISÉE : 14 places
- * STATUT DU PERSONNEL : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- * N° FINES : 410008783
- * DIRECTEUR : Madame Stéphanie ROUX-BRINDEAU
- * DATE DE RÉCEPTION DU BUDGET 2025 : 25 OCTOBRE 2024

I – EFFECTIFS À TITRE INDICATIF :

- Effectifs et répartition proposée :

Emplois	Tableau des effectifs global			
	ETP CA 2023 -	ETP 2024 - Effectif prévisionnel (1)	ETP 2025 - Effectif prévisionnel (2)	Écart: (2)-(1)
DIRECTION / ENCADREMENT	0,40	0,40	0,40	0,00
ADMINISTRATION / GESTION	0,00	1,80	1,80	0,00
SERVICES GENERAUX	3,10	0,30	0,30	0,00
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00	0,00
SOCIO-EDUCATIF	6,80	6,00	6,00	0,00
PARAMEDICAL	0,00	1,10	1,10	0,00
MEDICAL	0,20	0,10	0,10	0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat Aidé	0,00	0,00	0,00	0,00
Remplacement	0,00	0,80	0,80	0,00
Autres (Apprenti, Contrat Civique,...)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	10,50	10,50	10,50	0,00

Le Conseil départemental n'autorise pas les effectifs et ne les transmet qu'à titre informatif. L'établissement doit s'assurer que l'emploi de nouveaux professionnels soit contenu dans l'enveloppe allouée.

Dans sa procédure contradictoire, l'établissement sollicite 0,30 ETP de temps de psychomotricien ainsi que le financement d'actes ponctuels d'ergothérapie pour un montant de 1 500 € et une mesure nouvelle de 10 500 € pour des formations obligatoires.

Les orientations budgétaires du département ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

II – ACTIVITÉ :

Capacité (Nombre de places)	Exercice 2024 Accordé	Exercice 2025	
		Demandé	Retenu
Capacité autorisée	14	14	14
Activité	4 950	4 950	4 880

Suite à la procédure contradictoire de l'établissement, l'activité a été retenue à hauteur de 4 880 journées pour l'année 2025, soit un taux d'occupation de 95,50 %, afin d'atteindre une évolution du prix de journée moyen à + 2 %.

III – DEPENSES :

Dépenses	Retenu 2024		
	BP 2024	MN 2024 non recon.	Base 2025
G1	124 036,79 €	0 €	124 036,79 €
G2	475 531,42 €	0 €	475 531,42 €
G3	21 700,33 €	0 €	21 700,33 €
TOTAL	621 268,54 €	0 €	621 268,54 €

La compensation pour le financement des primes SEGUR versée fin 2023 par le département (soit 26 808 €) a été intégrée en mesure nouvelle reconductible en 2024.
Elle est donc dans la base du groupe 2 à compter de l'année 2025.

Dépenses	Budget demandé 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MNNR	MNR		
G1	148 913 €	4 660 €	153 573 €	2 %	126 517,53 €	0 €	2 059 €	128 576,53 €	3,66 %
G2	535 648 €	0 €	535 648 €	2 %	485 042,06 €	0 €	0 €	485 042,06 €	2,00 %
G3 hors 65 66 et 68	17 419 €	0 €	17 419 €	2 %	19 278,33 €	0 €	-1 859 €	17 419,33 €	-7,84 %
s/Total	701 980 €	4 660 €	706 640 €		630 837,92 €	0 €	200,00	631 037,92 €	2,03 %
Compte 65	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 66	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 68	2 800 €	-200 €	2 600 €		2 800 €	0 €	-200 €	2 600 €	-7,14 %
Total G3	20 219 €	0 €	20 019 €		22 078,33 €	0 €	-2 059 €	20 019,33 €	-7,75 %
TOTAL	704 780 €	4 460 €	709 240 €		633 637,92 €	0 €	0 €	633 637,92 €	1,99 %

La demande de l'établissement s'élève à 709 240 €.

Il est appliqué un taux de reconduction de 2 % sur le budget 2024 hors comptes 66 et 68 en application des orientations budgétaires votées lors de la session du conseil départemental du 12 décembre 2024.

Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante : 128 576,53 €

Application d'un rebasage de + 2 059 € venant du groupe 3.

Groupe 2 : Dépenses de personnel : 485 042,06 €

Groupe 3 : Dépenses de structure : 20 019,33 €

Application d'un rebasage de - 2 059 € du groupe 3 vers le groupe 1, soit - 1 859 € pour répondre à la demande de l'établissement sur les dépenses de structure et - 200 € pour le compte 68.

Le montant du compte 66 s'élève à : 0 € (0 € en 2024),

Le montant de compte 68 s'élève à : 2 600 € (2 800 € en 2024).

Ainsi, les dépenses pour l'année 2025 sont arrêtées à la somme de 633 637,92 €, soit une augmentation des dépenses hébergement par rapport à l'exercice budgétaire 2024 de + 1,99 %.

IV – RECETTES :

Recettes	Budget alloué 2024		
	Budget alloué 2024	Crédits 2024 non reconductibles	BASE 2024
G1	600 268,54 €	0 €	600 268,54 €
G2	13 100 €	0 €	13 100 €
G3	7 900 €	0 €	7 900 €
TOTAL	621 268,54 €	0 €	621 268,54 €

Produits	Budget sollicité 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MN NR	MNR		
G1	600 268,55 €	80 071,45 €	680 340 €	0,00 %	600 268,55 €	0 €	3 369,37 €	603 637,92 €	0,56 %
G2	21 000 €	0 €	20 000 €	61,83 %	21 200 €	0 €	0 €	21 200 €	61,83 %
G3	0 €	0 €	8 900 €	11,39 %	8 800 €	0 €	0 €	8 800 €	11,39 %
TOTAL	621 268,55 €	80 071,45 €	709 240 €	1,45 %	630 268,55 €	0 €	3 369,37 €	633 637,92 €	1,99 %

Le conseil départemental retient la somme de 30 000 € de recettes atténuatives afin de se rapprocher de la moyenne réalisée par l'établissement, répartie de la manière suivante :

- 21 200 € pour encaissement d'indemnités journalières,
- 1000 € de mandats annulés,
- 7 800 € de reprise de provisions (surcoût de loyer).

V. DÉTERMINATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

La prévision des investissements pour 2025 n'a pas été communiquée par l'établissement.

Pour rappel, les investissements sont accordés sous réserve que l'enveloppe allouée au titre des dotations aux amortissements soit respectée.

VI. DÉTERMINATION DU PRIX DE JOURNÉE :

Résultat 2023 = Excédent de 82 565,51 € affecté en :

- Report à nouveau pour 82 565,51 € en N+1.

Libellé	Sollicité année 2025	Retenu année 2025
Dépenses d'exploitation	709 240 €	633 637,92 €
Recettes atténuatives	28 900 €	30 000 €
Reprise résultat	0 €	0 €
Dépenses refusées	0 €	0 €
TOTAL	680 340 €	603 637,92 €

1 – Tarifs moyens

Prix de journée hébergement	ANNEE 2024	ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	121,27 €	123,70 €	2 %

2 – Tarifs fixés dans l'arrêté prévu au 1er avril 2025

Prix de journée hébergement	Arrêté ANNEE 2024	Arrêté ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	124,31 €	123,50 €	- 0,66 %

Le relecteur,


Jérôme RIVIERE

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-07	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) - Reprise de provisions

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Suite à la constitution en 2016 de provisions à hauteur de 23 400 euros inscrites afin de couvrir l'amortissement sur dix ans d'une partie de la subvention versée au Foyer d'accueil médicalisé (FAM), il convient de reprendre une partie de celles-ci à hauteur de 2 340 euros (9^{ème} année d'amortissement).

Les recettes ont été prévues au budget primitif 2025 au compte 7815 – reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'autoriser la reprise de provisions à hauteur de 2 340 euros ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-08	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Compte de gestion 2024

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

La comptabilité publique est basée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. Dans ce cadre, le président, ordonnateur, établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Après s'être fait présenter par Gilles Dupin, comptable public, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et justifiées et que les résultats à la clôture de l'exercice 2024 concordent avec ceux du compte administratif.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le compte de gestion du budget de l'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

Résultats budgétaires de l'exercice

27009 - FOYER ACCUEIL MEDICALISE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 434,10	499 168,43	637 602,53
Titres de recette émis (b)	7 955,33	421 107,44	429 062,77
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	7 955,33	421 107,44	429 062,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	57 331,03	499 168,43	556 499,46
Mandats émis (f)	4 184,75	340 733,36	344 918,11
Annulations de mandats (g)	0,00	16 829,72	16 829,72
Depenses nettes (h = f - g)	4 184,75	323 903,64	328 088,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 770,58	97 203,80	100 974,38
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250422-CCD20250422-08-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025



Etat des restes à réaliser

Critères de recherche

Budget	BA - CCAS - F.A.M.
Collectivité	2 - CCAS OU CIAS
Exercice	2024
Filtre	[Report] = "Oui"

Etat des restes à réaliser

Etat des restes à réaliser										
Groupe Section (Code / Libellé)	Groupe Sens (Code / Libellé)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Tiers (Nom)	Engagement (Code)	Engagement (Objet)	Article Nat. (Code)	Fonction (Code)	Service Gestionnaire (Code)	Service Destinaire (Code)	Mt reporté N+1
I - Investissement										-1 373,76 €
	D - Dépense									1 373,76 €
		20 - Immobilisations incorporelles								1 373,76 €
		TERANGA SOFTWARE		24DFAM0063	logiciel NETFactu	205		H6		1 373,76 €
									TOTAL DES MONTANTS	-1 373,76 €

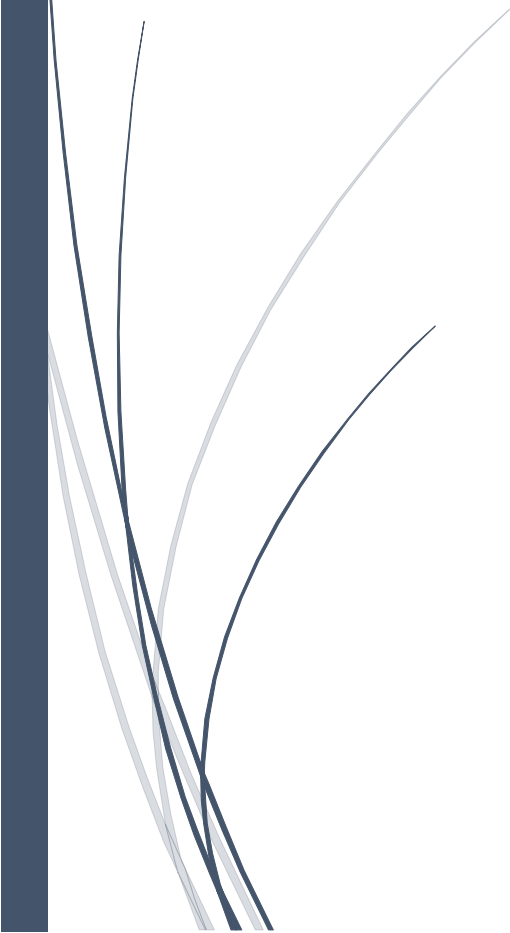


Le Président
Brilland Laurent

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250422-CCD20250422-09R-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025



Rapport financier du compte administratif 2024



Etablissement d'Accueil Médicalisé

CCAS



Table des matières

1.	Préambule	2
2.	Faits marquants sur l'exercice 2024	3
3.	L'activité	3
3.1.	Nombre de journées sur 2024.....	3
3.2.	Evolution du nombre de journées :.....	4
3.3.	Evolution du taux d'occupation :.....	4
3.4.	La population accueillie en 2024 :	4
3.5.	Répartition des résidents :	5
4.	Le plan de formation 2024	5
5.	Partie financière	7
5.1.	Section de fonctionnement	7
5.1.1.	Les recettes de fonctionnement	7
5.1.2.	Les dépenses de fonctionnement	10
6.	Les investissements.....	12
7.	Détermination du résultat.....	13
8.	Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2024	14

1. Préambule

Retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur une année (par opposition au budget qui n'est qu'une prévision), le compte administratif permet de vérifier la réalité des prévisions budgétaires, à savoir notamment si les dépenses et recettes annoncées lors du budget ont été réalisées totalement ou partiellement.

Le compte administratif est donc une photographie de la situation financière du budget du FAM au 31 décembre 2023 où l'on distingue ce qui a été réalisé.

1-L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est un établissement public administratif, rattaché à l'administration territoriale unique. Le CCAS gère principalement 4 entités :

- EPHAD
- FAS
- Résidence autonomie
- FAM

Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment l'aide alimentaire) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés). Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

2- Présentation de l'établissement

Le FAM de Vendôme a ouvert ses portes le 23 mai 2016.

Le Foyer d'Accueil médicalisé (FAM) a pour mission d'accueillir des personnes en situation de handicap, présentant des troubles de comportement, des déficiences intellectuelles ou de troubles associés. Leur état de santé ainsi que leurs besoins en soins nécessitent un accompagnement pour tous les actes du quotidien. Ainsi le FAM est une structure médicalisée.

Les FAM ont été mis en place par la circulaire n°86-6 du 14 février 1986. Cette circulaire fixe leurs missions et confère une importance particulière à leur implantation, celle-ci devant permettre une ouverture à la vie sociale. La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 leur a attribué une véritable existence juridique, en les insérant dans la typologie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Au départ, les Foyers d'Accueil médicalisé (FAM) devaient constituer des structures de prises en charge expérimentales, ayant notamment pour objectif de compléter les solutions déjà existantes (les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et les foyers de vie ou foyers occupationnels).

Les FAM obéissent à des règles de double tarification : un tarif pour les prestations de soin et un tarif couvrant les frais d'hébergement, d'où leur ancienne appellation de « foyer à double tarification ».

L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux.

L'aide sociale départementale (Conseil Départementale) finance l'hébergement et l'animation.

2. Faits marquants sur l'exercice 2024

Sur le FAM, nous constatons une évolution significative du vieillissement des personnes accompagnées. En effet, la moyenne d'âge pour les quatre femmes est désormais de 65 ans quant à l'homme, son âge est de 73 ans. Les résidents sont présents depuis environ 10 ans sur l'établissement. Leur perte d'autonomie nécessite une prise en soins plus importante, ainsi que des besoins en soins qui sont en constante évolution. Les cinq personnes accueillies sont toutes sous tutelle de famille.

Nous avons connu un turnover de personnel avec quelques difficultés de recrutement.

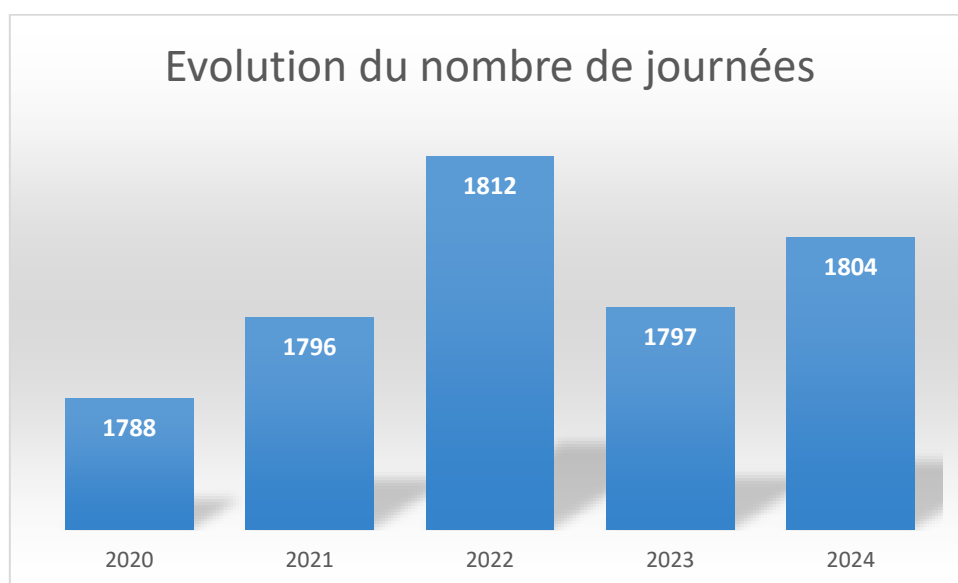
3. L'activité

3.1. Nombre de journées sur 2024

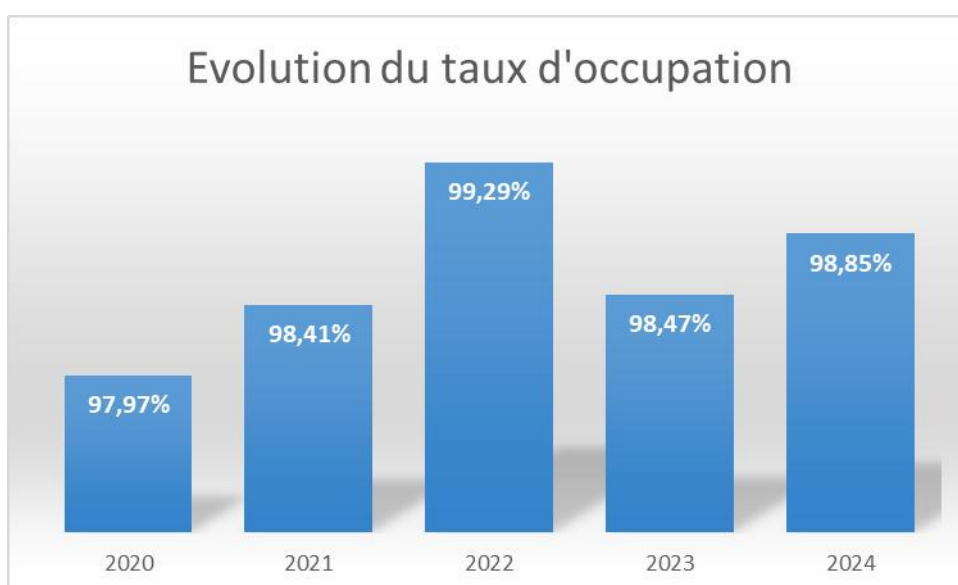
La variation de journées s'explique par le nombre de journées de convenances personnelles et d'hospitalisation qui varie d'une année à l'autre. En l'occurrence sur 2023, nous sommes essentiellement sur la convenance personnelle.

Année	Nombre de journées d'absence
2020	37
2021	29
2022	13
2023	28
2024	26
TOTAL	133

3.2. Evolution du nombre de journées :



3.3. Evolution du taux d'occupation :



3.4. La population accueillie en 2024 :

Nombre de personnes accueillies en 2024	5
Nombre de résidents présents au 31 décembre 2024	5
Nombre d'entrées	0
Nombre de sorties	0
Nombre de journées BP 2024	1 825
Nombre de journées réalisées	1 804
Nombre de journées facturées	1 830

3.5. Répartition des résidents :

- Par sexe, ratio, âge moyen et ancienneté



Age Moyen : 73 ans
Ancienneté : 10 ans

Age moyen : 65 ans
Ancienneté : 10 ans



- Résidents sous mesures de protection judiciaire : 5
- Origine géographique des résidents : Département du Loir-et-Cher
- Motif des sorties : aucune sortie
- Evolution sur les cinq dernières années : Evolution des pathologies

4. Le plan de formation 2024

Les formations initiées sur l'année 2024 sont :

- La formation initiale PRAP 2S :
 - Les objectifs de cette formation sont :
 - Connaître les risques sur la santé liée à son activité professionnelle et participer à la maîtrise de ces risques ;
 - Adopter les gestes et techniques appropriés et d'économie d'effort, incluant la manutention de personnes à mobilité réduite
 - Déterminer et proposer des améliorations pour aménager son poste de travail
- La formation « le toucher dans la relation d'accompagnement de la personne âgée et/ou en perte d'autonomie » :
 - ✓ Les objectifs de cette formation sont :
 - Exercer l'écoute du corps, l'attention, l'observation et la qualité de présence
 - Identifier ses émotions, ses besoins, ses limites ;
 - Se ressourcer dans l'action
 - Etablir la réciprocité toucher et être touché ;
 - Pratiquer le toucher de relation ;
 - Identifier les conditions favorables et les moments propices au toucher de relation dans l'exercice de ses missions.
- La formation « les directives anticipées, personne de confiance : parler de la fin de vie »
 - ✓ Les objectifs de la formation sont :
 - Identifier les dispositions relatives à la fin de vie : directives anticipées et personne de confiance ;

- Clarifier son rôle professionnel ;
 - Adapter une attitude d'écoute pour favoriser le dialogue ;
 - Accompagner la personne âgée ou fragilisée par la maladie dans sa réflexion ;
 - Aider à nommer leur personne de confiance et rédiger leurs directives anticipées.
- La formation « Sensibilisation aux maladies neurodégénératives : Alzheimer et apparentées, parkinson »
- ✓ Les objectifs de la formation sont :
 - Identifier les maladies neuro-évolutives et les principaux symptômes associés ;
 - Identifier les répercussions sur la vie quotidienne des personnes malades et des proches aidants ;
 - Repérer les pratiques, les méthodes et les techniques adaptées aux situations rencontrées.
- La formation « la prévention des chutes chez la personne âgée »
- ✓ Les objectifs de la formation sont :
 - Définir la notion de chute et connaître le cadre réglementaire de la prévention des chutes en établissement ;
 - Identifier les mécanismes psychomoteurs impliqués dans le processus de chute ;
 - Connaître les facteurs de risques de chute et repérer ceux liés à l'environnement ;
 - Repérer les personnes à risque ;
 - Identifier des moyens pour prévenir les chutes, en fonction de la personne concernée et de l'environnement ;
 - Connaître les comportements à adopter en cas de chute.
- L'entretien des locaux, le plan de nettoyage et de désinfection.
- L'habilitation électrique BS BE manœuvre
- La conciliation de la sérénité et de l'efficacité au travail grâce à pleine conscience
- Initiation de la démarche qualité et gestion des risques en secteur médico-social
- L'hygiène des aliments en production de repas

5. Partie financière

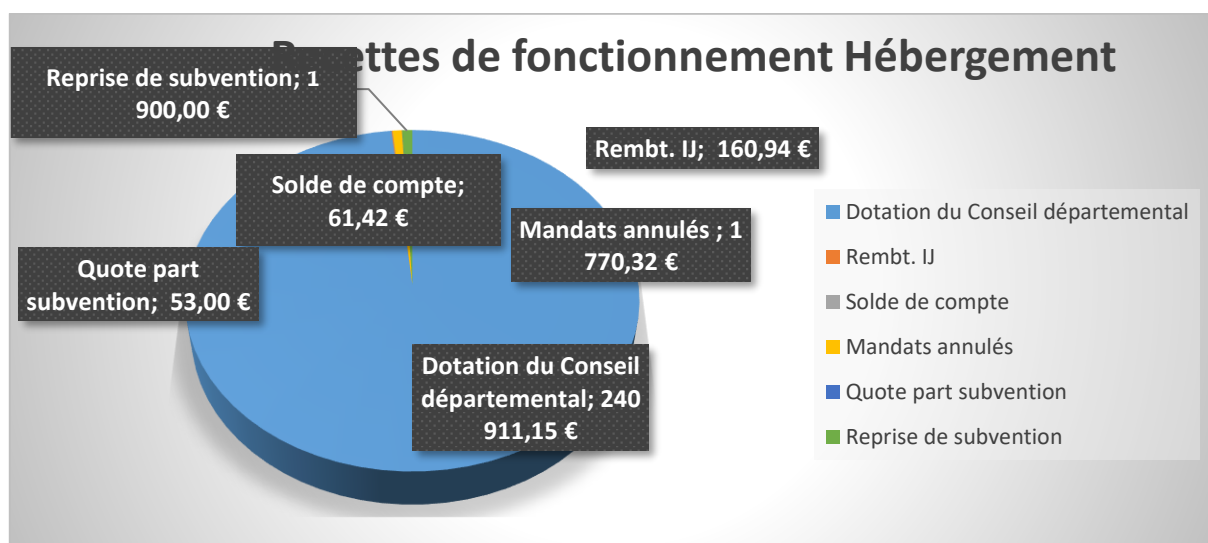
5.1. Section de fonctionnement

5.1.1. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellés	BT 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Ecart de réalisation
017	Groupe I - Produits de la tarification	388 986 ,97 €	395 642,52 €	101,71%	6 655,55 €
018	Groupe II- Autres produits d'exploitation	20 300,00 €	19 947,55 €	98,26%	-352,45 €
019	Groupe III- Produits financiers et produits non encaissables	6 900,00 €	5 517,37 €	79,96%	-1 382,63 €
	Total des recettes	416 186,97 €	421 107,44 €	101,18%	4 920,47 €

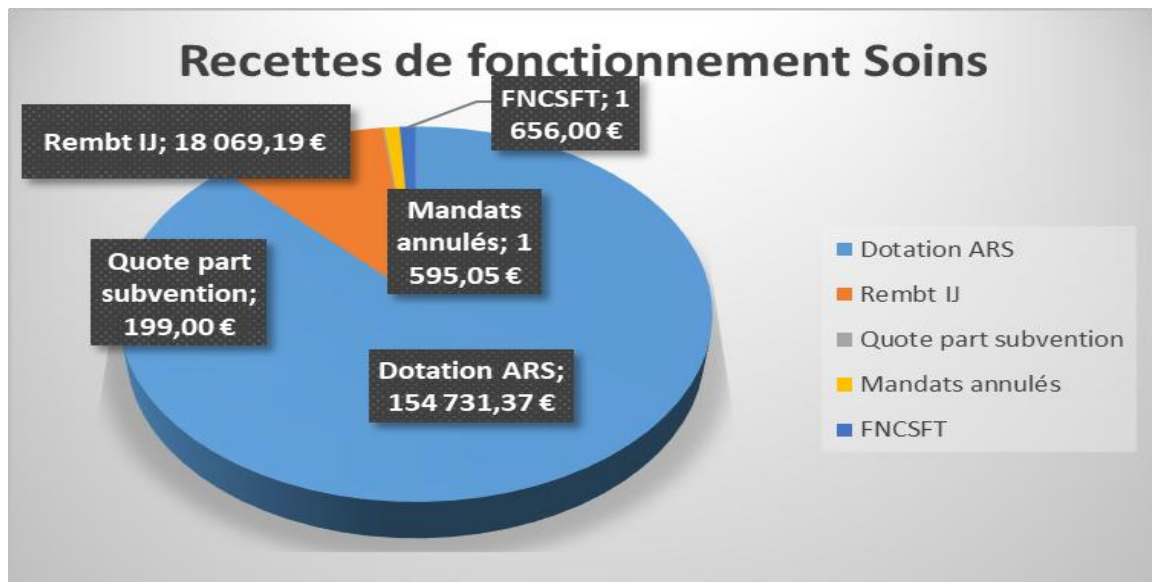
Partie Hébergement :

Les recettes de fonctionnement Hébergement		
Dotation du Conseil Départemental	240 911,15 €	98,39%
Remboursement Indemnités Journalières	160,94 €	0,06%
Solde compte	61,42 €	0,03%
Mandats annulés	1 770,32 €	0,73%
Quote-part de subvention	53,00 €	0,03%
Reprise de provisions	1 900,00 €	0,76%
TOTAL	244 856,83 €	100,00%



Partie Soins :

Les recettes de fonctionnement Soins		
Dotation de l'ARS	154 731,37 €	87,79%
Remboursement Indemnités Journalières	18 069,19 €	10,25%
FNCSFT 2023 & 2024	1 656,00 €	0,95%
Mandats annulés	1 595,05 €	0,90%
Quote-part de subvention	199,00 €	0,11%
TOTAL	176 250,61 €	100,00%



Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 395 642,52 €

Partie Hébergement : 240 911,15 €

Il s'agit de la facturation du prix de journée. Le prix de journée a augmenté de 4,05 % à compter du 01 avril 2024. Nous avons une augmentation de ce groupe de 4,63% par rapport à 2023 qui s'explique d'une part par l'augmentation du prix de journée et d'une faible augmentation du nombre de journées à temps plein de 1 797 journées à 1 804 journées soit un écart de 7 journées.

Nom de l'établissement : FAM			
Tarification 2024	Tarif du 01/01/2024 au 31/03/2024	Tarif du 01/04/2024	Totaux nb de jours
Nb de jours facturés tx plein	453	1 351	1 804
PJ taux plein	128,03 €	133,22 €	
Nb de jours facturés tx minoré de 20€	2	24	26
PJ taux réduit (-20€)	108,03 €	113,22 €	
Nb de jours facturés tx minoré (autre)			-
PJ taux réduit (autre)			
Produits de la tarification	58 213,65 €	182 697,50 €	
Total de la tarification 2024	240 911,15 €		
Solde du compte 733228 au compte administratif 2024	240 911,15 €		
Ecart	0,00 €		
			1 830

Partie Soins : 154 731,37 €

La dotation de l'ARS a été fixé à 152 313,49€ soit une hausse de 1.54% par rapport à la dotation de 2023 (150 006,19€). Nous avons perçu une régularisation de 2 417,88 € concernant la revalorisation du pouvoir d'achat, complément de dotation 2023.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 19 947,55€

Partie Hébergement : 222,36€

- Recettes en atténuation : 160,94 €
- Solde compte : 61,42€

Partie Soins : 19 725,19 €

- Recettes en atténuation : 18 069,19 €
- FNCSFT 2023 & 2024 : 1 656,00 €

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 5 517,37 €

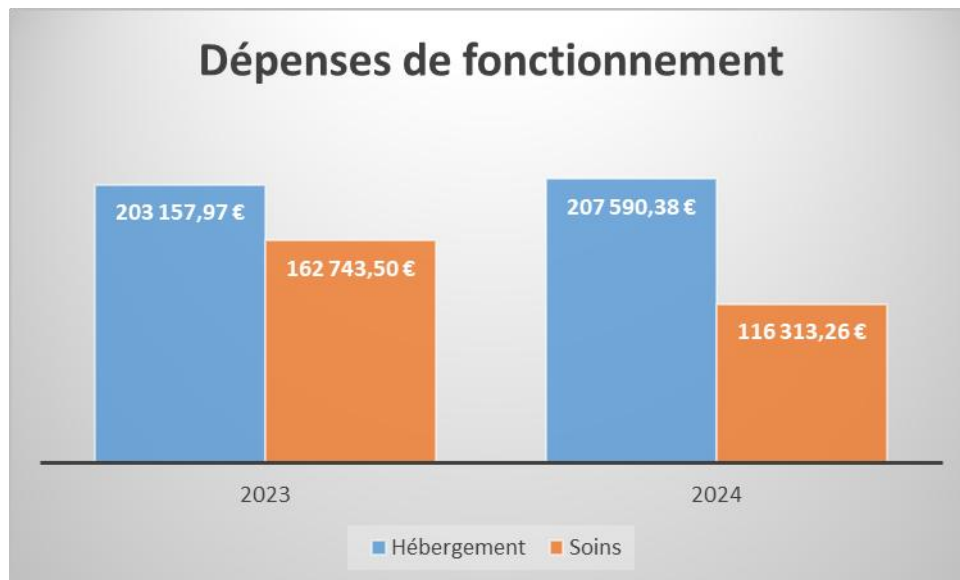
Partie Hébergement : 3 723,32 €

- Mandats annulés : 1 770,32 €
- Reprise de quote-part de subvention : 53,00 €
- Reprise de provisions : 1 900,00 €

Partie Soins : 1 794,05 €

- Mandats annulés : 1 595,05 €
- Reprise de quote-part de subvention : 199,00 €

5.1.2. Les dépenses de fonctionnement



Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 69 940,46 €

Partie Hébergement : 64 354,71 €

Ce groupe est en hausse de 13,22% par rapport à 2023. Cette hausse est essentiellement dû au remboursement de frais qui sont passé de 50 964,75 € en 2023 à 60 383,55 € soit une augmentation de 18,48%.

Les principales dépenses sont :

- Les dépenses courantes : 864,64 €
- Des frais de télécommunications et de missions : 405,40 €
- Des prestations à caractère médico-social : 2 701,12 € (socio-esthéticienne ...)

- Le remboursement de frais aux budgets principaux (CIAS & CCAS) : 60 383,55 € qui comprend la maintenance, assurances, ...

Partie Soins : 5 585,75 €

Ces dépenses sont en baisse de 30,15 % par rapport à 2023. Nous avons une baisse des protections passant de 7 577,54 € en 2023 à 5 165,75 € soit une baisse de 31,83% qui s'explique par le fait que nous avons fait appel à un marché.

Les services extérieurs pour 420€, il s'agit d'une convention de prestation de pharmacie qui concerne les consommables à usage unique nécessaires au reconditionnement.

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel : 237 543,07 €

Partie Hébergement : 133 452,45 €

Partie Soins : 104 090,62 €

Libellé	2023		2024	
	Hébergement	Soin	Hébergement	Soin
Salaires brutes	97 158,93 €	120 819,62 €	102 028,20 €	81 914,55 €
Charges	30 512,84 €	26 493,79 €	25 724,06 €	22 130,71 €
TOTAL	127 671,77 €	147 313,41 €	127 752,06 €	104 045,26 €
<i>Taux de charges</i>	<i>23,90%</i>	<i>17,98%</i>	<i>20,14%</i>	<i>21,27%</i>
Intérim				
Recettes en atténuation	41,49 €	6 658,01 €	160,94 €	18 069,19 €
Dépenses réelles de personnel	127 630,28 €	140 655,40 €	127 591,12 €	85 976,07 €

Sur la partie Hébergement, les frais de personnel sont en augmentation de 0.06% soit 80,29 € par rapport au frais réel de personnel 2023.

- Des frais de mutualisation de repas : 5 700,19 €

Sur la **partie Soins**, les frais de personnel sont en baisse de 29,37% par rapport au frais réel de personnel de 2023.

- Des frais d'intervention d'ergothérapeute : 45,36 €.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 16 420,11 €

Partie Hébergement : 9 783,22 €

Ce groupe est en économie de 24,63 % par rapport au réalisé 2023 soit 3 196,57€. Il est constitué :

- Des dotations aux amortissements : 5 102,00 €
- Des primes salariales : 4 681,22 €

Partie Soins : 6 636,89 €

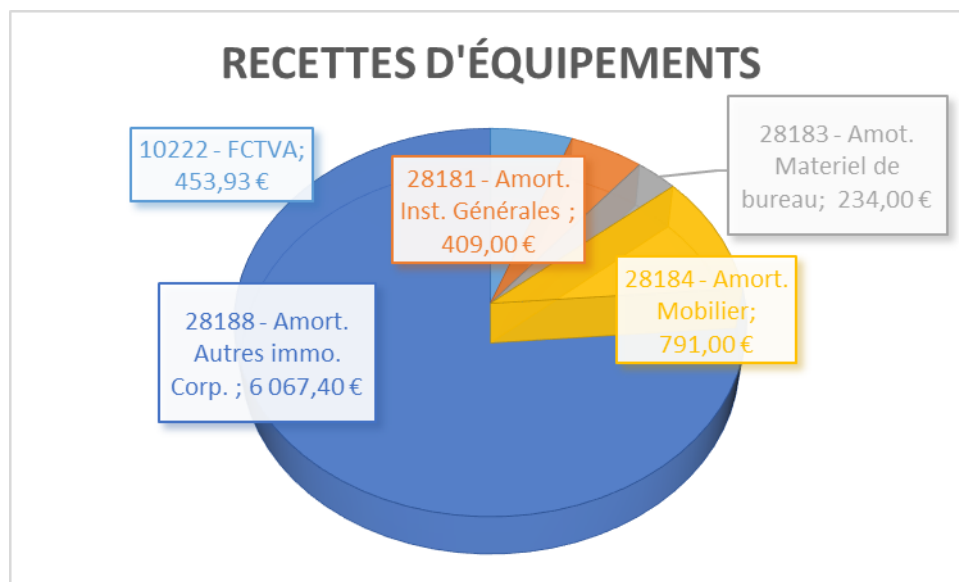
Ce groupe est en économie de 6,47 % soit 459,52 €. Il est constitué :

- Des locations mobilières : 437,02 €
- Maintenance de matériel : 306,60 €
- Des primes aux assurances salariales : 3 493,87 €
- Des dotations aux amortissements : 2 399,40 €

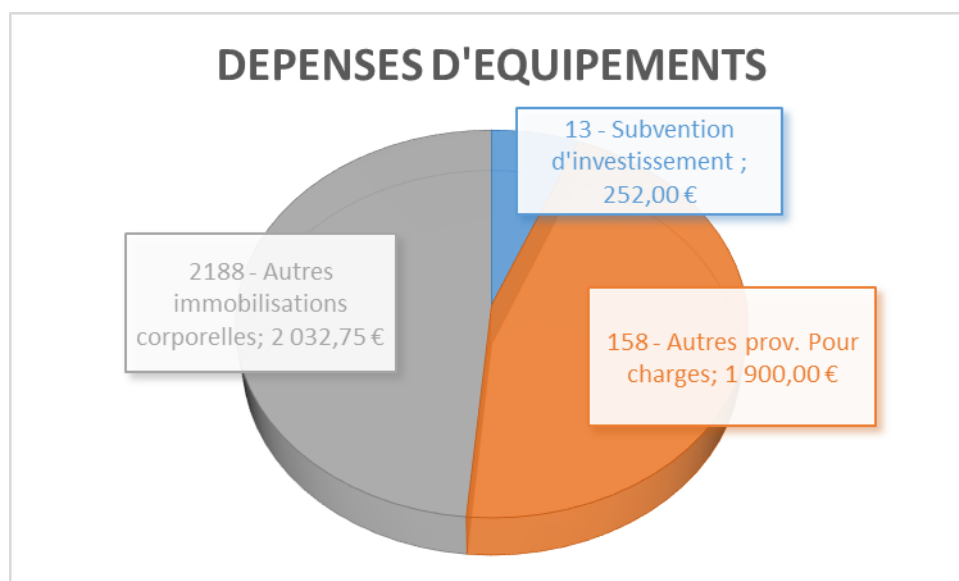
6. Les investissements

La prévision budgétaire était de 138 434,10€ avec la reprise de résultat de 2023.

Les recettes d'investissement :



Les dépenses d'investissement :



7. Détermination du résultat

	Section d'investissement	Section fonctionnement		
		Hébergement	Soin	Globale
Exercice 2024				
Recettes (a)	7 955,33 €	244 856,83 €	176 250,61 €	421 107,44 €
Dépenses (b)	4 184,75 €	207 590,38 €	116 313,26 €	323 903,64 €
Résultat de l'exercice (A) (a-b)	3 770,58 €	37 266,45 €	59 937,26 €	97 203,80 €

8. Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2024

	Section d'investissement	Section fonctionnement		
		Hébergement	Soin	Globale
Résultat de clôture cumulé 2023 (A)	129 034,10 €	88 862,84 €	-5 881,38 €	82 981,46 €
Exercice 2024				
Recettes (a)	7 955,33 €	244 856,83 €	176 250,61 €	421 107,44 €
Dépenses (b)	4 184,75 €	207 590,38 €	116 313,26 €	323 903,64 €
Résultat de l'exercice (B) (a-b)	3 770,58 €	37 266,45 €	59 937,35€	97 203,80 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A+B)	132 804,68 €	126 129,29 €	54 055,97 €	180 185,26 €
<i>dont provisions constatées fin 2024</i>	<i>81 103,07 €</i>			

Le résultat excédentaire cumulé à affecter de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2024 est de 132 804,68€ dont 81 103,07€ de provisions constituées.

Le résultat excédentaire globale cumulé à affecter de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024 est de 180 185,26€.

Le résultat excédentaire pour la section Hébergement à affecter est de 126 129,29€.

Le résultat excédentaire pour la section Soin à affecter est de 54 055,97€.

Il a été proposé au conseil d'administration du 22 avril 2025 que :

- L'excédent cumulé d'investissement constaté au 31 décembre 2024 de 132 804,68€ soit affecté en report à nouveau et incorporé au budget prévisionnel 2025 par décision modificative ;
- De demander au Conseil départemental de Loir et Cher d'approuver l'affectation du résultat excédentaire 2024 de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - ✓ 100 185.26€ en report à nouveau (compte 110) et à incorporer au budget prévisionnel 2025.
 - ✓ 40 000 € en réserves de compensation des déficits (compte 10686)
 - ✓ 40 000 € en excédents affectés à l'investissement (compte 10682)

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (CAPH-2023-01)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service :

410009088

FOYER D'ACCEUIL MEDICALISE

Adresse :

37 avenue Georges Clémenceau
BP20107
41106 VENDÔME Cédex

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Mme Stéphanie ROUX BRINDEAU

Date de la dernière habilitation :

20/08/2015

Département :

Organisme gestionnaire :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME

Téléphone / FAX / Email :

0254894232

nathalie.ferreira@catv41.fr

Catégorie d'établissement ou de service :

437 - Foyer d'accueil médicalisé pour adultes ha ▼

Autorité en charge de la tarification :

ARS & Conseil départemental

Convention collective majoritaire de travail :

FPT (titre III) ▼

Capacité autorisée :

5

Capacité installée :

5

Elements du Budget exécutoire

Nb d'ETP prévus au BE

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Exédent incorporé N-2

Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours)

BE

CA

Prévue :

365

Réalisée :

365

1. Activité de l'Etablissement ou du Service (hors services mandataires à la protection des majeurs et services délégués aux prestations familiales)

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) =(3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat					0	
Semi Internat					0	
Internat	1 825	1 797	1 804	98,85%	7	0,39%
Nbr séances					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
TOTAL en journées	1 825	1 797	1 804	98,85%	7	0,39%

(*) : Capacité financée x amplitude d'ouverture par mode d'accueil

2 . Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF

Nombre de journées prévues et réalisées	TOTAL N prévisionnel	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)	TOTAL N réalisé	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)
	(de 1 à 5)	(1)	Nbre total	dont titulaires CMU-C	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	Nbre total	dont titulaires CMU-C	(8)	(9)	(10)
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(*) : Dont doubles orientations et orientations ne précisant pas les catégories d'ESSMS pour adultes handicapés

Nombre de personnes concernées au cours de l'année N (réel)

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année N

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT						
Total (1)		7 955,33			7 955,33	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total (2)	430 608,03	323 903,64	-106 704,39	393 786,97	421 107,44	27 320,47
BUDGETS ANNEXES						
Total (3)			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
Reprise de résultats (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général (2) + (3) + (4)	430 608,03	323 903,64	-106 704,39	393 786,97	421 107,44	27 320,47

4.1. Plan de financement: opérations d'investissement réalisées dans l'année

	Autorisé dans le cadre du plan de financement		Réalisé en N		
	Coût	Date de réalisation	Coût	Date de réalisation	Durée amort. (Année)
Nature de l'opération :					
Chariot de médicament NEOP	2 032,75	04/06/2024	2 032,75	04/06/2024	5,00
TOTAL	2 032,75		2 032,75		

Cliquer sur la croix pour ajouter des lignes

Plan de financement (tranche annuelle réalisée)				
	Autofinancement	Subvention	Emprunt	Autres (*)
Autorisé dans le cadre du plan	57 331,03			
Réalisé	2 032,75			
Ecart	-55 298,28	0,00	0,00	0,00

(*) Comptes de liaison investissements, cessions d'actifs...

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports							
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161 ESSMS publics / 115921 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	1 500,00	0,00	1 500,00	252,00	-1 248,00	-83,20%
Reprises							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00	0,00%
Remboursement des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	-1 500,00	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	7 900,00	44 531,03	52 431,03	2 032,75	-50 398,28	-96,12%
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	83 003,07	83 003,07	3 770,58	-79 232,49	-95,46%
	TOTAL GENERAL	11 300,00	129 034,10	140 334,10	7 955,33	-132 378,77	-94,33%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
						Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Augmentation des fonds propres							
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	400,00	0,00	400,00	453,93	53,93	13,48%
1161 ESSMS publics / 115921 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	9 000,00	0,00	9 000,00	7 501,40	-1 498,60	-16,65%
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0,00	129 034,10	129 034,10	0,00	-129 034,10	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00	-1 900,00	-100,00%
	TOTAL GENERAL	11 300,00	129 034,10	140 334,10	7 955,33	-132 378,77	-94,33%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
								Montant	%
Réduction des fonds propres ou repris sur apports									
101	Capital (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés) / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics(1))			0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
106	Réserves (2)			0,00			0,00	0,00	
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161 publics/ 115921 privés	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement transférables			0,00			0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	1 500,00		1 500,00	252,00		252,00	-1 248,00	-83,20%
13	TOTAL	1 500,00	0,00	1 500,00	252,00	0,00	252,00	-1 248,00	-83,20%
Reprises									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt			0,00			0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00			0,00	0,00	
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires			0,00			0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées			0,00			0,00	0,00	
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges	1 900,00		1 900,00	1 900,00		1 900,00	0,00	0,00%
15	TOTAL	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00%

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS privés)

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00			0,00	0,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes de liaison (en emplois) (1)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)									
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00			0,00	0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00			0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		1 500,00	1 500,00			0,00	-1 500,00	-100,00%
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	-100,00%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
								Montant	%
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)									
211	Terrains			0,00			0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215	Installations techniques, matériel et outillage technique		22 500,00	22 500,00			0,00	-22 500,00	-100,00%
216	Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00	
2182	Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00	
2184	Mobilier		1 000,00	1 000,00			0,00	-1 000,00	-100,00%
2185	Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	7 900,00	21 031,03	28 931,03	2 032,75		2 032,75	-26 898,28	-92,97%
21	TOTAL	7 900,00	44 531,03	52 431,03	2 032,75	0,00	2 032,75	-50 398,28	-96,12%
221	Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223	Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224	Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225	Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226	Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22	TOTAL (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
Remboursements des dettes financières		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)			0,00			0,00	0,00	
274	Prêts			0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements des immobilisations (reprises)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
Dépréciation des immobilisations (reprises)		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			0,00			0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)			0,00			0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	83 003,07	83 003,07			3 770,58	-79 232,49	-95,46%
TOTAL GENERAL		11 300,00	129 034,10	140 334,10	4 184,75	0,00	7 955,33	-132 378,77	-94,33%

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
		(7) = (6)-(3)							
		(8) = (7)/(3)							
Augmentation des fonds propres									
101	Capital (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) /Apports (ESSMS publics)	400,00		400,00	453,93		453,93	53,93	13,48%
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics ⁽¹⁾)			0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
106	Réserves ⁽²⁾			0,00			0,00	0,00	
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	400,00	0,00	400,00	453,93	0,00	453,93	53,93	13,48%
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'investissement transférables			0,00			0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement (établissements privés)			0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			0,00			0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt			0,00			0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00			0,00	0,00	
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)			0,00			0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires			0,00			0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées			0,00			0,00	0,00	
1483	dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
14861	dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (êts privés)			0,00			0,00	0,00	
14862	dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (êts privés)			0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges			0,00			0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS privés)

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des dettes financières									
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00			0,00	0,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes de liaison (en ressources) (1)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)									
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00			0,00	0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00			0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0,00			0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart
								Montant %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3) (8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
211	Terrains			0,00			0,00	0,00
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00
213	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00
215	Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00
216	Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00
2182	Matériel de transport			0,00			0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00
2184	Mobilier			0,00			0,00	0,00
2185	Cheptel			0,00			0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00
21	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	Terrains (1)			0,00			0,00	0,00
222	Agencements et aménagements de terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00
223	Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00
224	Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00
225	Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00
226	Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00
22	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite									
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313	Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315	Installations techniques, matériel et outillage			0,00			0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)			0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)			0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)			0,00			0,00	0,00	
274	Prêts			0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses			0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus			0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Amortissements des immobilisations (dotations)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et des aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique	500,00		500,00			0,00	-500,00	-100,00%
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	8 500,00		8 500,00	7 501,40		7 501,40	-998,60	-11,75%
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	9 000,00	0,00	9 000,00	7 501,40	0,00	7 501,40	-1 498,60	-16,65%
Dépréciation des immobilisations (dotations)									
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			0,00			0,00	0,00	
49	Dépréciations des comptes de tiers (dotations)			0,00			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			0,00			0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (excédent)		129 034,10	129 034,10			0,00	-129 034,10	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (1)	1 900,00	0,00	1 900,00			0,00	-1 900,00	-100,00%
TOTAL GENERAL									
		11 300,00	129 034,10	140 334,10	7 955,33	0,00	7 955,33	-132 378,77	-94,33%

(1) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.3.1 Tableau des amortissements

		Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801	Frais d'établissement				0,00
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion				0,00
2804	Contribution aux investissements communs des GHT				0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles				0,00
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811	Amortissement des terrains de gisement				0,00
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0,00
2813	Constructions sur sol propre				0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui				0,00
2815	Installations, matériel et outillage technique	1 699,52			1 699,52
2818	Autres immobilisations corporelles	28 433,18	7 501,40		35 934,58
	<i>dont : Matériel de transport</i>				0,00
	<i>Matériel de bureau</i>	234,00	234,00		468,00
	<i>Matériel informatique</i>				0,00
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation				0,00
TOTAL GENERAL		30 132,70	7 501,40	0,00	37 634,10

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

		Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation					
106856 privés 10686 publics	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	100 773,75			100 773,75
106857 privés 10687 publics	Réserve de compensation des charges d'amortissement				0,00
Provisions réglementées					
141	Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		0,00	0,00	0,00
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		0,00	0,00	0,00
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				0,00
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				0,00
145	Amortissements dérogatoires		0,00	0,00	0,00
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)				0,00
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)				0,00
148	Autres provisions réglementées				0,00
1483	<i>dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)</i>				0,00
14861	<i>dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)</i>		0,00	0,00	0,00
14862	<i>dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)</i>		0,00	0,00	0,00
Provisions					
151	Provisions pour risques		0,00		0,00
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)				0,00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				0,00
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				0,00
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)				0,00
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)				0,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
158	Autres provisions pour charges	83 003,07		1 900,00	81 103,07
Dépréciations					
29	Dépréciation des immobilisations		0,00		0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours				0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers				0,00
59	Dépréciation des comptes financiers				0,00
Fonds dédiés ou reportés (établissements privés uniquement)					
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations				0,00
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS				0,00
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		0,00	0,00	0,00
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		0,00	0,00	0,00
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				0,00
TOTAL GENERAL		183 776,82	0,00	1 900,00	181 876,82

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE									
	Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
ACHATS	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures				0,00			0,00		
602 Achats stockés - autres approvisionnements				0,00			0,00		
603 Variation des stocks				0,00			0,00		
606 Achats non stockés de matières et fournitures	10 126,12	11 960,00		11 960,00		5 988,13	-5 971,87	-49,93%	
607 Achats de marchandises				0,00			0,00		
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00			0,00		
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00			0,00		
SERVICES EXTERIEURS									
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	420,00	350,00		350,00		420,00	70,00	20,00%	
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	2 867,94	5 815,00		5 815,00		2 701,12	-3 113,88	-53,55%	
6118 Sous-traitance: autres prestations de service				0,00			0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
6241 Transports de biens				0,00			0,00		
6242 Transports d'usagers				0,00			0,00		
6247 Transports collectifs du personnel				0,00			0,00		
6248 Transports divers		50,00		50,00		42,26	-7,74	-15,48%	
625 Déplacements, missions et réceptions	229,51	1 244,00		1 244,00		175,00	-1 069,00	-85,93%	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	230,40	800,00		800,00		230,40	-569,60	-71,20%	
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur				0,00			0,00		
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00			0,00		
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00			0,00		
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00			0,00		
6287 Remboursement de frais	50 964,75	74 561,00		74 561,00		60 383,55	-14 177,45	-19,01%	
6288 Autres prestations				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE I	64 838,72	94 780,00	0,00	94 780,00	0,00	69 940,46	-24 839,54	-26,21%	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
621	Personnel extérieur à l'établissement	5 665,23	8 000,00		8 000,00		5 700,19	-2 299,81	-28,75%	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	336,14	9 560,00		9 560,00		45,36	-9 514,64	-99,53%	
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00			0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 826,09	5 641,00		5 641,00		2 423,81	-3 217,19	-57,03%	
641	Rémunération du personnel non médical	214 898,37	203 796,03	44 500,40	248 296,43		180 840,92	-67 455,51	-27,17%	
642	Rémunération du personnel médical	3 080,18		1 850,00	1 850,00		3 101,83	1 251,83	67,67%	
643	Rémunération du personnel handicapé				0,00			0,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	50 714,70	80 389,00	16 550,00	96 939,00		42 409,57	-54 529,43	-56,25%	
646	Personnes handicapées				0,00			0,00		
647	Autres charges sociales	3 465,84	4 485,00	660,00	5 145,00		3 021,39	-2 123,61	-41,28%	
648	Autres charges de personnel				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE II		280 986,55	311 871,03	63 560,40	375 431,43	0,00	237 543,07	-137 888,36	-36,73%	0,00
Dont montant des provisionnements pour congés à payer sur l'exercice, y compris charges sociales et fiscales afférentes										

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	Montant	En %	(7) = (6)/(4)
612	Redevances de crédit bail				0,00			0,00		
6132	Locations immobilières				0,00			0,00		
6135	Locations mobilières	538,91	1 100,00		1 100,00	437,02	-662,98	-60,27%		
614	Charges locatives et de co-propriété				0,00			0,00		
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers				0,00			0,00		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers		2 180,00		2 180,00		-2 180,00	-100,00%		
6156	Maintenance	438,00	650,00		650,00	306,60	-343,40	-52,83%		
616	Primes d'assurances	11 899,77	11 027,00		11 027,00	8 175,09	-2 851,91	-25,86%		
617	Etudes et recherches				0,00			0,00		
618	Divers				0,00			0,00		
623	Information, publications, relations publiques				0,00			0,00		
627	Services bancaires et assimilés				0,00			0,00		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00			0,00		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)				0,00			0,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00			0,00		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00			0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables				0,00			0,00		
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00			0,00		
657	Subventions				0,00			0,00		
658	Charges diverses de gestion courante				0,00			0,00		
CHARGES FINANCIERES										
66	Charges financières				0,00			0,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00			0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)			5 000,00	5 000,00		-5 000,00	-100,00%		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00			0,00		
678	Autres charges exceptionnelles				0,00			0,00		

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	7 199,52	9 000,00		9 000,00		7 501,40	-1 498,60	-16,65%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00			0,00		
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation				0,00			0,00		
6816	Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00			0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00			0,00		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00			0,00		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00			0,00		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00			0,00		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00			0,00		
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00			0,00		
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00			0,00		
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68748	Autres				0,00			0,00		
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles				0,00			0,00		
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6894	Engagements à réaliser sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE III		20 076,20	23 957,00	5 000,00	28 957,00	0,00	16 420,11	-12 536,89	-43,29%	0,00
TOTAL DES CHARGES		365 901,47	430 608,03	68 560,40	499 168,43	0,00	323 903,64	-175 264,79	-35,11%	0,00
RESULTAT COMPTABLE (excédent)		21 931,39	0,00				97 203,80			0,00
002	Déficit de la section d'exploitation reporté				0,00			0,00		
005	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00			0,00		
TOTAL GENERAL		365 901,47	430 608,03	68 560,40	499 168,43	0,00	323 903,64	-175 264,79	-35,11%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	Montant	En %	(7) = (6)/(4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	147 588,31	152 313,49		152 313,49	154 731,37	2 417,88	1,59%	
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)				0,00		0,00		
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00		0,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	230 232,75	236 673,48		236 673,48	240 911,15	4 237,67	1,79%	
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF				0,00		0,00		
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)				0,00		0,00		
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE I		377 821,06	388 986,97	0,00	388 986,97	395 642,52	6 655,55	1,71%	0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70	Produits sauf 7082	32,38			0,00		0,00		
70821	Forfaits journaliers				0,00		0,00		
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles				0,00		0,00		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00		0,00		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers				0,00		0,00		
71	Production stockée				0,00		0,00		
72	Production immobilisée				0,00		0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations				0,00		0,00		
75	Autres produits de gestion courante			900,00	900,00	864,42	-35,58	-3,95%	
603	Variation des stocks (en recettes)				0,00		0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00		0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00		0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00		0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6 699,50	1 400,00	18 000,00	19 400,00	18 230,13	-1 169,87	-6,03%	
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00		0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00		0,00		
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00	853,00	853,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00		0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE II		6 731,88	1 400,00	18 900,00	20 300,00	19 947,55	-352,45	-1,74%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation ... (suite et fin)

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	Montant	En %	(7) = (6)/(4)
76	Produits financiers				0,00		0,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0,00		0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)			3 500,00	3 500,00	3 365,37	-134,63	-3,85%	
775	Produits de cessions d'éléments d'actif				0,00		0,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 379,92	1 500,00		1 500,00	252,00	-1 248,00	-83,20%	
778	Autres produits exceptionnels				0,00		0,00		
AUTRES PRODUITS									
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	1 900,00	1 900,00		1 900,00	1 900,00	0,00	0,00%	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00		0,00		
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00		0,00		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00		0,00		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00		0,00		
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00		0,00		
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)				0,00		0,00		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00		0,00		
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78921	Utilisations de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78922	Utilisations de fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7894	Utilisations de fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7895	Utilisations de fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7896	Utilisations de fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00		0,00		
79	Transfert de charges				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE III		3 279,92	3 400,00	3 500,00	6 900,00	5 517,37	-1 382,63	-20,04%	0,00
TOTAL DES PRODUITS									
RESULTAT COMPTABLE (déficit)		0,00	36 821,06			0,00			0,00
001	Excédent de la section d'exploitation reporté		36 821,06	46 160,40	82 981,46		-82 981,46	-100,00%	
003	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00		0,00		
TOTAL GENERAL		387 832,86	430 608,03	68 560,40	499 168,43	421 107,44	-78 060,99	-15,64%	0,00

5.2.1. Tableau de répartition des charges

Numéro du compte	Libellé	Montant total du compte	Clef de répartition (nature)	Unité de répartition 1		Unité de répartition 2		Unité de répartition 3	
				%	Montant	%	Montant	%	Montant
6287	voir le tableau de répartition								
Total des charges		0,00			0,00		0,00		0,00

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
DIRECTION / ENCADREMENT	0	2	0,10	2	0,10	0,10	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	0,00	0,00
Directeur		1	0,05	1	0,05	0,05	0,00
Médecin directeur				0	0,00		0,00
Directeur-adjoint				0	0,00		0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00		0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00		0,00
Chef d'atelier				0	0,00		0,00
Attaché de direction, économie				0	0,00		0,00
Cadre de santé de la filière infirmière				0	0,00		0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de		1	0,05	1	0,05	0,05	0,00
Cadre de service éducatif et social				0	0,00		0,00
Responsable et coordonnateur de secteur				0	0,00		0,00
Autres cadres (direction)				0	0,00		0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00		0,00
ADMINISTRATION / GESTION	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Agent administratif				0	0,00		0,00
Comptable				0	0,00		0,00
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00		0,00
SERVICES GENERAUX	0	4	1,05	4	1,05	1,05	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			0,80	0	0,80	0,80	0,30
Agent de service général		3	1,00	3	1,00	1,00	0,00
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00		0,00
Ouvrier qualifié				0	0,00		0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)		1	0,05	1	0,05	0,05	0,00
Autre personnel services généraux				0	0,00		0,00
RESTAURATION	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Chef cuisinier				0	0,00		0,00
Cuisinier				0	0,00		0,00
Autre personnel de restauration				0	0,00		0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	1	3	2,05	4	3,05	2,10	0,95
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00		0,00
Professeur EPS				0	0,00		0,00
Moniteur EPS				0	0,00		0,00
Accompagnant éducatif et social				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Aide médico-psychologique	1	1	1,70	2	2,70	2,00	0,70
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Animateur social				0	0,00		0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00		0,00
Assistant maternel				0	0,00		0,00
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00		0,00
Conseiller en économie sociale et familiale				0	0,00		0,00
Educateur jeunes enfants				0	0,00		0,00
Educateur technique ou spécialisé				0	0,00		0,00
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00		0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00		0,00
Moniteur d'atelier				0	0,00		0,00
Moniteur éducateur				0	0,00		0,00
Moniteur enseignement ménager				0	0,00		0,00
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00		0,00
Personnel d'aide à domicile				0	0,00		0,00
Psychologue/psychologue		1	0,10	1	0,10	0,10	0,00
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00		0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale				0	0,00		0,00
Technicien en compensation sensorielle				0	0,00		0,00
Travailleur familial				0	0,00		0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas				0	0,00		0,00
Autre personnel socio-éducatif		1	0,25	1	0,25		0,25
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00		0,00
Assistant(e) familial(e)				0	0,00		0,00
PARAMEDICAL	0	5	2,80	5	2,80	2,90	-0,10
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Aide soignant		5	2,25	5	2,25	2,50	-0,25
Audioprothésiste				0	0,00		0,00
Dietéticien				0	0,00		0,00
Ergothérapeute				0	0,00		0,00
Infirmier D.E.			0,55	0	0,55	0,40	0,15
Infirmier psychiatrique				0	0,00		0,00
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00		0,00
Orthophoniste				0	0,00		0,00
Orthoptiste				0	0,00		0,00
Pédicure-podologue				0	0,00		0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation				0	0,00		0,00
Psychomotricien				0	0,00		0,00
Puériculteur				0	0,00		0,00
Sage-femme				0	0,00		0,00
Autre personnel paramédical				0	0,00		0,00
Personnel paramédical en formation				0	0,00		0,00
MEDICAL	0	0	0,05	0	0,05	0,05	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Médecin pédiatre				0	0,00		0,00
Médecin psychiatre				0	0,00		0,00
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00		0,00
Médecin autre spécialité			0,05	0	0,05	0,05	0,00
Médecin généraliste				0	0,00		0,00
Pharmacien				0	0,00		0,00
Préparateur en pharmacie				0	0,00		0,00
Autre				0	0,00		0,00
AUTRES FONCTIONS				0	0,00		0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
TOTAL	1	14	6,05	15	7,05	6,20	0,85

5.3.2. Tableau des rémunérations : en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire (1)	CA (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
DIRECTION / ENCADREMENT	0,10	8982,44	5818,04	-3164,40
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Directeur	0,05	4601,50	2980,45	-1621,05
Médecin directeur	0,00			0,00
Directeur-adjoint	0,00			0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical	0,00			0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)	0,00			0,00
Chef d'atelier	0,00			0,00
Attaché de direction, économie	0,00			0,00
Cadre de santé de la filière infirmière	0,00			0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé	0,05	4380,94	2837,59	-1543,35
Cadre de service éducatif et social	0,00			0,00
Responsable et coordonnateur de secteur	0,00			0,00
Autres cadres (direction)	0,00			0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)	0,00			0,00
ADMINISTRATION / GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent administratif	0,00			0,00
Comptable	0,00			0,00
Autre personnel administratif et de gestion	0,00			0,00
SERVICES GENERAUX	1,05	51972,93	33663,47	-18309,46
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,80</i>	<i>18426,53</i>	<i>12582,79</i>	<i>-5843,74</i>
Agent de service général	1,00	48926,98	31690,56	-17236,40
Maître de maison (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Ouvrier qualifié	0,00			0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)	0,05	3045,97	1972,91	-1073,06
Autre personnel services généraux	0,00			0,00
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Chef cuisinier	0,00			0,00
Cuisinier	0,00			0,00
Autre personnel de restauration	0,00			0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	3,05	132609,72	85892,88	-46716,84
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Enseignant (enseignement primaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement secondaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement supérieur)	0,00			0,00
Professeur EPS	0,00			0,00
Moniteur EPS	0,00			0,00
Accompagnant éducatif et social	0,00			0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Aide médico-psychologique	2,70	108333,19	70168,08	-38165,11
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Animateur social	0,00			0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé	0,00			0,00
Assistant maternel	0,00			0,00
Auxiliaire de vie sociale	0,00			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale	0,00			0,00
Educateur jeunes enfants	0,00			0,00
Educateur technique ou spécialisé	0,00			0,00
Encadrant éducatif de nuit	0,00			0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales	0,00			0,00
Moniteur d'atelier	0,00			0,00
Moniteur éducateur	0,00			0,00
Moniteur enseignement ménager	0,00			0,00
Moniteur jardin d'enfants	0,00			0,00
Personnel d'aide à domicile	0,00			0,00
Psychologue/psychologue	0,10	5764,98	3734,05	-2030,93
Responsable ou encadrant technique d'atelier	0,00			0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0,00			0,00
Technicien en compensation sensorielle	0,00			0,00
Travailleur familial	0,00			0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas	0,00			0,00
Autre personnel socio-éducatif	0,25	18511,55	11990,15	-6521,40
Personnel socio-éducatif en cours de formation	0,00			0,00
Assistant(e) familial(e)	0,00			0,00
PARAMEDICAL	2,80	158747,72	102822,76	-55924,96
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Aide soignant	2,25	134006,76	86797,75	-47209,01
Audio-prothésiste	0,00			0,00
Dietéticien	0,00			0,00
Ergothérapeute	0,00			0,00
Infirmier D.E.	0,55	24740,96	16025,01	-8715,95
Infirmier psychiatrique	0,00			0,00
Masseur-kinésithérapeute	0,00			0,00
Orthophoniste	0,00			0,00
Orthoptiste	0,00			0,00
Pédicure-podologue	0,00			0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation	0,00			0,00
Psychomotricien	0,00			0,00
Puéricultrice	0,00			0,00
Sage-femme	0,00			0,00
Autre personnel paramédical	0,00			0,00
Personnel paramédical en formation	0,00			0,00
MEDICAL	0,05	5558,84	3600,53	-1958,31
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Médecin pédiatre	0,00			0,00
Médecin psychiatre	0,00			0,00
Médecin rééducation fonctionnelle	0,00			0,00
Médecin autre spécialité	0,05	5558,84	3600,53	-1958,31
Médecin généraliste	0,00			0,00
Pharmacien	0,00			0,00
Préparateur en pharmacie	0,00			0,00
Autre	0,00			0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00			0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL	7,05	357871,65	231797,68	-126073,97

5.3.3. Tableau des rémunérations : autres rémunérations et avantages

Nature des rémunérations	Budget N	Réel N	Ecart
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			0,00
Enseignants (*)			0,00
Remplacements (*)			0,00
Avantages en nature			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

	Réel N-1 (a)	Budget exécutoire N (b)	Réel N (c)	Ecart entre (c) et (a)	Ecart entre (c) et (b)
Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)				0	0
Valeur moyenne du point				0,00	0,00
Taux de charges sociales	0,26	0,44	0,26	0,00	-0,18
(1) Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)	280 650,41	302 311,03	237 497,71	-43 152,70	-64 813,32
(2) Recettes atténuatives de personnel	6 699,50	1 400,00	19 083,13	12 383,63	17 683,13
(1)-(2) Total net	273 950,91	300 911,03	218 414,58	-55 536,33	-82 496,45
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					
Nombre de personnes promouvables			Année N -2	Année N -1	Année N
Nombre de personnes promues					
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier
Réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits	100 773,75
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00

6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)	N° de compte	Compte	Montant
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	97 203,80
		Déficit (sans signe "-")	

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	82 981,46	
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	180 185,26	0,00
---	--------------------------	------------	------

AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :

Affectation en reports à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	100 185,26	
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
	1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés		
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
Affectations en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	40 000,00	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
	10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits	40 000,00	
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			180 185,26	0,00
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ANNEXE 8 : CADRE NORMALISÉ DE PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

BIENS	N-1	N	FINANCEMENTS	N-1	N
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	1 699,52	1 699,52	Apports, dotations, réserves et fonds propres	8 126,45	8 580,38
Immobilisations corporelles brutes :	50 607,04 €	52 639,79 €	Excédents affectés à l'investissement	40 000,00	40 000,00
- Terrains			Subventions d'investissement	20 078,44	19 826,44
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage			Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	50 607,04	52 639,79	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :	28 433,18 €	35 934,58 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		
			- Autres immobilisations corporelles	28 433,18	35 934,58
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles	1 699,52	1 699,52
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	52 306,56 €	54 339,31 €	Total I	98 337,59 €	106 040,92 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	46 031,03 €	51 701,61 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	100 773,75	100 773,75
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	21 931,39	97 203,80
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	61 050,07	82 981,46
			Provisions pour risques et charges	83 003,07	81 103,07
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	266 758,28 €	362 062,08 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	266 758,28 €	362 062,08 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	312 789,31 €	413 763,69 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	16 918,95	34 746,56
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	40 348,99	62 541,04	Dettes sociales et fiscales	5 665,23	
Créances diverses d'exploitation	344 767,87	459 905,62	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres			Autres	49 993,37	74 186,41
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	385 116,86 €	522 446,66 €	Total V	72 577,55 €	108 932,97 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	312 539,31 €	413 513,69 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	250,00	250,00	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (2)			Compte de liaison trésorerie (2)		
Total VIII	250,00 €	250,00 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	250,00 €	250,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	437 673,42 €	577 035,97 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	437 673,42 €	577 035,97 €

(1) : PPP = partenariat public privé
(2) : Etablissements privés seulement
(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement
(5) : Montant précédé du signe "-"
(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

N-1	N
-----	---

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS du 01/10/2024 au 31/12/2024
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS", F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM(A) Electricité COMPTEUR N°031336131453	311	1 326,24 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	1 159,54 €	8,40%	111,40 €	4,17%	55,30 €									100,00%	1 326,24 €	
			344	1 444,44 €					1 262,88 €		121,33 €		60,23 €											1 444,44 €
			385	3 572,81 €					3 123,70 €		300,12 €		148,99 €											3 572,81 €
			423	3 797,08 €					3 319,79 €		318,95 €		158,34 €											3 797,08 €
		EHPA-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (B+C) Electricité COMPTEUR N° 041736012376	312	513,25 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2 , soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	220,55 €									51,72%	265,45 €	3,42%	17,55 €	14,08%	9,70 €		513,25 €	
			343	520,94 €			223,84 €								269,43 €	17,82 €	9,85 €				520,94 €			
			386	1 394,71 €			599,31 €								721,34 €	47,70 €	26,36 €				1 394,71 €			
			422	1 423,72 €			611,77 €								736,35 €	48,69 €	26,91 €				1 423,72 €			
		EHPA -EHPAD-FAS-FAM- CCAS-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ COMPTEUR N° cd70748	313	2 580,68 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	514,33 €	46,17%	1 191,51 €	4,44%	114,58 €	2,20%	56,77 €	0,81%	20,90 €	23,99%	619,11 €	1,58%	40,77 €	0,88%	22,71 €		2 580,68 €	
			384	4 951,04 €			986,74 €		2 285,90 €		219,83 €		108,92 €		40,10 €		1 187,75 €		78,23 €		43,57 €	100,00%	4 951,04 €	
			421	8 412,50 €			1 676,61 €		3 884,05 €		373,52 €		185,08 €		68,14 €		2 018,16 €		132,92 €		74,02 €		8 412,50 €	
60612	TOTAL			29 937,41 €			4 833,15 €		16 227,37 €		1 559,73 €		773,63 €		129,14 €		5 817,59 €		383,68 €		213,12 €		29 937,41 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
60622		EHPAD Clio 8281 RME	314	1,20 €					1,20 €															1,20 €
			345	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			363	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			387	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			400	1,20 €					1,20 €												1,20 €			
			424	1,20 €					1,20 €													1,20 €		
			451	1,20 €					1,20 €														1,20 €	
			60622	Carburant		Total			8,40 €			- €	8,40 €		- €		- €		- €		- €		- €	
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (gallettes, boissons boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé	291	42,69 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA = 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	8,99 €	58,95%	25,16 €	14,74%	6,29 €	5,26%	2,25 €									42,69 €		
			336	44,33 €			9,33 €		26,14 €		6,53 €		2,33 €								44,33 €			
			337	1 272,43 €			267,85 €		750,09 €		187,56 €		66,93 €								1 272,43 €			
			339	1 072,76 €			225,81 €		632,39 €		158,13 €		56,43 €								1 072,76 €			
			346	69,49 €			14,63 €		40,96 €		10,24 €		3,66 €								69,49 €			
			364	38,93 €			8,19 €		22,95 €		5,74 €		2,05 €								38,93 €			
			373	38,65 €			8,14 €		22,78 €		5,70 €		2,03 €								38,65 €			
			374	52,92 €			11,14 €		31,20 €		7,80 €		2,78 €								52,92 €			
			388	42,52 €			8,95 €		25,06 €		6,27 €		2,24 €								42,52 €			
			389	43,62 €			9,18 €		25,72 €		6,43 €		2,29 €								43,62 €			
			401	49,15 €			10,35 €		28,97 €		7,24 €		2,59 €								49,15 €			
			403	760,94 €			160,17 €		448,58 €		112,16 €		40,03 €								760,94 €			
			425	75,71 €			15,94 €		44,63 €		11,16 €		3,98 €								75,71 €			
			426	49,78 €			10,48 €		29,34 €		7,34 €		2,62 €								49,78 €			
			427	79,73 €			16,78 €		47,01 €		11,75 €		4,19 €								79,73 €			
			428	30,67 €			6,46 €		18,08 €		4,52 €		1,61 €								30,67 €			
			452	722,63 €			152,11 €		425,99 €		106,52 €		38,01 €								722,63 €			
			453	46,06 €			9,70 €		27,15 €		6,79 €		2,42 €								46,06 €			
			454	63,67 €			13,40 €		37,53 €		9,39 €		3,35 €								63,67 €			
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM- CCAS suivant les achats de	402	87,41 €			51,41 €		- €		36,00 €		- €		- €									87,41 €
60623	Alimentation	Total		4 684,09 €			1 019,01 €		2 709,73 €		713,56 €		241,79 €		- €							4 684,09 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
60631	Fournitures d'entretien	EHPA-EHPAD-FAS-FAM	347	2 077,77 €	Suivant commande de chaque établissement		55,01 €		1 569,66 €		267,54 €		185,56 €										2 077,77 €	
			348	1 625,09 €			- €		1 330,33 €		294,76 €		- €										1 625,09 €	
			349	1 411,10 €			- €		1 007,09 €		342,62 €		61,39 €										1 411,10 €	
			404	1 795,92 €			- €		1 391,43 €		69,10 €		335,39 €										1 795,92 €	
			405	162,24 €			- €		162,24 €		- €		- €											162,24 €
			406	217,27 €			- €		- €		143,93 €		73,34 €											217,27 €
			455	1 325,72 €			495,85 €		829,87 €		- €		- €											1 325,72 €
			456	151,98 €			- €		151,98 €		- €		- €											151,98 €
60631	Fournitures d'entretien	Total		8 767,09 €		550,86 €		6 442,60 €		1 117,95 €		655,68 €		- €		- €		- €		- €		8 767,09 €		
60632	Fournitures de petits équipements	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (divers) Coût 2015 = 311,28 € Coût 2016 = 3 811,29 € (dont 3 139,20 de 50 cartouches thermostatiques mitigeurs)	407	47,10 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Priviléger un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	9,91 €	63,47%	27,77 €	6,10%	6,94 €	3,03%	2,48 €								100,00%	47,10 €		
		EHPAD-FAS-FAM (vaisselle, disques chambre froide...)	457	258,31 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	192,85 €	18,67%	48,23 €	6,67%	17,23 €									258,31 €		
60632	Fournitures de petits équipements	Total		305,41 €		9,91 €		220,62 €		55,17 €		19,71 €				- €		- €		- €		305,41 €		
6064	Fournitures Administratives	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Fournitures administratives, papier photocopieur, consommables informatiques	350	128,65 €	Répartition Priviléger un bon de commande par établissement Estimation faite au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	27,08 €	58,95%	75,84 €	14,74%	18,96 €	5,26%	6,77 €								100,00%	128,65 €		
			390	167,98 €		35,36 €		99,02 €		24,76 €		8,84 €										167,98 €		
6064	Fournitures Administratives	Total		296,63 €		62,44 €		174,86 €		43,72 €		15,61 €										296,63 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL																																																																																																																																																												
6068	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM - CCAS - CIAS - SIAD - SPAD Achats divers (ampoules,detecteurs...)	398	876,00 €	répartition suivant les achats par établissements		-	€		563,88 €		140,95 €		50,37 €		120,80 €		-	€		-	€		876,00 €																																																																																																																																																										
			411	35,14 €																						6,57 €		18,39 €		4,60 €		1,64 €		3,94 €		-	€		-	€		-	€	35,14 €																																																																																																																																						
			292	42,38 €																																										8,92 €		24,98 €		6,25 €		2,23 €									42,38 €																																																																																																																					
		324	2 698,42 €		568,02 €		1 590,71 €		397,75 €		141,94 €									2 698,42 €																																																																																																																																																														
		336	10,20 €																		21,05%	2,15 €	58,95%	6,01 €	14,74%	1,50 €	5,26%	0,54 €									10,20 €																																																																																																																																													
		351	770,45 €																																				162,18 €		454,18 €		113,56 €		40,53 €									770,45 €																																																																																																																												
		373	7,84 €		1,65 €		4,62 €		1,16 €		0,41 €									7,84 €																																																																																																																																																														
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM (fournitures pour chat), filtres cafetière ANIMO	365																		149,28 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				111,45 €		27,87 €		9,96 €																										149,28 €																																																																																																																										
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM (fournitures diverses)	318																		2,17 €																		0,59 €		1,38 €		0,13 €		0,07 €														2,17 €																																																																																																																							
			319	39,17 €		10,73 €		24,86 €		2,39 €		1,19 €																																																	39,17 €																																																																																																																					
	320		302,99 €																			83,02 €		192,31 €		18,48 €		9,18 €																												302,99 €																																																																																																																										
	321		377,94 €																																																												103,56 €		239,88 €		23,05 €		11,45 €											377,94 €																																																																																																		
	322		87,74 €																																																																															24,04 €		55,69 €		5,35 €		2,66 €											87,74 €																																																																															
	323		190,56 €																																																																																																		52,21 €		120,96 €		11,62 €		5,77 €											190,56 €																																																												
	366		1 070,27 €																																																																																																																					293,25 €		679,30 €		65,29 €		32,43 €											1 070,27 €																																									
	367		339,38 €																																																																																																																																								20,75 €		48,05 €		4,62 €		2,29 €		263,67 €									339,38 €																						
	369		411,92 €																																																																																																																																																											112,86 €		261,45 €		25,13 €		12,48 €											411,92 €			
	375		50,39 €																																																																																																																																																																														13,81 €	
	391	49,08 €																																				13,45 €		31,15 €		2,99 €		1,49 €													49,08 €																																																																																																																									
	409	165,96 €				45,47 €		105,34 €		10,12 €		5,03 €																																															165,96 €																																																																																																																							
	460	289,94 €																				79,44 €		184,02 €		17,69 €		8,79 €																												289,94 €																																																																																																																										
6068	Autres matières et fournitures	Total																																																											7 967,22 €			1 602,67 €		4 750,59 €		883,58 €		341,97 €		388,41 €		-	€		-	€		-																																																																																																		
6132	Locations immobilières	FAS-FAM Location à TDLH																																																										353	3 077,96 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM*)						512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €																																																																																																	
																																																												370	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €																																																																																																	
																																																												420	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €																																																																																																	
																																																												461	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €																																																																																																	
6132	Locations immobilières	Total																																																											12 311,84 €			-	€		-	€		2 051,96 €		10 259,88 €		-	€		-	€		-	€		12 311,84 €																																																																																															

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL			
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière, réparation lave-vaisselle ...)	293	181,68 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			186,32%	135,64 €	18,67%	33,92 €	6,67%	12,12 €										211,66%	181,68 €	
			325	70,80 €					52,86 €		13,22 €		4,72 €							70,80 €					
			376	400,80 €					299,24 €		74,83 €		26,73 €							400,80 €					
			377	154,20 €					115,12 €		28,79 €		10,29 €							154,20 €					
				EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers ou diverses prestations	463	357,60 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	75,27 €	58,95%	210,81 €	14,74%	52,71 €	5,26%	18,81 €									100,00%	357,60 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total		1 165,08 €			75,27 €		813,67 €		203,47 €		72,67 €											1 165,08 €	
6156	Maintenance - autres	EHPAD-FAS-FAM Nettoyage des bacs à graisse et débouchage des canalisation de la cuisine (SUEZ RV OSIS OUEST à compter de 2018) + Maintenance des 2 hottes de cuisine	294	953,15 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	711,62 €	18,67%	177,95 €	6,67%	63,58 €									#REF!	953,15 €		
			326	351,45 €					262,39 €		65,62 €		23,44 €							351,45 €					
			355	329,45 €					245,97 €		61,51 €		21,97 €							329,45 €					
			412	250,80 €					187,25 €		46,82 €		16,73 €							250,80 €					
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur 3015AC	327	476,50 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 % EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	100,30 €	58,95%	280,90 €	14,74%	70,24 €	5,26%	25,06 €									100,00%	476,50 €		
			430	85,46 €			17,99 €		50,37 €		12,60 €		4,50 €								85,46 €				
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance Ascenseurs	356	690,00 €	Répartition 2020 et 2021 au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1532 m2 soit 24,52% EHPAD = 4 109 m2 soit 65,78% FAS = 364 m2 soit 5,83% FAM = 242 m2 soit 3,87% (Tableau 8) ou suivant les achats par établissement	24,52%	189,06 €	65,78%	437,94 €	5,83%	42,09 €	3,87%	20,91 €											690,00 €	
			357	690,00 €			189,06 €		437,94 €		42,09 €		20,91 €								690,00 €				
				EHPAD-FAS-FAM Maintenance des hottes (TECHNIVAP)	358	983,32 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	734,14 €	18,67%	183,59 €	6,67%	65,59 €									100,00%	983,32 €
				EHPA-EHPAD-FAS-FAM Contrôle installation électrique UGAP	429	715,33 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilégier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	196,00 €	63,47%	454,02 €	6,10%	43,64 €	3,03%	21,67 €									100,00%	715,33 €
6156	Maintenance - autres			5 525,46 €			692,41 €		3 802,54 €		746,15 €		284,36 €		- €	- €	- €	- €	- €				5 525,46 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6168	Assurances	EHPAD- FAS - EHPA - FAM à compter du 1/04/2016 Véhicule 9 places pour personnes handicapées CT 499 HH	328	561,12 €	Répartition 30% EHPAD 30% FAS 10% FAM 30% CCAS (Petits Pas)			30,00%	364,72 €	30,00%	84,17 €	10,00%	28,06 €	30,00%	84,17 €							100,00%	561,12 €
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM- CCAS Salle de réunion Domage aux biens	431	6 717,03 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 546 m2 EHPA = 1 774 m2 soit 27,10% EHPAD = 4109 m2 soit 62,78% FAS = 395 m2 soit 6,03% FAM = 196 m2, soit 2,99 % CCAS Salle de réunion = 72 m2 soit 1,10% (Tableau 10)	27,10%	1 820,32 €	62,78%	4 216,94 €	6,03%	405,04 €	2,99%	200,84 €	1,10%	73,89 €							100,00%	6 717,03 €
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM Responsabilité civile (cotisation 0,11% de la MS Brute)	329	1 558,58 €	Estimation Masse salariale brute BP 18 EHPA = 5% EHPAD =69% FAS = 16% FAM = 10%	5,00%	77,93 €	69,00%	1 075,42 €	16,00%	249,37 €	10%	155,86 €									100,00%	1 558,58 €
6168	Primes d'assurances	Total		8 836,73 €			1 898,25 €		5 657,08 €		738,58 €		384,76 €		158,06 €		- €		- €		- €		8 836,73 €
6184	Versements à des organismes de formations	FAS -FAM Formations	432	2 600,00 €	Répartition au nombre de lits FAS 14/19 soit 73,68% FAM = 5/19 soit 26,32%						1 915,68 €		684,32 €										2 600,00 €
6184	Versements à des organismes de formations	Total		2 600,00 €			- €		- €		1 915,68 €		684,32 €										2 600,00 €
6218	Autre personnel extérieur	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation dont l'achat de repas de la cuisine centrale	470	127 294,00 €	Répartition par repas commandés		22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 590,00 €								127 294,00 €
6218	Fêtes et cérémonies	Total		127 294,00 €			22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 590,00 €								127 294,00 €
62268	Honoraires	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Audit, frais vétérinaires et Audit Assurances renouvellement marchés + Honoraires Neoptim récupération URSSAF non prévu au BP car ouverture de crédits possibles si	464	127,70 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	95,34 €	18,67%	23,84 €	6,67%	8,52 €									100,00%	127,70 €
62268	Honoraires	Total		127,70 €			- €		95,34 €		23,84 €		8,52 €										127,70 €
6232	Fêtes et cérémonies	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS,spectacles)	303	75,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	15,79 €	58,95%	44,20 €	14,74%	11,06 €	5,26%	3,95 €									100,00%	75,00 €
			340	75,00 €			15,79 €		44,20 €		11,06 €		3,95 €							75,00 €			
			392	130,00 €			27,36 €		76,64 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €			
			433	130,00 €			27,36 €		76,64 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €			
			434	432,00 €			90,94 €		254,66 €		63,68 €		22,72 €							432,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	Total		842,00 €			177,24 €		496,34 €		124,12 €		44,30 €		- €								842,00 €
6238	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD-FAS-FAM registres	436	141,60 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	29,81 €	58,95%	83,47 €	14,74%	20,87 €	5,26%	7,45 €									100,00%	141,60 €
6238	Autres services extérieurs	Total		141,60 €			29,81 €		83,47 €		20,87 €		7,45 €										141,60 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL			
6262	Frais de télécommunication s	EHPAD-FAS-FAM Tél. Fixes	330	273,84 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA)				204,44 €		51,13 €		18,27 €										0,00%	273,84 €	
			395	273,84 €		EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%					204,44 €		51,13 €		18,27 €										273,84 €
			437	273,84 €					204,44 €		51,13 €		18,27 €											273,84 €	
		EHPAD-FAS-FAM ORANGE Tél. portables	331	38,40 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA)				28,67 €		7,17 €		2,56 €										0,00%	38,40 €	
	394		38,40 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%					28,67 €		7,17 €		2,56 €											38,40 €	
	438		38,40 €				28,67 €		7,17 €		2,56 €							38,40 €							
	465		38,40 €				28,67 €		7,17 €		2,56 €							38,40 €							
6262	Frais de télécommunication s	Total		975,12 €			- €		728,00 €		182,07 €		65,05 €										975,12 €		
6281	Concours divers (cotisations)	EHPAD-FAM Frais mise à disposition du Marché ESSITY	359	500,00 €	Répartition au nombre de lits EHPAD = 56/61 soit 91,80 % FAM = 5/61 soit 8,20 %			91,80%	459,00 €			8,20%	41,00 €									100,00%	500,00 €		
416			300,00 €				275,40 €						24,60 €											300,00 €	
6281	Concours divers (cotisations)	Total		800,00 €			- €		734,40 €		- €		65,60 €											800,00 €	
62878	Remb. De Frais - Autres Organismes	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne les frais de gestion remboursés au CDG41 pour le contrat d'Ass. Statutaire	305	2 718,61 €	En fonction de la masse salariale		124,26 €		1 877,75 €		461,13 €		255,47 €											2 718,61 €	
		EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation de l'achat de repas de la cuisine centrale	471	186 098,00 €	Répartition par repas commandés		36 946,12 €		103 466,68 €		25 871,06 €		9 232,14 €		10 582,00 €								186 098,00 €		
		CCAS- EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne les frais d'assurances remboursés à TV	450	1 716,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		361,22 €		1 011,58 €		252,94 €		90,26 €										1 716,00 €		
62878	Remb. De Frais - Autres Organismes	Total		190 532,61 €			37 431,60 €		106 356,01 €		26 585,13 €		9 577,87 €		10 582,00 €								190 532,61 €		
6288	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD- FAS-FAM A compter de 2017 Concerne toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS	295	494,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	103,99 €	58,95%	291,21 €	14,74%	72,82 €	5,26%	25,98 €										100,00%	494,00 €	
6288	Autres services extérieurs	Total		494,00 €			103,99 €		291,21 €		72,82 €		25,98 €		- €		- €							494,00 €	
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	FAS-FAM ordures ménagères TDLH	420	3 002,00 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM*)						500,33 €		2 501,67 €											3 002,00 €	
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	Total		3 002,00 €			- €		- €		500,33 €		2 501,67 €		- €		- €		- €		- €			3 002,00 €	
64131	Rémunérations	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Salaires artistes	442	123,70 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	26,04 €	58,95%	72,92 €	14,74%	18,23 €	5,26%	6,51 €									100,00%	123,70 €		
			443	123,70 €			26,04 €		72,92 €		18,23 €		6,51 €										123,70 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 4è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
64131	Rémunérations	Total		247,40 €			52,08 €		145,84 €		36,46 €		13,02 €										247,40 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	EHPA-EHPAD-FAS-FAM GUSO	306	82,27 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	17,32 €	58,95%	48,49 €	14,74%	12,13 €	5,26%	4,33 €									100,00%	82,27 €
			383	82,27 €			17,32 €		48,49 €		12,13 €		4,33 €							82,27 €			
			444	126,30 €			26,59 €		74,45 €		18,62 €		6,64 €							126,30 €			
			445	126,30 €			26,59 €		74,45 €		18,62 €		6,64 €							126,30 €			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Total		417,14 €			87,82 €		245,88 €		61,50 €		21,94 €										417,14 €
651818	Autres charges de gestion courante	EHPAD-FAS-FAM Redevance annuelle VIDAL	360	309,00 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	230,70 €	18,67%	57,69 €	6,67%	20,61 €									100,00%	309,00 €
65818	Autres charges de gestion courante	Total		309,00 €					230,70 €		57,69 €		20,61 €										309,00 €
TOTAL GENERAL				407 587,93 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66%	EHPA OASIS	71 298,20 €	EHPAD	213 706,16 €	FAS	53 569,95 €	FAM	31 751,62 €	CCAS	30 847,61 €	CIAS	5 817,59 €	SIAD	383,68 €	SPAD	213,12 €		407 587,93 €

*Primes d'assurances (CCAS compte 6455), s'agissant des factures relatives à l'assurance du personnel, celles-ci sont directement payées par chaque budget au regard de la tarification de l'EHPAD

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS du 01/07/2024 au 30/09/2024
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS", F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL			
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
60611	Eau, assainissement	EHPAD-FAS-FAM-CIAS (BAT A ET C) COMPTEUR N° D09AE222011	234	6 823,40 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% CIAS = 196 m2, soit 4,86%			85,80%	5 854,47 €	8,25%	562,93 €	4,09%	279,08 €			1,86%	126,92 €					100,00%	6 823,40 €		
		EHPA-CIAS-SIAD- SPAD/FAM (BAT B) COMPTEUR N° D09AE000234	235	1 739,43 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 039 m2 (B) EHPA = 1 774 m2 soit 43,92% CIAS sans PAD = 2 046 m2, soit = 50,66% SIAD = 141 m2, soit = 3,49%	43,92%	763,95 €									50,66%	881,20 €	3,49%	60,71 €	1,93%	33,57 €	100,00%	1 739,43 €		
60611	Eau, assainissement	Total		8 562,83 €			763,95 €		5 854,47 €		562,93 €		279,08 €		- €		1 008,12 €		60,71 €		33,57 €		8 562,83 €		
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM(A) Electricité COMPTEUR N°031336131453	179	2 226,44 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	1 946,58 €	8,40%	187,02 €	4,17%	92,84 €									#REF!	2 226,44 €		
			236	2 143,27 €					1 873,87 €		180,03 €		89,37 €										2 143,27 €		
			268	3 220,99 €					2 816,11 €		270,56 €		134,32 €										3 220,99 €		
		EHPA-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (B+C) Electricité COMPTEUR N° 041736012376	178	804,70 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2, soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	345,78 €									51,72%	416,19 €	3,42%	27,52 €	14,08%	15,21 €		804,70 €		
			237	794,63 €											410,98 €	27,18 €	15,02 €				794,63 €				
			269	1 078,98 €											558,05 €	36,85 €	20,39 €				1 078,98 €				
		EHPA -EHPAD-FAS-FAM- CCAS-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ COMPTEUR N° cd70748	224	2 411,38 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	480,59 €	46,17%	1 113,33 €	4,44%	107,07 €	2,20%	53,05 €	0,81%	19,53 €	23,99%	578,49 €	1,58%	38,10 €	0,88%	21,22 €		2 411,38 €		
			259	2 443,96 €							1 128,37 €		108,51 €		53,77 €				19,80 €		586,31 €	38,61 €	21,51 €	100,00%	2 443,96 €
			286	2 389,49 €							1 103,23 €		106,09 €		52,57 €				19,35 €		573,24 €	37,75 €	21,03 €		2 389,49 €
60612	TOTAL			17 513,84 €			2 594,82 €		9 981,49 €		959,28 €		475,92 €		58,68 €		3 123,26 €		206,01 €		114,38 €		17 513,84 €		
60622		EHPAD Clio 8281 RME	180	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			206	99,76 €					99,76 €														99,76 €		
			238	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			249	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			260	1,20 €					1,20 €														1,20 €		
			274	1,20 €					1,20 €															1,20 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
			287	1,20 €					1,20 €														1,20 €
60622	Carburant	Total		106,96 €			- €		106,96 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		106,96 €
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (galettes, boissons boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé	181	40,70 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	8,57 €	58,95%	23,99 €	14,74%	6,00 €	5,26%	2,14 €										40,70 €
			182	49,84 €																	49,84 €		
			183	46,22 €																		46,22 €	
			208	1 487,35 €																		1 487,35 €	
			222	11,61 €																		11,61 €	
			231	38,13 €																		38,13 €	
			239	1 423,55 €																		1 423,55 €	
			266	41,26 €																		41,26 €	
			275	1 464,47 €																		1 464,47 €	
60623	Alimentation	Total		4 603,13 €			968,98 €		2 713,53 €		678,50 €		242,12 €		- €							4 603,13 €	
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM	194	693,66 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		146,02 €		408,90 €		102,25 €		36,49 €										693,66 €
			195	568,90 €																		568,90 €	
			199	617,24 €																		617,24 €	
			200	231,79 €																		231,79 €	
			201	610,30 €																		610,30 €	
60631	Fournitures d'entretien	Total		2 721,89 €			572,96 €		1 604,54 €		401,22 €		143,17 €		- €		- €		- €		- €		2 721,89 €
60632	Fournitures de petits équipements	EHPAD-FAS-FAM (vaisselle, disques chambre froide...)	240	463,02 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	345,69 €	18,67%	86,45 €	6,67%	30,88 €									463,02 €	
		FAS-FAM Protections repas et divers équipements	184	108,90 €						73,68%	80,24 €	26,32%	28,66 €							108,90 €			
60632	Fournitures de petits équipements	Total		571,92 €			- €		345,69 €		166,69 €		59,54 €		- €		- €		- €		- €		571,92 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6068	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM (fournitures diverses animations)	222	20,77 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		4,37 €		12,25 €		3,06 €		1,09 €										20,77 €
			231	4,88 €			1,03 €		2,87 €		0,72 €		0,26 €										4,88 €
			250	20,76 €			4,37 €		12,24 €		3,06 €		1,09 €										20,76 €
			251	43,50 €			9,16 €		25,54 €		6,41 €		2,29 €										43,50 €
			266	7,74 €			1,63 €		4,56 €		1,14 €		0,41 €										7,74 €
	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Achats divers (ampoules,dectecteurs...)	185	271,94 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8) ou suivant les achats par établissements	27,40%	74,51 €	63,47%	172,60 €	6,10%	16,59 €	3,03%	8,24 €	%									271,94 €
			202	16,19 €			4,44 €		10,27 €		0,99 €		0,49 €										16,19 €
			203	65,32 €			17,90 €		41,46 €		3,98 €		1,98 €										65,32 €
			209	173,06 €			47,42 €		109,84 €		10,56 €		5,24 €										173,06 €
			210	53,53 €			14,67 €		33,97 €		3,27 €		1,62 €										53,53 €
			211	45,46 €			12,46 €		28,85 €		2,77 €		1,38 €										45,46 €
			212	1 002,49 €			274,68 €		636,28 €		61,15 €		30,38 €										1 002,49 €
			213	26,18 €			7,17 €		16,62 €		1,60 €		0,79 €										26,18 €
			215	163,63 €			44,83 €		103,86 €		9,98 €		4,96 €										163,63 €
			223	10,31 €			2,83 €		6,54 €		0,63 €		0,31 €										10,31 €
			252	977,59 €			267,86 €		620,48 €		59,63 €		29,62 €										977,59 €
			253	90,05 €			24,67 €		57,16 €		5,49 €		2,73 €										90,05 €
			254	263,53 €			72,21 €		167,26 €		16,08 €		7,98 €										263,53 €
			255	1 085,52 €			297,43 €		688,98 €		66,22 €		32,89 €										1 085,52 €
			257	288,31 €			79,00 €		182,98 €		17,59 €		8,74 €										288,31 €
			277	1 520,82 €			416,70 €		965,27 €		92,77 €		46,08 €										1 520,82 €
			278	120,68 €			33,06 €		76,60 €		7,36 €		3,66 €										120,68 €
			279	3,38 €			0,93 €		2,14 €		0,21 €		0,10 €										3,38 €
6068	Autres matières et fournitures	Total		6 275,64 €			1 713,33 €		3 978,72 €		391,26 €		192,33 €		- €		- €		- €		- €		6 275,64 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
611	Prestations de services	EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers AVADE + ordures ménagères	289	7 334,15 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum): 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	1 543,84 €	58,95%	4 323,48 €	14,74%	1 081,05 €	5,26%	385,78 €									100,00%	7 334,15 €
611	Prestations de services	Total		7 334,15 €			1 543,84 €		4 323,48 €		1 081,05 €		385,78 €		- €		- €		- €		- €		7 334,15 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
6132	Locations immobilières	EHPAD-FAS-EHPA-CIAS- SIAD-SPAD-FAS Locations à VILLE VENDOME	242	83 424,66 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 673 m2 (calcul uniquement pour loyers) EHPA = 1774 m2 soit 20,45% EHPAD = 4 109 m2 soit 47,38% FAS = 364 m2 soit 4,20% CCAS = 72 m2 soit 0,83% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 24,62% SIAD = 141 m2 soit 1,63% SPAD = 78 m2 soit 0,90% (Tableau Répartition Ets Loyers)	20,45%	17 060,34 €	47,37%	39 518,27 €	4,20%	3 503,84 €			0,83%	692,42 €	24,62%	20 539,15 €	3,00%	1 359,82 €	0,90%	750,82 €	101,37%	83 424,66 €	
			243	350 000,00 €		71 575,00 €	165 795,00 €	14 700,00 €	- €	2 905,00 €	86 170,00 €	5 705,00 €	3 150,00 €	350 000,00 €										
		FAS-FAM Location à TDLH	196	3 077,96 €		Surcoût loyers FASIFAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM)					512,99 €		2 564,97 €											3 077,96 €
			258	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €									3 077,96 €		
			270	3 077,96 €							512,99 €		2 564,97 €									3 077,96 €		
		6132	Locations immobilières	Total			442 658,54 €		88 635,34 €		205 313,27 €		19 742,81 €		7 694,91 €		3 597,42 €		106 709,15 €		7 064,82 €		3 900,82 €	
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière, réparation lave-vaisselle ...)	244	286,58 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			186,32%	186,32 €	18,67%	46,59 €	6,67%	16,65 €									211,66%	249,56 €	
			280	249,56 €																				
			281	481,80 €						359,71 €		89,95 €		32,14 €										
			EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers AVADE,réparation table à	186	187,20 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	39,41 €	58,95%	110,35 €	14,74%	27,59 €	5,26%	9,85 €									100,00%	187,20 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total		1 205,14 €		39,41 €		870,35 €		217,63 €		77,75 €										1 205,14 €		

COMPTES M14	LIBELLES	N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6156	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur 3015AC	288	85,46 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	17,99 €	58,95%	50,37 €	14,74%	12,60 €	5,26%	4,50 €									100,00%	85,46 €
	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance Ascenseurs et Moyens de secours	187	110,29 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	30,22 €	63,47%	70,00 €	6,10%	6,73 €	3,03%	3,34 €										110,29 €
		188	601,19 €	ou suivant les achats par établissements		164,73 €		381,57 €		36,67 €		18,22 €										601,19 €
		189	690,00 €			189,06 €		437,94 €		42,09 €		20,91 €										690,00 €
	CCAS -EHPAD-FAS-FAM- CIAS PAD Maintenance des systèmes de sécurité incendie BAT A C et D (DEF)	245	14 150,47 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 861 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 84,53% FAS = 395 m2, soit 8,13% FAM = 196 m2, soit 4,03% CCAS Salle de réunion = 72m2 soit 1,48% CIAS PAD = 89 m2, soit 1,83% (Tableau 3)			84,53%	11 961,40 €	8,13%	1 150,43 €	4,03%	570,26 €	1,48%	209,43 €	1,83%	258,95 €					100,00%	14 150,47 €
	EHPAD-FAS-FAM BAT A ET c Maintenance du groupe électrogène (LEPRON) Cout 2015 visite d'entretien + contrat = 1101,92 € Coût 2016 Contrat + Pièces 1 068,82 € Coût 2017 = Contrat +	246	573,04 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	501,00 €	8,40%	48,14 €	4,17%	23,90 €									100,00%	573,04 €
	EHPAD-FAS-FAM Maintenance lave-linge (DAHURON)	282	146,40 €		100,00%		74,66%	109,31 €	18,67%	27,33 €	6,67%	9,76 €									100,00%	146,40 €
	EHPAD-FAS-FAM Maintenance des sèches- linge (DAHURON)	283	387,60 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	289,39 €	18,67%	72,36 €	6,67%	25,85 €									100,00%	387,60 €
	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Contrôle installation électrique UGAP	217	1 580,34 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilegier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	433,01 €	63,47%	1 003,05 €	6,10%	96,40 €	3,03%	47,88 €									100,00%	1 580,34 €
6156	Maintenance - autres		18 324,79 €			835,01 €		14 804,03 €		1 492,75 €		724,62 €		209,43 €		258,95 €	- €		- €			18 324,79 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
6168	Assurances	EHPAD-FAS-EHPA-FAM Responsabilité civile (cotisation 0,11% de la MS Brute)	247	652,84 €	Estimation Masse salariale brute BP 18 EHPA = 5% EHPAD =69% FAS = 16% FAM = 10%	5,00%	32,64 €	69,00%	450,47 €	16,00%	104,45 €	10%	65,28 €									100,00%	652,84 €	
6168	Primes d'assurances	Total		652,84 €			32,64 €		450,47 €		104,45 €		65,28 €		- €		- €		- €		- €		652,84 €	
6232	Fêtes et cérémonies	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS,spectacles)	197	75,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	15,79 €	58,95%	44,20 €	14,74%	11,06 €	5,26%	3,95 €									100,00%	75,00 €	
			219	130,00 €			27,37 €		76,63 €		19,16 €		6,84 €								130,00 €			
			267	130,00 €			27,36 €		76,64 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €				
6232	Fêtes et cérémonies	Total		335,00 €			70,52 €		197,47 €		49,38 €		17,63 €		- €								335,00 €	
6238	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD-FAS-FAM registres	225	144,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	30,31 €	58,95%	84,89 €	14,74%	21,23 €	5,26%	7,57 €									100,00%	144,00 €	
6238	Autres services extérieurs	Total		144,00 €			30,31 €		84,89 €		21,23 €		7,57 €										144,00 €	
6262	Frais de télécommunication s	EHPAD-FAS-FAM Tél. Fixes	205	273,84 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				204,44 €		51,13 €		18,27 €											273,84 €
			263	273,84 €					204,44 €		51,13 €			18,27 €							273,84 €			
			284	273,84 €					204,44 €		51,13 €			18,27 €						273,84 €				
		EHPAD-FAS-FAM ORANGE Tél. portables		221	38,40 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				28,67 €		7,17 €		2,56 €									0,00%	38,40 €
				264	38,40 €					28,67 €		7,17 €			2,56 €						38,40 €			
				285	38,40 €					28,67 €		7,17 €			2,56 €						38,40 €			
6262	Frais de télécommunication s	Total		936,72 €			- €		699,33 €		174,90 €		62,49 €										936,72 €	
		EHPA-EHPAD- FAS-FAM A compter de 2017 Concerné toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS	198	494,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05%	21,05%	103,99 €	58,95%	291,21 €	14,74%	72,82 €	5,26%	25,98 €									100,00%	494,00 €	
		EHPAD-FAS-FAM-CIAS (BAT A ET C) Désinfection légionnellevdu bat A et C	192	4 740,00 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% CIAS PAD = 89 m2, soit 1,86% (Tableau 4)			85,80%	4 066,96 €	8,25%	390,96 €	4,09%	193,99 €			1,86%	88,09 €						4 740,00 €	
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Dératisation - Désinsectisation (ARTECH SERVICE) + Surveillance légionnelles	191	671,58 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03%	27,40%	184,01 €	63,47%	426,25 €	6,10%	40,97 €	3,03%	20,35 €									100,00%	671,58 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 3è Trimestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6288	Autres services extérieurs	Total		5 905,58 €			288,00 €		4 784,42 €		504,75 €		240,32 €		- €		88,09 €						5 905,58 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	EHPA-EHPAD-FAS-FAM GUSO	193	84,38 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	17,76 €	58,95%	49,74 €	14,74%	12,44 €	5,26%	4,44 €									100,00%	84,38 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Total		84,38 €			17,76 €		49,74 €		12,44 €		4,44 €										84,38 €
TOTAL GENERAL				517 937,35 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66%	EHPA D = 6287 CCAS R = 70872	98 106,87 €	EHPAD D = 6287 CCAS R = 70872	256 162,85 €	FAS D = 6287 CCAS R = 70872	26 561,27 €	FAM D = 6287 CCAS R = 70872	10 672,95 €	CCAS	3 865,53 €	CIA S D = 62878 CCAS R = 70878	111 187,57 €	SIAD D = 6287 CCAS R = 70878	7 331,54 €	SPAD D = 6287 CCAS R = 70878	4 048,77 €		517 937,35 €

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS du 01/01/2024 au 30/06/2024
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS', F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL																			
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant																
60611	Eau, assainissement	EHPAD-FAS (A ET C) COMPTEUR N° D09AE222011	8	6 806,76 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% (Tableau 2)			85,80%	5 840,25 €	8,25%	561,43 €	4,09%	278,58 €			1,86%	126,50 €					100,00%	6 806,76 €																		
		EHPA-CIAS-SIAD- SPAD/FAM (B) COMPTEUR N° D09AE000234	7	1 787,94 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 039 m2 (B) EHPA = 1 774 m2 soit 43,92% CIAS sans PAD = 2 046 m2, soit = 50,66% SIAD = 141 m2 , soit = 3,49% SPAD = 78 m2, soit = 1,93% (Tableau 5)	43,92%	785,29 €									50,66%	905,70 €	3,49%	62,42 €	1,93%	34,53 €	100,00%	1 787,94 €																		
60611	Eau, assainissement	Total		8 594,70 €			785,29 €		5 840,25 €		561,43 €		278,58 €		- €		1 032,20 €		62,42 €		34,53 €		8 594,70 €																		
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM(A) Electricité COMPTEUR N°031336131453	10	5 026,78 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	4 394,91 €	8,40%	422,25 €	4,17%	209,62 €									100,00%	5 026,78 €																		
			20	2 724,74 €					2 382,24 €		228,88 €		113,62 €											2 724,74 €																	
			74	3 325,61 €					2 907,58 €		279,35 €		138,68 €											3 325,61 €																	
			88	3 009,95 €					2 631,60 €		252,84 €		125,51 €											3 009,95 €																	
			152	2 225,17 €					1 945,47 €		186,91 €		92,79 €												2 225,17 €																
		EHPA-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (B+C) Electricité COMPTEUR N° 041736012376	9	1 746,68 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2 , soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	750,55 €										51,72%	903,38 €	3,42%	59,74 €	14,08%	33,01 €			1 746,68 €																
			21	976,27 €					419,50 €																	976,27 €															
			75	1 210,82 €					520,29 €																	1 210,82 €															
			89	1 122,20 €					482,21 €																	1 122,20 €															
			153	830,20 €					356,74 €																			830,20 €													
		EHPA -EHPAD-FAS-FAM- CCAS-CIAS dont PAD- SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ COMPTEUR N° cd70748	40	6 498,49 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	1 295,15 €	46,17%	3 000,34 €	4,44%	288,53 €	2,20%	142,97 €	0,81%	52,64 €	23,99%	1 558,99 €	1,58%	102,68 €	0,88%	57,19 €	100,00%	6 498,49 €																		
			41	157,55 €							31,40 €						72,72 €						7,00 €			3,47 €			1,28 €			157,55 €									
			42	14 126,51 €							2 815,41 €						6 522,22 €						627,22 €			310,78 €			114,42 €			3 388,95 €			223,20 €			124,31 €			14 126,51 €
			48	8 296,17 €							1 653,42 €						3 830,34 €						368,35 €			182,52 €			67,20 €			1 990,25 €			131,08 €			73,01 €			8 296,17 €
			87	7 783,80 €							1 551,31 €						3 593,79 €						345,80 €			171,24 €			63,05 €			1 867,33 €			122,98 €			68,50 €			7 783,80 €
			148	5 845,69 €							1 165,04 €						2 698,96 €						259,55 €			128,61 €			47,35 €			1 402,38 €			92,36 €			51,44 €			5 845,69 €
			154	3 459,35 €							689,45 €						1 597,17 €						153,60 €			76,11 €			28,02 €			829,90 €			54,66 €			30,44 €			3 459,35 €
60612	TOTAL			68 365,98 €			11 730,47 €		35 577,34 €		3 420,08 €		1 695,92 €		373,96 €		14 119,93 €		930,76 €		517,52 €		68 365,98 €																		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
60622		EHPAD Clio 8281 RME	1	1,20 €					1,20 €														1,20 €
			22	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			23	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			49	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			50	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			81	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			90	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			128	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			133	1,20 €						1,20 €												1,20 €	
			155	1,20 €						1,20 €													1,20 €
60622	Carburant	Total		12,00 €			- €		12,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		12,00 €
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (galettes, boissons boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé	2	932,43 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	196,27 €	58,95%	549,67 €	14,74%	137,44 €	5,26%	49,05 €										932,43 €
			3	79,70 €			16,78 €		46,98 €		11,75 €		4,19 €									79,70 €	
			24	1 009,95 €			212,58 €		595,38 €		148,86 €		53,13 €									1 009,95 €	
			25	40,43 €			8,51 €		23,83 €		5,96 €		2,13 €									40,43 €	
			26	19,50 €			4,10 €		11,50 €		2,87 €		1,03 €									19,50 €	
			39	46,85 €			9,86 €		27,62 €		6,91 €		2,46 €									46,85 €	
			51	1 062,55 €			223,67 €		626,37 €		156,62 €		55,89 €									1 062,55 €	
			70	15,68 €			3,30 €		9,25 €		2,31 €		0,82 €									15,68 €	
			82	147,80 €			31,11 €		87,13 €		21,79 €		7,77 €									147,80 €	
			91	50,50 €			10,63 €		29,77 €		7,44 €		2,66 €									50,50 €	
			92	47,97 €			10,10 €		28,28 €		7,07 €		2,52 €									47,97 €	
			93	393,96 €			82,93 €		232,23 €		58,07 €		20,73 €									393,96 €	
			94	380,46 €			80,09 €		224,28 €		56,08 €		20,01 €									380,46 €	
			112	32,55 €			6,85 €		19,19 €		4,80 €		1,71 €									32,55 €	
			113	41,74 €			8,79 €		24,60 €		6,15 €		2,20 €									41,74 €	
			117	1 007,33 €			212,04 €		593,83 €		148,48 €		52,98 €									1 007,33 €	
			147	49,67 €			10,46 €		29,28 €		7,32 €		2,61 €									49,67 €	
			156	1 000,99 €			210,71 €		590,09 €		147,54 €		52,65 €									1 000,99 €	
			157	255,23 €			53,73 €		150,45 €		37,62 €		13,43 €									255,23 €	
60623	Alimentation	Total		6 615,29 €			1 392,51 €		3 899,73 €		975,08 €		347,97 €		- €							6 615,29 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
60628	Autres fournitures non stockées	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers (ex : produits contre légionellose) Coût 2015 = 0 € Coût 2016 = 669,19 € Coût 2017 = 984,55 € Coût 2018 = 294,93 € Estimation 2019 = BP 2018 - 5% = 1 520 € Estimation 2020 = = 1 400 €	55	363,84 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Priviléger un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8)	27,40%	99,70 €	63,47%	230,93 €	6,10%	22,19 €	3,03%	11,02 €									100,00%	363,84 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers (ex : produits contre légionellose) Coût 2015 = 0 € Coût 2016 = 669,19 € Coût 2017 = 984,55 € Coût 2018 = 294,93 € Estimation 2019 = BP 2018 - 5% = 1 520 € Estimation 2020 = = 1 400 €	52	828,59 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA = 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 9/95 soit 5,26%	21,05%	174,43 €	58,95%	488,45 €	14,74%	122,13 €	5,26%	43,58 €									100,00%	828,59 €
			53	958,48 €			201,76 €		565,02 €		141,28 €		50,42 €						958,48 €				
			54	59,50 €			12,62 €		35,08 €		8,77 €		3,13 €						59,50 €				
60628	Autres fournitures non stockées	Total		2 210,41 €		488,41 €		1 319,48 €		294,37 €		108,15 €										2 210,41 €	
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM	83	437,60 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 9/95 soit 5,26%		92,11 €		257,97 €		64,50 €		23,02 €										437,60 €
			84	1 481,86 €			311,93 €		873,55 €		218,43 €		77,95 €						1 481,86 €				
			85	91,68 €			19,30 €		54,05 €		13,51 €		4,82 €						91,68 €				
60631	Fournitures d'entretien	Total		2 011,14 €		423,34 €		1 185,57 €		296,44 €		105,79 €		- €	- €	- €	- €				2 011,14 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
		EHPAD-FAS-FAM (vaisselle, disques chambre froide...)	27	933,00 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	696,58 €	18,67%	174,19 €	6,67%	62,23 €										933,00 €	
			71	37,60 €							28,07 €			7,02 €		2,51 €								37,60 €
			86	330,65 €							246,87 €			61,73 €		22,05 €								330,65 €
			118	569,41 €							425,12 €			106,31 €		37,98 €								569,41 €
			134	317,45 €							237,01 €			59,27 €		21,17 €								317,45 €
			EHPAD-FAS-FAM (pièces chaufferie bat. A et D)	97	395,90 €	Répartition au m2 soit 4700 m2 EHPAD = 4109 m2 soit 87,43% FAS = 395 m2 soit 8,40%				346,12 €		33,27 €		16,51 €								395,90 €		
			EHPA-EHPAD-FAS-FAM (tambour imprimante, divers)	56	69,06 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	14,54 €	58,95%	40,71 €	14,74%	10,18 €	5,26%	3,63 €									69,06 €	
				72	992,12 €			208,84 €				584,85 €			146,24 €		52,19 €							992,12 €
60632	Fournitures de petits équipements	Total		3 645,19 €			223,38 €		2 605,33 €		598,21 €		218,27 €			- €		- €		- €			3 645,19 €	
6064	Fournitures Administratives	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Fournitures administratives, papier photocopieur, consommables informatiques (Coût 2015 = 1 994,71 € Coût 2016 = 1 536,16 € Coût 2017 = 2 071,23 € Coût 2018 = 3 432,94 € Estimation 2019 = BP 2018 - 5% = 2 375 € Estimation 2020 = 3 500 €	57	14,59 €	Suivant achats par établissements				10,90 €		2,72 €		0,97 €									14,59 €		
			119	2 643,08 €	Répartition Privilegier un bon de commande par établissement Estimation faite au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		556,37 €	58,95%	1 558,10 €	14,74%	389,58 €	5,26%	139,03 €									2 643,08 €		
			159	527,95 €			111,13 €				311,23 €			77,82 €		27,77 €						527,95 €		
			160	130,54 €			27,48 €				76,95 €			19,24 €		6,87 €						130,54 €		
			161	300,43 €			63,24 €				177,11 €			44,28 €		15,80 €						300,43 €		
			162	198,00 €			41,68 €				116,72 €			29,19 €		10,41 €							198,00 €	
6064	Fournitures Administratives	Total		3 814,59 €			799,90 €		2 251,01 €		562,83 €		200,85 €									3 814,59 €		

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
			4	2 520,00 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	530,46 €	58,95%	1 485,54 €	14,74%	371,45 €	5,26%	132,55 €									100,00%	2 520,00 €
			5	71,89 €																			71,89 €
			39	11,68 €																			11,68 €
			58	1 531,61 €																			1 531,61 €
			112	10,91 €																			10,91 €
			113	6,59 €																			6,59 €
		EHPA - EHPAD - FAS - FAM Achats divers (ampoules,detecteurs...)	28	1 056,84 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03% (Tableau 8) ou suivant les achats par établissements	27,40%	289,57 €	63,47%	670,78 €	6,10%	64,47 €		32,02 €										1 056,84 €
			29	242,26 €																			242,26 €
			59	152,60 €																			152,60 €
			60	19,32 €																			19,32 €
			61	654,79 €																			654,79 €
			98	6,84 €																			6,84 €
			99	29,44 €																			29,44 €
			100	79,13 €																			79,13 €
			101	217,15 €																			217,15 €
			102	59,09 €																			59,09 €
			135	22,82 €																			22,82 €
			136	255,41 €																			255,41 €
			137	97,84 €																			97,84 €
			138	142,78 €																			142,78 €
			139	160,01 €																			160,01 €
			140	245,00 €																			245,00 €
			141	62,06 €																			62,06 €
			163	16,20 €																			16,20 €
			164	831,68 €																			831,68 €
			165	67,01 €																			67,01 €
6068	Autres matières et fournitures	Total		8 570,95 €			2 084,74 €		5 252,27 €		881,64 €		352,30 €		- €		- €		- €		- €		8 570,95 €

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
			43	3 077,96 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM)*						512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €	
			62	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
			103	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
			129	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
			166	3 077,96 €								512,99 €		2 564,97 €										3 077,96 €
6132	Locations immobilières	Total		15 389,80 €			- €		- €		2 564,95 €		12 824,85 €		- €		- €		- €		- €		15 389,80 €	
			105	4 030,80 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	3 009,40 €	18,67%	752,55 €	6,67%	268,85 €									100,00%	4 030,80 €	
		BAT A-C EHPAD - FAS - FAM - CIAS uniquement PAD	30	2 729,52 €	Répartition au m2 habitables = 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2 soit 85,80 % FAS = 395 m2 soit 8,25% FAM = 196 m2 soit 4,09% CIAS PAD = 89 m2 soit 1,88 % (Tableau 4)				2 341,95 €		225,13 €		111,71 €				50,73 €						2 729,52 €	
615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers	Total		6 760,32 €			- €		5 351,35 €		977,68 €		380,56 €		- €		50,73 €						6 760,32 €	
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière, réparation lave-vaisselle ...)	31	77,40 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	57,79 €	18,67%	14,45 €	6,67%	5,16 €									100,00%	77,40 €	
			63	77,40 €					57,79 €		14,45 €		5,16 €						77,40 €					
			106	167,40 €					124,98 €		31,25 €		11,17 €						167,40 €					
			142	154,20 €					115,12 €		28,79 €		10,29 €						154,20 €					
				EHPA-EHPAD-FAS-FAM Interventions sur climatisation (SAV GCL.)	107	696,00 €	Répartition au m2 habitables soit total de 6 474 m2 (bat A) EHPA 1774 m2 soit 27,40 % EHPAD = 4 109 m2, soit 63,47 % FAS = 395 m2, soit 6,10% FAM = 196 m2, soit 3,03% (tableau 8)	27,40%	190,70 €	63,47%	441,75 €	6,10%	42,46 €	3,03%	21,09 €								100,00%	696,00 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total		1 172,40 €			190,70 €		797,43 €		131,40 €		52,87 €										1 172,40 €	

COMPTE M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		CCAS -EHPA-EHPAD- FAS-FAM-CIAS-SIAD- SPAD Maintenance des équipements de sésenfumage et de climatisation (SAV GCL)	12	2 217,38 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	441,92 €	46,17%	1 023,78 €	4,44%	98,45 €	2,20%	48,78 €	0,81%	17,96 €	23,99%	531,95 €	1,58%	35,03 €	0,88%	19,51 €	100,00%	2 217,38 €
		EHPAD-FAS-FAM Nettoyage des bacs à graisse et débouchage des canalisation de la cuisine (SUEZ RV OSIS OUEST à compter de 2018) + Maintenance des 2 hottes de cuisine Coût 2015 = 757,40 € Coût 2016 = 413,60 € Coût 2017 = 448,10 € Coût 2018 = 2 622,78 € + 663,48 € = 3 286,26 € Estimation 2019 = 1 191,30:8x12 = 1 787 € soit prévu 1 900 € Estimation 2020 = 3 300 €	32	228,80 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	170,82 €	18,67%	42,72 €	6,67%	15,26 €									#REF!	228,80 €
			65	250,80 €					187,25 €		46,82 €		16,73 €										250,80 €
			73	383,40 €					286,25 €		71,58 €		25,57 €										383,40 €
			121	299,75 €					223,79 €		55,97 €		19,99 €	14 €									299,75 €
			122	528,55 €					394,62 €		98,68 €		35,25 €										528,55 €
			143	383,40 €					286,25 €		71,58 €		25,57 €	14 €									383,40 €
			EHPA-EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur 3015AC	11		85,46 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		21,05%		17,99 €		58,95%	50,37 €	14,74%	12,60 €	5,26%	4,50 €					
		64		85,46 €	17,99 €	50,37 €		12,60 €		4,50 €													85,46 €
		168		85,46 €	17,99 €	50,37 €		12,60 €		4,50 €													
		EHPAD-FAS-FAM BAT A ET c Maintenance du groupe électrogène (LEPRON) Coût 2015 visite d'entretien + contrat = 1101,92 € Coût 2016 Contrat + Pièces 1 068,82 € Coût 2017 = Contrat + Pièces 1 068,82 €	167	948,00 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	828,84 €	8,40%	79,63 €	4,17%	39,53 €								100,00%	948,00 €	
		EHPAD-FAS-FAM Maintenance logiciels BL Senior	124	538,94 €	module EHPAD				538,94 €		- €		- €									538,94 €	
			123	134,74 €	module FAS				- €		134,74 €		- €									134,74 €	
			125	48,12 €	module FAM				- €		- €		48,12 €									48,12 €	
6156	Maintenance - autres			6 218,26 €			495,89 €		4 091,65 €		737,97 €		288,30 €		17,96 €		531,95 €		35,03 €		19,51 €		6 218,26 €
617	Etudes et recherches	EHPAD-FAS-FAM Analyse des pratiques pro des agents	17	10 096,80 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/95 soit 21,05 EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%		2 125,37 €	74,66%	5 952,07 €	18,67%	1 488,27 €	6,67%	531,09 €								100,00%	10 096,80 €	
617	Etudes et recherches	Total		10 096,80 €			2 125,37 €		5 952,07 €		1 488,27 €		531,09 €									10 096,80 €	

COMPTES M14	LIBELLES		N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL				
6182	Documentation et Technique	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Journeaux etc.... (l'essentiel des achats se fait sur chaque budget)	6	307,06 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum): 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	64,64 €	58,95%	181,01 €	14,74%	45,26 €	5,26%	16,15 €									100,00%	307,06 €			
6182	Documentation et Technique	Total		307,06 €			64,64 €		181,01 €		45,26 €		16,15 €										307,06 €			
6218	Autre personnel extérieur	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation dont l'achat de repas de la cuisine centrale	47	127 041,00 €	Répartition par repas commandés		22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 337,00 €								127 041,00 €			
6218	Fêtes et cérémonies	Total		127 041,00 €			22 671,69 €		63 491,51 €		15 875,57 €		5 665,23 €		19 337,00 €								127 041,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS,spectacles)	144	200,00 €	En fonction de l'objet du marché : Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59%	21,05%	42,10 €	58,95%	117,90 €	14,74%	29,48 €	5,26%	10,52 €									100,00%	200,00 €			
			169	75,00 €			15,79 €		44,20 €		11,06 €		3,95 €							75,00 €						
			170	130,00 €			27,37 €		76,63 €		19,16 €		6,84 €							130,00 €						
			16	276,00 €			- €		138,00 €		- €		- €	138,00 €						276,00 €						
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM (médailles agents)	19	75,46 €	suivant les agents concernés	- €	56,60 €	11,32 €	7,54 €	- €													75,46 €			
			171	90,00 €		- €	67,50 €	13,50 €	9,00 €	- €												90,00 €				
6232	Fêtes et cérémonies	Total		846,46 €			85,26 €		500,83 €		84,52 €		37,85 €		138,00 €								846,46 €			
6262	Frais de télécommunications	EHPAD-FAS-FAM à Internet	14	44,10 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	32,93 €	18,67%	8,23 €	6,67%	2,94 €									100,00%	44,10 €			
			33	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €								44,10 €					
			66	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €								44,10 €					
			108	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €								44,10 €					
			130	44,10 €					32,93 €		8,23 €		2,94 €								44,10 €					
		EHPAD-FAS-FAM Tél. Fixes	15	376,88 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				281,38 €		70,36 €		25,14 €												376,88 €	
			34	398,74 €					297,70 €		74,44 €		26,60 €								398,74 €					
			67	460,43 €					343,76 €		85,96 €		30,71 €								460,43 €					
			109	435,38 €					325,05 €		81,29 €		29,04 €								435,38 €					
			131	317,87 €					237,32 €		59,35 €		21,20 €								317,87 €					
		EHPAD-FAS-FAM ORANGE Tél. portables	173	263,18 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%				196,49 €		49,14 €		17,55 €													263,18 €
			35	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €											38,40 €		
			68	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €										38,40 €			
			110	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €									38,40 €				
			132	38,40 €					28,67 €		7,17 €		2,56 €									38,40 €				
			38,40 €		28,67 €	7,17 €	2,56 €													38,40 €						
6262	Frais de télécommunications	Total		2 664,98 €			- €		1 989,70 €		497,54 €		177,74 €										2 664,98 €			

COMPTES M14	LIBELLES	N° MANDAT	MONTANT payé 1er Semestre 2024	Clés de répartition 2019	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
	EHPA-EHPAD- FAS-FAM concerne la mutualisation de l'achat de repas de la cuisine centrale	47	179 508,00 €	Répartition par repas commandés		36 946,12 €		103 466,68 €		25 871,06 €		9 232,14 €		3 992,00 €							179 508,00 €	
62878	Remb. De Frais - Autres Organismes	Total	179 508,00 €			36 946,12 €		103 466,68 €		25 871,06 €		9 232,14 €		3 992,00 €							179 508,00 €	
	EHPA-EHPAD- FAS-FAM A compter de 2017 Concerne toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS	115	494,00 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum):- 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 9/95 soit 5,26%	21,05%	100,20 €	58,95%	280,60 €	14,74%	70,16 €	5,26%	25,04 €		18,00 €							100,00%	494,00 €
		175	494,00 €			103,99 €		291,21 €		72,82 €		25,98 €										494,00 €
		36	1 716,00 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 474 m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03%	27,40%	470,18 €	63,47%	1 089,15 €	6,10%	104,68 €	3,03%	51,99 €									100,00%	1 716,00 €
		176	1 233,78 €	(Tableau 8)		338,06 €		783,08 €		75,26 €		37,38 €										1 233,78 €
		6288	Autres services extérieurs	Total	3 937,78 €		1 012,43 €		2 444,04 €		322,92 €		140,39 €		18,00 €							3 937,78 €
			EHPAD- FAS-FAM (attente téléphonique SCPA)	46	88,80 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	66,30 €	18,67%	16,58 €	6,67%	5,92 €								100,00%
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	Total	88,80 €			- €		66,30 €		16,58 €		5,92 €		- €	- €	- €	- €	- €			88,80 €	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	EHPA-EHPAD-FAS-FAM GUSO	177	84,38 €	Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 9/109 soit 4,59%	21,05%	17,76 €	58,95%	49,74 €	14,74%	12,44 €	5,26%	4,44 €								100,00%	84,38 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Total	84,38 €			17,76 €		49,74 €		12,44 €		4,44 €									84,38 €	
TOTAL GENERAL			457 956,29 €	EHPAD = 56/75 soit 74,66%	EHPA D = 6287 CCAS R = 70872	81 537,90 €	EHPAD D = 6287 CCAS R = 70872	246 325,29 €	FAS D = 6287 CCAS R = 70872	56 216,24 €	FAM D = 6287 CCAS R = 70872	32 665,36 €	CCAS	23 876,92 €	CIA S D = 6287 CCAS R = 70878	15 734,81 €	SIAD D = 6287 CCAS R = 70878	1 028,21 €	SPAD D = 6287 CCAS R = 70878	571,56 €		457 956,29 €

*Primes d'assurances (CCAS compte 6455), s'agissant des factures relatives à l'assurance du personnel, celles-ci sont directement payées par chaque budget au regard de la tarification de l'EHPAD

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-09	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Compte administratif 2024

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Le conseil d'administration venant d'examiner le compte de gestion 2024 établi par le comptable public, il vous est proposé dès à présent d'étudier le compte administratif 2024 du budget de l'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM).

L'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »

Cette disposition est transposable aux Centres communaux d'action sociale.

Pour les établissements et services rattachés à un CCAS, la délibération d'affectation du résultat est votée en même temps que le compte administratif de la collectivité de rattachement. Elle intervient donc au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel le résultat se rapporte (article L. 1612-12 du CGCT).

Néanmoins, conformément à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le compte administratif N doit être transmis aux autorités de tarification avant le 30 avril N+1.

La délibération d'affectation du résultat doit être transmise au contrôle de légalité pour être rendue exécutoire. Une fois rendue exécutoire, elle est transmise sans délai au comptable (articles L. 315-14, L. 315-12, et R. 314-73 du CASF).

Le document présente des résultats conformes à ceux du compte de gestion présenté par le comptable public. Le compte administratif pour l'exercice 2024 s'établit ainsi :

	Section d'investissement	Section fonctionnement		
		Hébergement	Soin	Globale
Résultat de clôture cumulé 2023 (A)	129 034,10 €	88 862,84 €	-5 881,38 €	82 981,46 €
Exercice 2024				
Recettes (a)	7 955,33 €	244 856,83 €	176 250,61 €	421 107,44 €
Dépenses (b)	4 184,75 €	207 590,38 €	116 313,26 €	323 903,64 €
Résultat de l'exercice (B) (a-b)	3 770,58 €	37 266,45 €	59 937,35€	97 203,80 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A+B)	132 804,68 €	126 129,29 €	54 055,97 €	180 185,26 €
dont provisions constatées fin 2024	81 103,07 €			

Le résultat excédentaire cumulé à affecter de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2024 est de 132 804,68 euros dont 81 103,07 euros de provisions constituées.

Le résultat excédentaire global cumulé à affecter de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024 est de 180 185,26 euros.

Le résultat excédentaire cumulé pour la section hébergement à affecter est de 126 129,29 euros.

Le résultat excédentaire cumulé pour la section soins à affecter est de 54 055,97 euros.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'élire Yolande Morali, présidente de l'assemblée qui présidera le débat sur ce compte administratif
- d'adopter le compte administratif de l'Etablissement d'accueil médicalisé ;
- que l'excédent cumulé d'investissement constaté au 31 décembre 2024 de + 132 804,68 euros soit affecté en report à nouveau et incorporé au budget prévisionnel 2025 par décision modificative ;
- de demander au Conseil départemental de Loir-et-Cher d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de la manière suivante :
 - 100 185,26 euros en report à nouveau (compte 110) et à incorporer au budget prévisionnel 2025 ;
 - 40 000 euros en réserves de compensation des déficits (compte 10686) ;
 - 40 000 euros en excédents affectés à l'investissement (compte 10682).
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La présidente de l'assemblée, Yolande MORALI
---	---

PJ : Compte administratif 2024, rapport financier et restes à réaliser en annexe

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-10	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Reprise de provisions

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Suite à la constitution en 2019 de provisions inscrites à hauteur de 35 000 euros pour compenser la hausse des loyers, il convient de reprendre une partie de celles-ci à hauteur de 1 900 euros.

Les recettes sont prévues au budget prévisionnel 2025 au compte 7815 – reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'autoriser la reprise de provisions à hauteur de 1 900 euros ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.
Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : rapport tarifaire BP 2025 du 28 mars 2025 du Conseil départemental de Loir-et-Cher



**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES**

Blois, le 28 mars 2025

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

*Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr

**EAM DE VENDOME
C.C.A.S.(CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE)
DE VENDÔME**

**PROCEDURE CONTRADICTOIRE DU 25 MARS 2025
EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025**

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- * ÉTABLISSEMENT : 37 avenue Georges Clémenceau
..... BP 20107
..... 41100 Vendôme
- * CRÉATION : 20 août 2015
- * CAPACITÉ AUTORISÉE : 5
- * STATUT DU PERSONNEL : Fonction Publique Territoriale
- * N° FINESS : 410009088
- * DIRECTEUR : Madame Stéphanie ROUX-BRINDEAU
- * RÉCEPTION DU BUDGET 2024 : 25 OCTOBRE 2024

I – EFFECTIFS À TITRE INDICATIF :

- Effectifs et répartition proposée :

Emplois	Tableau des effectifs		
	ETP CA 2023 Hébergement et soin	ETP 2024 - Effectif prévisionnel (1)	ETP 2025 - Effectif prévisionnel (2)
DIRECTION / ENCADREMENT	0,10	0,05	0,05
ADMINISTRATION / GESTION	0,00	0,05	0,05
SERVICES GENERAUX	1,05	0,25	0,25
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00
SOCIO-EDUCATIF	4,10	0,30	0,30
PARAMEDICAL	2,80	2,00	2,00
MEDICAL	0,15	0,00	0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00	0,00	0,00
Contrat Aidé	0,00	0,00	0,00
Remplacement	0,00	0,50	0,50
Autres (Apprenti, Contrat Civique,...)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	8,20 0,00	3,15 0,00	3,15 0,00

Le Conseil départemental n'autorise pas les effectifs et ne les transmet qu'à titre informatif. L'établissement doit s'assurer que l'emploi de nouveaux professionnels soit contenu dans l'enveloppe allouée.

Dans sa procédure contradictoire, l'établissement sollicite 0,20 ETP de temps de psychomotricien ainsi que le financement d'actes ponctuels d'ergothérapie pour un montant de 1 500 €, étant confronté à une évolution significative des pathologies du public accueilli.

Les orientations budgétaires du département ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

II – ACTIVITÉ :

Capacité (Nombre de places)	Exercice 2024 Accordé	Exercice 2025	
		Demandé	Retenu
Capacité autorisée	5	5	5
Activité	1 794	1 794	1 790

L'activité retenue pour l'année 2025 est de 1 790 journées, soit un taux d'occupation de 98,08 %, afin de respecter la moyenne réalisée des 3 derniers exercices.

III – DEPENSES :

Dépenses	Retenu 2024		
	BP 2024	MN 2024 non record.	Base 2025
G1	82 721,00 €	0,00 €	82 721,00 €
G2	144 056,89 €	0,00 €	144 056,89 €
G3	14 195,59 €	0,00 €	14 195,59 €
TOTAL	240 973,48 €	0,00 €	240 973,48 €

Dépenses	Budget demandé 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MNNR	MNR		
G1	90 323 €	0 €	90 323 €	2,00 %	84 375,42 €	0 €	1 695 €	86 070,42 €	4,05 %
G2	164 478 €	0 €	164 478 €	2,00 %	146 938,03 €	0 €	0 €	146 938,03 €	2,00 %
G3 hors 65 66 et 68	12 630,00 €	0 € 0,00	12 630,00 €	2,00 %	7 543,50 €	0 €	0 €	7 543,50 €	2,00 %
S/Total	267 431 €	0 €	267 431,00 €		238 856,95 €	0,00 €	1 695,00 €	240 551,95 €	2,72 %
Compte 65	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 66	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 68	6 800 €	-1 695 €	5 105 €		6 800 €	0 €	-1 695 €	5 105 €	
Total G3	19 430 €	-1 695 €	17 735 €		14 343,50 €	0 €	-1 695 €	12 648,50 €	-11,82 %
TOTAL	274 231 €	-1 695 €	272 536 €		245 656,95 €	0 €	0 €	245 656,95 €	1,94 %

La demande de l'établissement s'élève à 272 536 €.

Il est appliqué un taux de reconduction de 2 % sur le budget 2024 hors comptes 66 et 68 en application des orientations budgétaires votées lors de la session du conseil départemental du 12 décembre 2024.

Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante : 86 070,42 €

Application d'un rebasage de + 1 695 € venant du groupe 3.

Groupe 2 : Dépenses de personnel : 146 938,03 €

Groupe 3 : Dépenses de structure : 12 648,50 €

Application d'un rebasage de – 1 695 € du groupe 3 vers le groupe 1 lié à la baisse du compte 68.

Le montant du compte 66 s'élève à : 0 € (0 € en 2024),

Le montant de compte 68 s'élève à : 5 105 € (6 800 € en 2024).

Ainsi, les dépenses pour l'année 2025 sont arrêtées à la somme de 245 656,95 €, soit une augmentation des dépenses hébergement par rapport à l'exercice budgétaire 2024 de + 1,94 %.

IV – RECETTES :

Recettes	Budget alloué 2024		
	Budget alloué 2024	Crédits 2024 non reconductibles	BASE 2024
G1	236 673,48 €	0 €	236 673,48 €
G2	1 400 €	0 €	1 400 €
G3	2 900 €	0 €	2 900 €
TOTAL	240 973,48 €	0 €	240 973,48 €

Produits	Budget sollicité 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MNNR	MNR		
G1	236 673,48 €	30 609,52 €	267 283 €	0,00 %	236 673,48 €	0 €	4 183,47 €	240 856,95 €	1,77 %
G2	1 400 €	0 €	1 400 €	0,00 %	1 400 €	0 €	- 400 €	1 000 €	- 28,57 %
G3	2 900 €	953 €	3 853 €	32,86 %	2 900 €	0 €	900 €	3 800 €	31,03 %
TOTAL	240 973,48 €	31 562,52 €	272 536 €	0,40 %	240 973,48 €	0 €	4 683,47 €	245 656,95 €	1,94 %

Suite à la procédure contradictoire du 25 mars 2025, le conseil départemental retient la somme de 4 800 € de recettes atténuatives afin d'atteindre un prix de journée moyen en augmentation de 2 %, réparties de la manière suivante :

- 1 000 € pour encaissement d'indemnités journalières,
- 1 900 € de mandats annulés,
- 1 900 € de reprise de provisions (surcoût de loyer).

V. DÉTERMINATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

La prévision des investissements pour 2025 n'a pas été communiquée par l'établissement.

Pour rappel, les investissements sont accordés sous réserve que l'enveloppe allouée au titre des dotations aux amortissements soit respectée.

VI. DÉTERMINATION DU PRIX DE JOURNÉE :

Résultat 2023 = Excédent de 82 981,46 €, non affecté en raison de la mise en attente de la section soin.

Libellé	Sollicité année 2025	Retenu année 2025
Dépenses d'exploitation	272 536 €	245 656,95 €
Recettes atténuatives	5 253 €	4 800 €
Reprise résultat	0 €	0 €
Dépenses refusées	0 €	0 €
TOTAL	267 283 €	240 856,95 €

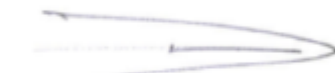
1 – Tarifs moyens

Prix de journée hébergement	ANNEE 2024	ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	131,93 €	134,56 €	1,99 %

2 – Tarifs fixés dans l'arrêté prévu au 1er avril 2025

Prix de journée hébergement	Arrêté ANNEE 2024	Arrêté ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	133,22 €	135 €	1,34 %

Le relecteur,



Jérôme RIVIERE

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-11	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Compte de gestion 2024

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

La comptabilité publique est basée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. Dans ce cadre, le président, ordonnateur, établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'établissement accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats ;

Après s'être fait présenter par Gilles Dupin, comptable public, le compte de gestion provisoire accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et justifiées et que les résultats à la clôture de l'exercice 2024 concordent avec ceux du compte administratif.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

27007 - EHPAD DES COUTIS PA CCAS VENDO
Compte de résultat

Exercice 2024
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	690 990,00	88 070,33	0,00	779 060,33	583 171,58	-25%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	2 245 029,00	64 631,60	0,00	2 309 660,60	2 236 900,01	-3%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	118 048,00	45 862,00	0,00	1 63 910,00	134 708,74	-17%
TOTAL DES CHARGES	3 054 067,00	198 563,93	0,00	3 252 630,93	2 954 780,33	-9%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	301 683,99	
(1) [(Réalizations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.						3/

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250422-CCD20250422-11-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025



Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-12	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Etat des réalisations des recettes et des dépenses 2024 (ERRD)

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Le conseil d'administration venant d'examiner le compte de gestion 2024 établi par le comptable public, il vous est proposé dès à présent d'étudier l'état des réalisations des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 du budget annexe de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHAPD) la Clairière des Coutis.

Ce vote s'effectue selon le calendrier applicable aux collectivités locales, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel l'ERRD se rapporte (article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

En revanche, l'ERRD N doit être transmis à l'autorité de tarification au plus tard le 30 avril N+1 (article R. 314-232 III du code de l'action sociale et des familles (CASF)).

Même si, en principe, le compte de gestion doit être remis à l'ordonnateur pour le 1^{er} juin N+1 (article L. 1612-12 du CGCT), le comptable doit être en mesure de communiquer à l'ordonnateur les éléments propres à établir l'ERRD qui sera transmis aux autorités de tarification au plus tard le 30 avril N+1 (cas pour les ESMS soumis à une tarification administrée).

Le document présente des résultats conformes à ceux du compte de gestion présenté par le comptable public. L'état des réalisations des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024 s'établit ainsi :

Section d'investissement :

- Recettes : 45 740,03 euros ;
 - Dépenses : 72 674,98 euros.
- Dont provisions constatées fin 2024 : 82 177,20 euros

Conformément à l'article 2.1.2 de la partie V de l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat d'investissement disparaît. En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres-mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

	Section fonctionnement		
	Hébergement	Soins et dépendance	Globale
Résultat de clôture 2023 (A)	60 181,73 €	344 371,95 €	404 553,68 €
Exercice 2024			
Recettes (a)	1 813 050,92 €	1 443 413,40 €	3 256 464,32 €
Dépenses (b)	1 715 338,51 €	1 239 441,82 €	2 954 780,33 €
Résultat de l'exercice (B) (a-b)	97 712,41 €	203 971,58 €	301 683,99 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A+B)	157 894,14 €	548 343,53 €	706 237,67 €

Conformément à l'article 2.3.1 de la partie V de l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), il convient d'affecter le résultat excédentaire cumulé de 706 237,67 euros constaté au 31 décembre 2024.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- dans l'attente de l'examen de l'état des réalisations des recettes et des dépenses 2024 par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et par l'Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire (ARS), d'affecter le résultat cumulé 2024 de la façon suivante :
 - le résultat excédentaire des sections dépendance et soins de 548 343,53 euros :
 - en report à nouveau (compte 110) : 348 343,53 euros ;
 - en réserves affectées à l'investissement (compte 10682) : 50 000 euros ;
 - en réserves de compensation des déficits (compte 10686) : 100 000 euros ;
 - en affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement (compte 10687) : 50 000 euros.
 - le résultat excédentaire de la section hébergement de 157 894,14 euros en report à nouveau excédentaire (compte 110) incorporé au budget 2025.
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : rapport financier ERRD 2024 – annexes 8, 9F et 9G



Rapport financier ERRD 2024

EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS



CCAS



Table des matières

1.	Préambule	2
2.	Faits marquants sur l'exercice 2024	3
3.	Activité.....	3
3.1.	Evolution du nombre de journées :.....	3
3.2.	Evolution du nombre de places occupées :.....	4
3.3.	Evolution du taux d'occupation.....	5
3.4.	La population accueillie en 2024.....	5
3.5.	Répartition des résidents :	5
4.	Plan de formation 2024.....	6
5.	Ressources humaines	8
6.	Partie financière	9
6.1.	Section de fonctionnement.....	9
6.1.1.	Les recettes de fonctionnement	9
6.1.2.	Les dépenses de fonctionnement :	14
7.	Les investissements.....	18
7.1.	La Capacité d'autofinancement :	18
7.2.	Le tableau de financement.....	18
8.	Détermination du résultat.....	21
9.	Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2024	21

1. Préambule

Retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur une année (par opposition au budget qui n'est qu'une prévision), le compte administratif permet de vérifier la réalité des prévisions budgétaires, à savoir notamment si les dépenses et recettes annoncées lors du budget ont été réalisées totalement ou partiellement.

Le compte administratif est donc une photographie de la situation financière du budget de l'EPHAD au 31 décembre 2024 où l'on distingue ce qui a été réalisé.

1-L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est un établissement public administratif, rattaché à l'administration territoriale unique. Le CCAS gère principalement 4 entités :

- EPHAD
- FAS
- Résidence autonomie
- EAM

Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment l'aide alimentaire) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés). Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

2- Présentation de l'établissement

L'EPHAD « La Clairière des Coutis » est un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 56 places, uniquement d'hébergement permanent.

L'établissement est implanté dans le quartier des Rottes à proximité de commerces et accessible en transport en commun, au nord de Vendôme.

L'EPHAD « La Clairière des Coutis » propose un lieu de vie agréable, dans lequel les résidents sont accueillis au sein d'espaces privatifs réunis par étage. Chaque espace individuel est composé d'une chambre, d'une salle de bain avec toilette et d'un balcon. A l'entrée, la personne a la possibilité de personnaliser le logement à leur guise. Des activités et des animations collectives sont proposées aux résidents dans des espaces collectifs ou encore au sein des salons dédiés situés à chaque étage.

Les résidents restent acteurs de leur vie, leur liberté d'aller et venir est préservée et leur liberté personnelle est respectée.

2. Faits marquants sur l'exercice 2024

L'établissement a connu une activité plutôt stable en 2024, sur les places d'accueil permanent. En lien avec le schéma régional de santé, le PRS ou encore les orientations du conseil départemental, nous souhaitons faire évoluer des places d'accueil permanents en accueil temporaire. De plus, nous sommes toujours en projet de pouvoir transformer un étage de l'EHPAD en places handicapées vieillissantes pour répondre à des besoins d'accompagnement en interne.

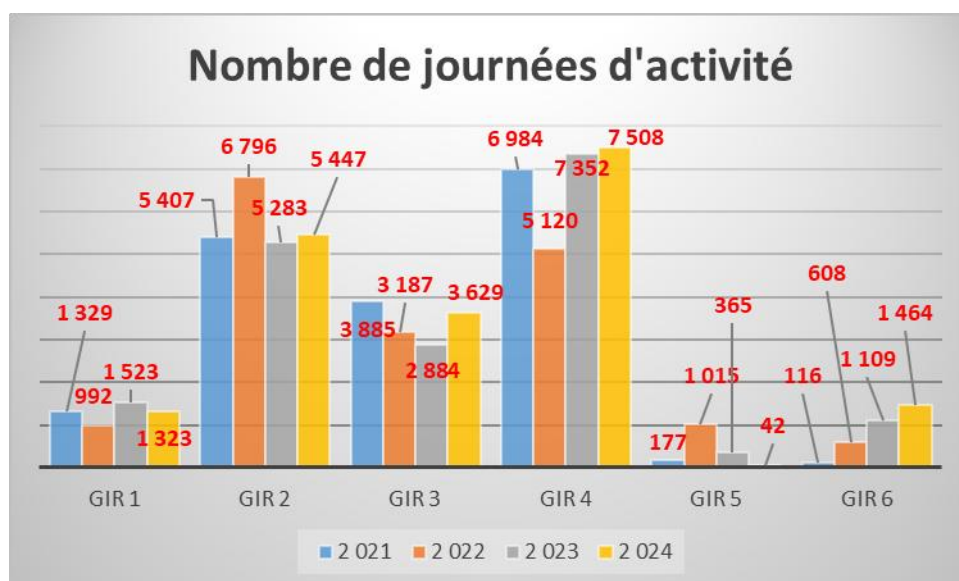
En 2024, notre équipe d'infirmiers était à 3 ETP prévus au Groupe II.

L'année a été marquée par des entrées de personnes de plus en plus âgées, du domicile vers l'établissement. La plupart des personnes accueillies ont une moyenne d'âge supérieure à 90 ans. Nous observons également que le profil des personnes accueillies continue de se modifier. Il est aussi à noter le fait que, de plus en plus, de personnes accueillies arrivent dans un contexte de grande vulnérabilité soit du fait de leur état psychique et thymique antérieur ou de leurs troubles neuro-évolutifs.

3. Activité

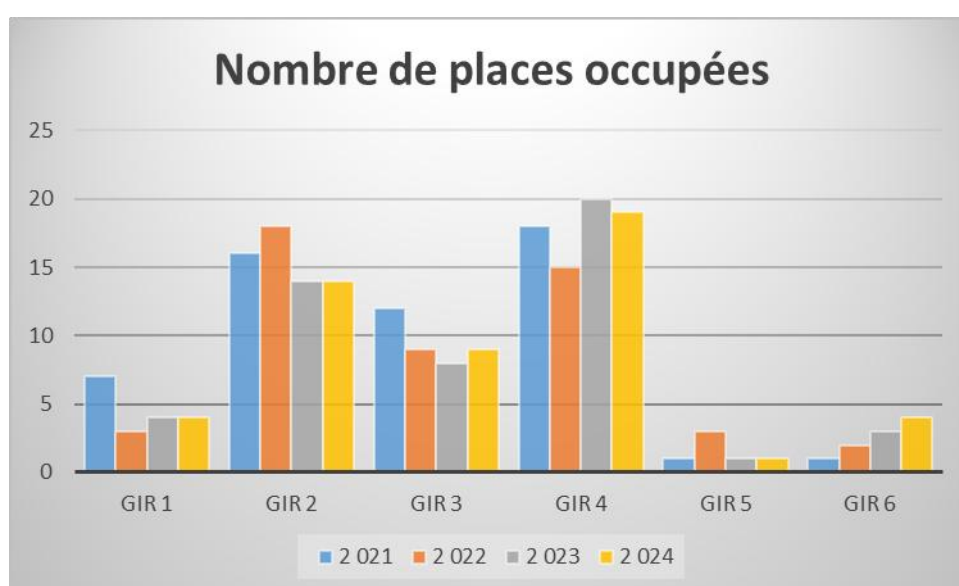
3.1. Evolution du nombre de journées :

Groupes Iso-ressources	Nombre de journées d'activité			
	2 021	2 022	2 023	2 024
Résidents classés en GIR 1	1 329	992	1 523	1 323
Résidents classés en GIR 2	5 407	6 796	5 283	5 447
Résidents classés en GIR 3	3 885	3 187	2 884	3 629
Résidents classés en GIR 4	6 984	5 120	7 352	7 508
Résidents classés en GIR 5	177	1 015	365	42
Résidents classés en GIR 6	116	608	1 109	1 464

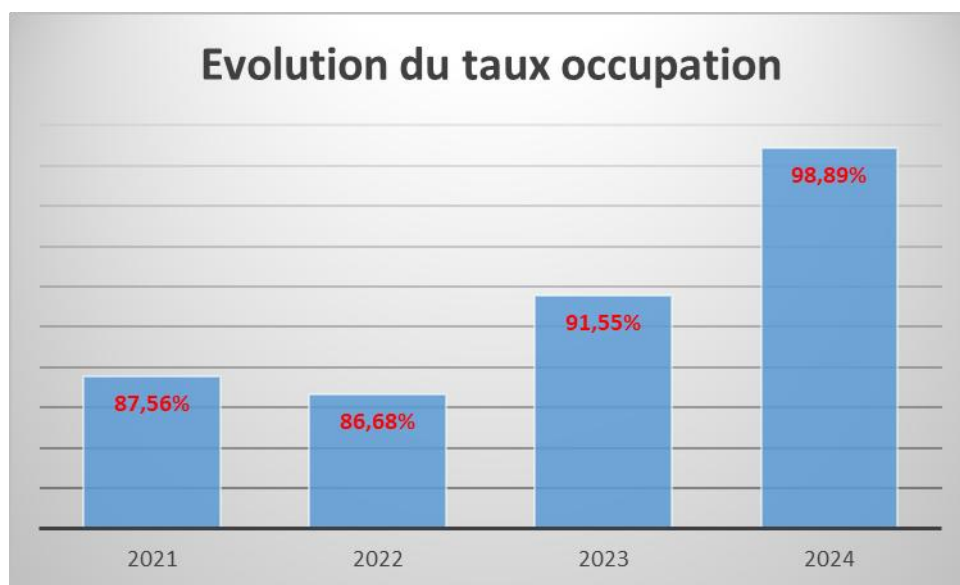


3.2. Evolution du nombre de places occupées :

Groupes Iso-ressources	Nombre de places occupées			
	2 021	2 022	2 023	2 024
GIR 1	7	3	4	4
GIR 2	16	18	14	14
GIR 3	12	9	8	9
GIR 4	18	15	20	19
GIR 5	1	3	1	1
GIR 6	1	2	3	4



3.3. Evolution du taux d'occupation



3.4. La population accueillie en 2024

Nombre de personnes accueillies en 2024	70
Nombre de résidents présents au 31 décembre 2024	54
Nombre d'entrées	16
Nombre de sorties	16
Nombre de journées BP 2024	20 075
Nombre de journées réalisées	19 688
Nombre de journées facturées	19 853

3.5. Répartition des résidents :

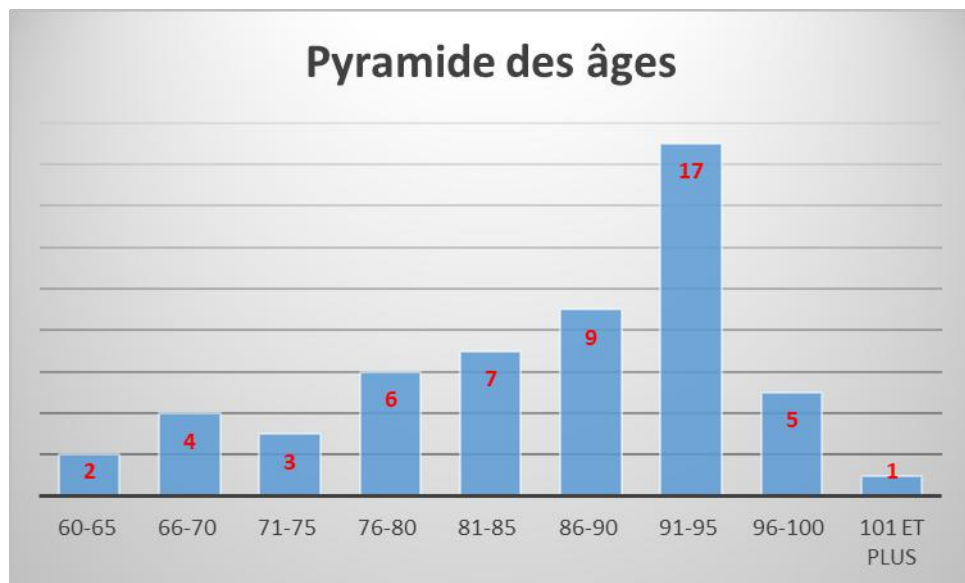
➤ Par sexe, ratio, âge moyen et ancienneté :



Age Moyen : 81 ans



Age moyen : 88 ans



➤ Motif des sorties :

- Décès
- Changement d'établissement
- Retour à domicile

4. Plan de formation 2024

Les formations initiées sur l'année 2024 sont :

➤ La formation initiale PRAP 2S :

○ Les objectifs de cette formation sont :

- Connaître les risques sur la santé liée à son activité professionnelle et participer à la maîtrise de ces risques ;
- Adopter les gestes et techniques appropriés et d'économie d'effort, incluant la manutention de personnes à mobilité réduite
- Déterminer et proposer des améliorations pour aménager son poste de travail

➤ La formation « le toucher dans la relation d'accompagnement de la personne âgée et/ou en perte d'autonomie » :

✓ Les objectifs de cette formation sont :

- Exercer l'écoute du corps, l'attention, l'observation et la qualité de présence
- Identifier ses émotions, ses besoins, ses limites ;
- Se ressourcer dans l'action
- Etablir la réciprocité toucher et être touché ;
- Pratiquer le toucher de relation ;
- Identifier les conditions favorables et les moments propices au toucher de relation dans l'exercice de ses missions.

- La formation « les directives anticipées, personne de confiance : parler de la fin de vie »
 - ✓ Les objectifs de la formation sont :
 - Identifier les dispositions relatives à la fin de vie : directives anticipées et personne de confiance ;
 - Clarifier son rôle professionnel ;
 - Adapter une attitude d'écoute pour favoriser le dialogue ;
 - Accompagner la personne âgée ou fragilisée par la maladie dans sa réflexion ;
 - Aider à nommer leur personne de confiance et rédiger leurs directives anticipées.
- La formation « Sensibilisation aux maladies neurodégénératives : Alzheimer et apparentées, parkinson »
 - ✓ Les objectifs de la formation sont :
 - Identifier les maladies neuro-évolutives et les principaux symptômes associés ;
 - Identifier les répercussions sur la vie quotidienne des personnes malades et des proches aidants ;
 - Repérer les pratiques, les méthodes et les techniques adaptées aux situations rencontrées.
- La formation « la prévention des chutes chez la personne âgée »
 - ✓ Les objectifs de la formation sont :
 - Définir la notion de chute et connaître le cadre réglementaire de la prévention des chutes en établissement ;
 - Identifier les mécanismes psychomoteurs impliqués dans le processus de chute ;
 - Connaître les facteurs de risques de chute et repérer ceux liés à l'environnement ;
 - Repérer les personnes à risque ;
 - Identifier des moyens pour prévenir les chutes, en fonction de la personne concernée et de l'environnement ;
 - Connaître les comportements à adopter en cas de chute.
- L'entretien des locaux, le plan de nettoyage et de désinfection.
- L'habilitation électrique BS BE manœuvre
- La conciliation de la sérénité et de l'efficacité au travail grâce à pleine conscience
- Initiation de la démarche qualité et gestion des risques en secteur médico-social
- L'hygiène des aliments en production de repas
- Le service en salle en EHPAD

5. Ressources humaines

Tableau des effectifs pour tous les établissements du CCAS

EMPLOI					EFFECTIF	
Libellé du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Catégorie	Postes pourvus	Poste vacants
Directeur des établissements du CCAS	35 h	Administrative sociale	Attaché	A	1	
Cadre administratif/responsable qualité	35 h	Sociale	Attaché	A	1	
Coordinateur habitat inclusif	17 h 30	Sociale	Assistant socio-éducatif	A	1	
Gestion administrative et technique	35 h	Administrative	Rédacteur	B	1	
Animation	35 h	Animation	Animateur	B	1	
Animation EHPA	35 h	Animation	Animateur	B		1
Animation	35 h	Administrative	Adjoint administratif	C		1
Accueil et secrétariat	35 h	Administrative	Adjoint administratif	C	1	
Médecin	15 h 45	Médico-sociale	Médecin territoriaux	A	1	
Psychologue	21 h	Médico-sociale	Psychologue	A	1	
Infirmier	35 h	Médico-sociale	Infirmiers en soins généraux ou infirmier	A ou B	3	1
Secrétaire médicale	35 h	Administrative	Adjoint administratif	C	1	
Aides-soignants/aide médico psychologique	35 h	Médico-sociale	Moniteur éducateur	B	1	
Aides-soignants/aide médico psychologique	35 h	Médico-sociale	Auxiliaire de soins	C	5	
Aides-soignants/aide médico psychologique	35 h	Médico-sociale	Aide-soignant	B	11	2
Référent hôtellerie	35 h	Technique	Adjoint technique	C	1	
Agent d'accompagnement des personnes âgées/restauration/entretien	35 h	Médico-sociale	Agents sociaux	C	12	2
Agent d'accompagnement des personnes âgées/restauration/entretien	33 h	Médico-sociale	Agent social	C	1	
Veilleur de nuit	35 h	Sociale	Aide-soignant	B	3	
Veilleur de nuit	35 h	Sociale	Agent social	C	2	
					48	7

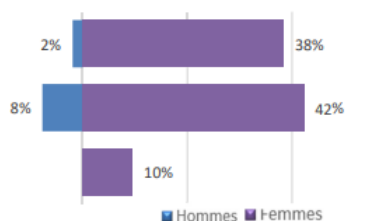
Le profil des professionnels :

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,89	de 50 ans et +
Contractuels	43,55	
permanents		de 30 à 49 ans
Ensemble des permanents	45,67	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	39,29	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Cette présentation englobe tous les professionnels et services confondus. Au 31 décembre 2024, il est à noter que 90% des professionnels sont des femmes sur les 38 ETP de l'EHPAD, sachant qu'une partie, notamment les services collectifs sont mutualisés (pôle hôtellerie).

6. Partie financière

6.1. Section de fonctionnement

6.1.1. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellés	Prévisions budgétaires autorisé + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart de réalisation	Ecart réalisations/ prévisions en %
17	Groupe I - Produits de la tarification	2 556 383,60 €	2 656 845,46 €	100 461,86 €	4%
18	Groupe II- Autres produits d'exploitation	692 639,33 €	596 536,82 €	-96 102,51 €	-14%
19	Groupe III- Produits financiers et produits non encaissables	3 608,00 €	3 082,04 €	-525,96 €	-15%
	Total des recettes réelles	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	3 833,39 €	0%

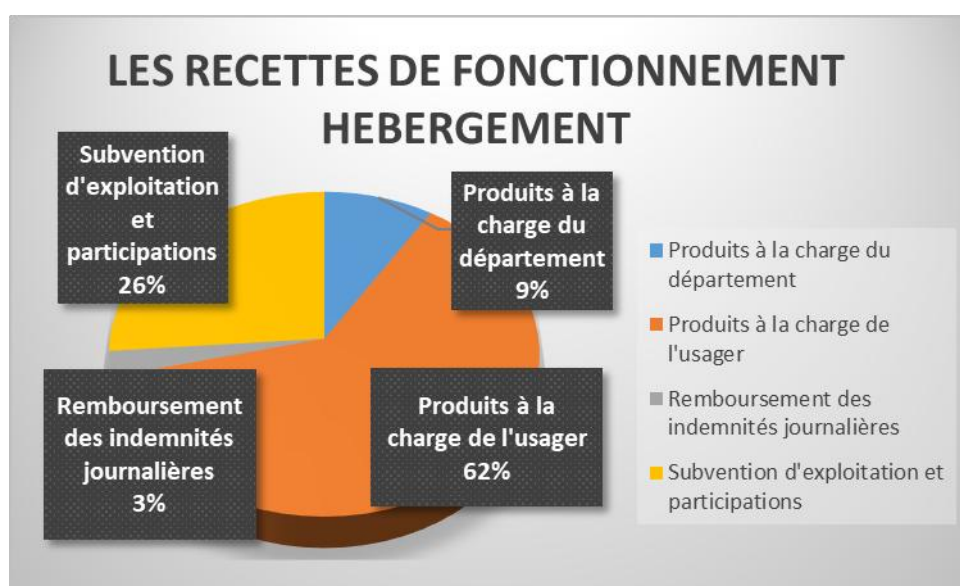
Les recettes par sections tarifaires :

- Hébergement : 1 813 050,92€
- Soins : 1 062 802,52€
- Dépendance : 380 610,88€

Partie Hébergement

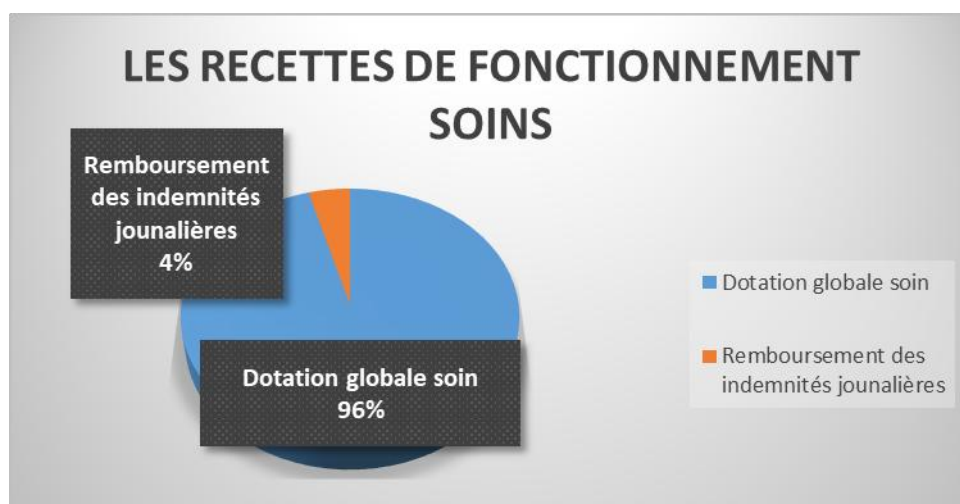
Les recettes de fonctionnement Hébergement		
Produits à la charge du département	163 221,60 €	9,00%
Produits à la charge de l'utilisateur	1 124 818,55 €	62,04%
Remboursement des Indemnités Journalières	45 883,12 €	2,53%
Prestations de service (repas)	760,74 €	0,04%
Subvention d'exploitation et participations	473 807,00 €	26,13%
Autres produits divers de gestion courante	2 759,91 €	0,15%
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 800,00 €	0,10%
TOTAL	1 813 050,92 €	100,00%

Les recettes d'hébergement sont en baisse de 14 491,75€ soit 0,79% par rapport à 2023.



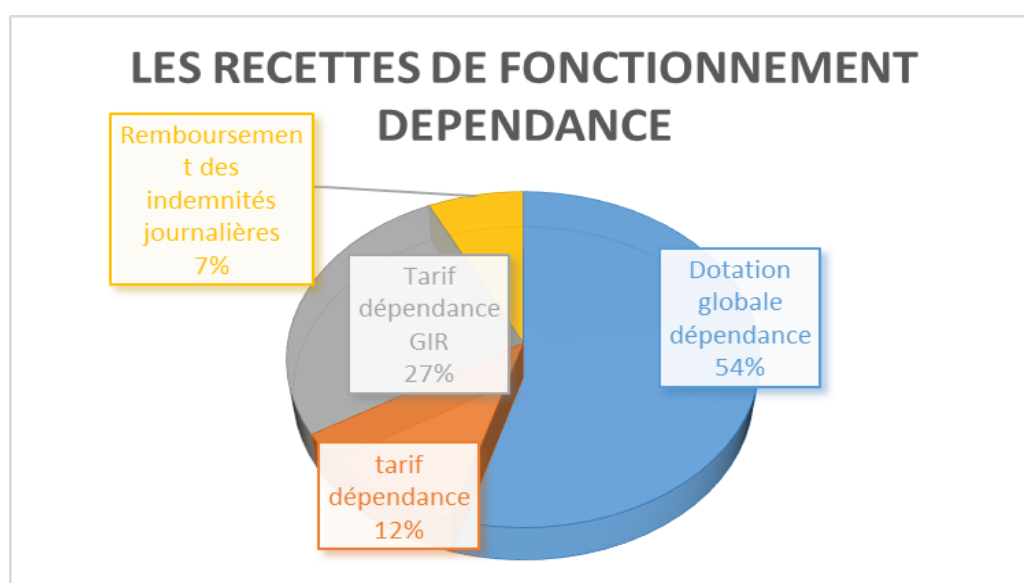
Partie Soins

Les recettes de fonctionnement Soins		
Dotation globale Soins	1 015 542,22 €	95,55%
Remboursement des indemnités journalières	46 000,52 €	4,33%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	51,94 €	0,00%
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 207,84 €	0,11%
TOTAL	1 062 802,52 €	100,00%



Partie dépendance

Les recettes de fonctionnement Dépendance		
Dotation globale Dépendance	207 495,20 €	54,52%
Tarif dépendance couvert par l'APA	44 629,51 €	11,73%
Tarif dépendance GIR 5/6	101 138,38 €	26,57%
Remboursement des indemnités journalières	27 325,53 €	7,18%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22,26 €	0,01%
TOTAL	380 610,88 €	100,00%



Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 2 656 845,46€

Partie Hébergement à la charge du département et de l'utilisateur : 1 288 040,15 €

Produits à la charge du département 163 221,60 €

Nom de l'établissement : EPHAD La Clairière des Coutis
--

Tarification 2024	Tarif hébergement
Nb de jours facturés	2 955
Prix de journée	55,20 €
total du prix de journée annuel	163 116,00 €
Nb de jours facturés tx minoré de 20€	3
PJ taux réduit (-20€)	35,20 €
total du prix de journée minoré annuel	105,60 €
Total de la tarification 2024	163 221,60 €
Solde du compte 7352281 au compte administratif 2024	163 221,60 €
Ecart	0,00 €

Produits à la charge de l'utilisateur : 1 124 818,55 €

Nom de l'établissement : EPHAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

Tarification 2024	Tarif du 01/01/2024 au 31/12/2024	Tarif Journées préalables à l'entrée ou préavis départ	Tarif Journées préalables à l'entrée ou préavis départ	Totaux nb de jours
Nb de jours facturés tx plein	16 883	13	73	16 969
PJ taux plein	66,10 €	58,21 €	61,64 €	
Nb de jours facturés tx minoré de 20€	78			78
PJ taux réduit (-20€)	46,10 €			
Produits de la tarification	1 119 562,10 €	756,73 €	4 499,72 €	
Total de la tarification 2024	1 124 818,55 €			
Solde du compte 735318 au compte administratif 2024	1 124 818,55 €			
Ecart	0 €			
				17 047

Partie Soins : 1 015 542,22 €

La dotation globale pour l'année 2024 s'élève à 1 015 542,22€ dont 50 509,62 € de crédits non reconductibles.

Partie Dépendance : 353 263,09 €

- La part relative à la dépendance à la charge du département est à hauteur de 207 495,20 € soit 2,62 % de hausse par rapport à l'an dernier.
- Part afférente à la dépendance (73532) : 101 138,38 €. Une augmentation de 11 980,30 € soit 13,44 %. Ces recettes sont dépendantes du GIR. Le GIR correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Les tarifs GIR ont augmentés de 1,27% par rapport au 01 avril 2023.
- Part afférente à la dépendante (APA) : 44 629,51 €

Ces recettes correspondent aux tickets modérateurs du GIR 5/6.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 596 536,82 €

Partie Hébergement : 523 210,77 €

- Remboursement d'indemnités journalières : 45 883,12 €
- Remboursement repas invités : 760,74 €
- Subventions d'exploitation et participations : 473 807 €
 - Participation du CCAS à l'EHPAD : 473 807,00 €
- Remboursement de sortie de Zoo : 315 €
- Produits de gestion courante : 2 444,91 €

Partie Soins : 27 325,53 €

- Remboursement d'indemnités journalières : 27 325,53 €

Partie Dépendance : 46 000,52 €

- Remboursement d'indemnités journalières : 46 000,52 €

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 3 082,04 €

Partie Hébergement : 1 800 €

- Reprise de quote-part de subventions d'investissement : 1 800 €

Partie Soins : 1 259,78 €

- Annulation de titres : 51,94€
- Reprise de quote-part de subventions d'investissement : 1 207,84 €

Partie Dépendance : 22,26 €

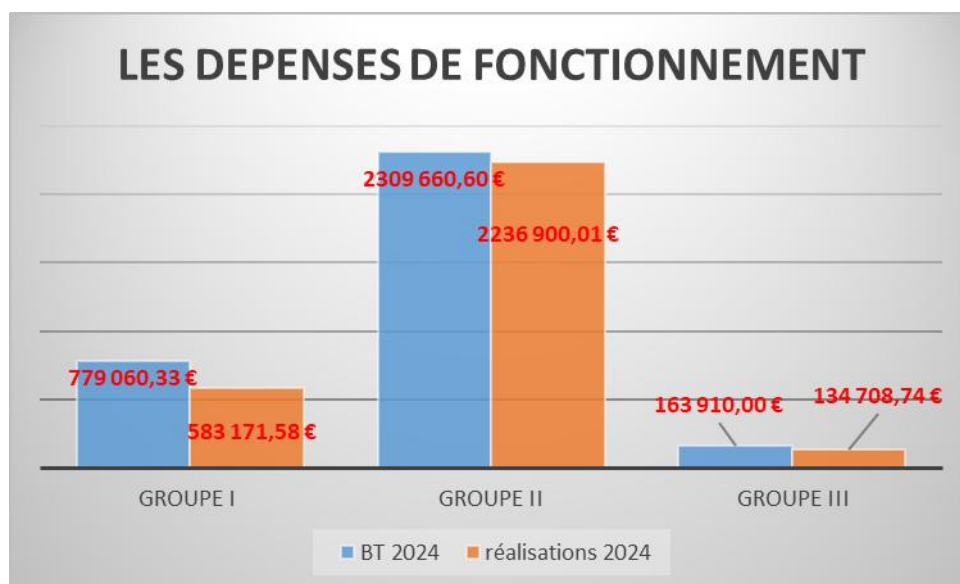
- Annulation de titres : 22,26 €

6.1.2. Les dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellés	Prévisions budgétaires autorisé + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart de réalisation	Taux de réalisation
011	Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	779 060,33 €	583 171,58 €	-195 888,75 €	74,86%
012	Groupe II-Charges afférentes au personnel	2 309 660,60 €	2 236 900,01 €	-72 760,59 €	96,85%
016	Groupe III - Charges afférentes à la structure	163 910,00 €	134 708,74 €	-29 201,26 €	82,18%
	Total des dépenses	3 252 630,93 €	2 954 780,33 €	-297 850,60 €	90,84%

Les dépenses par sections tarifaires :

- Hébergement : 1 715 338,51 €
- Soins : 456 077,62 €
- Dépendance : 783 364,20 €



Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 583 171,58 €

Partie Hébergement : 526 191,23 €

Ce groupe est en hausse de 23,48 % par rapport à 2023. Cette hausse est essentiellement dû au remboursement de frais de mutualisation qui sont passé de 392 500,57 € en 2023 à 509 395,23 € soit une augmentation de 29,78 %.

Les principales autres dépenses sont :

- Prestations de la blanchisserie extérieur : 9 160,92 €
- Autres fournitures hôtelières : 1 759,13 €
- Frais de télécommunication : 753,91 €

Partie Soins : 18 058,96 €

Ces dépenses sont en baisse de 27,33% sur les fournitures médicales passant de 18 467 ,67 € en 2023 à 13 420,02 € en 2024.

Le forfait consommable PDA, il s'agit d'une convention de prestation de pharmacie qui concerne les consommables à usage unique nécessaires au reconditionnement, le montant de 4 620 € est à l'identique de celui de 2023.

Partie Dépendance : 38 921,39 €

Ces dépenses sont stables par rapport à 2023, malgré une hausse des protections passant de 30 535,64 € en 2023 à 34 233,94€ en 2024 soit une hausse d'environ 12%. Les résidents sont de plus en plus dépendants et nos demandes de crédits supplémentaires sur ce poste sont nécessaires au maintien de la bonne qualité de la prise en charge de nos aînés.

Les autres dépenses sont essentiellement :

- Les prestations blanchisserie extérieur : 3 926,14 €
- Autres fournitures hôtelières : 753,92 €

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel : 2 236 900,01 €

Ce groupe global est en augmentation d'environ 0,49% soit 10 996,50€ par rapport à 2023.

Les dépenses par section tarifaire :

- Hébergement : 1 113 293,30 €
- Soins : 716 431,27 €
- Dépendance : 407 175,44 €

Libellé	2023			2024		
	Hébergement	Soin	Dépendance	Hébergement	Soin	Dépendance
Salaires bruts paramédicaux	915 996,21 €	455 374,72 €	310 180,09 €	842 638,14 €	560 375,71 €	346 033,26 €
Salaires bruts médicaux		27 717,45 €			27 919,49 €	
Charges	203 805,95 €	98 422,77 €	58 059,12 €	190 344,08 €	122 806,68 €	61 142,18 €
TOTAL	1 119 802,16 €	581 514,94 €	368 239,21 €	1 032 982,22 €	711 101,88 €	407 175,44 €
Taux de charges	18,20%	16,93%	15,77%	18,43%	17,23%	15,02%
Intérim		84 423,13 €	10 761,82 €			
Recettes en atténuation	9 329,23 €	26 737,14 €	12 778,58 €	45 883,12 €	46 000,52 €	27 325,53 €
Dépenses réelles de personnel	1 110 472,93 €	639 200,93 €	366 222,45 €	987 099,10 €	665 101,36 €	379 849,91 €

Partie Hébergement :

Les frais de personnel sont en baisse de 123 373,83 € soit 11,11 % par rapport au frais de personnel réel 2023.

Les frais de mutualisation de repas sont en hausse de 54,75% passant de 50 000€ en 2023 à 77 375,74 € en 2024.

Partie Soins :

Les frais de personnel sont en hausse de 25 900,43 € soit d'environ 4,05 %. Nous avons eu recours à des CDD de remplacement pour pallier à l'absentéisme.

Partie Dépendance :

Les frais de personnel sont en hausse de 13 627,46 € soit d'environ 3,72 %. Nous avons eu recours à des CDD de remplacement pour pallier à l'absentéisme.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 134 708,74 €

Les dépenses par section tarifaire :

- Hébergement : 75 853,98 €
- Soins : 48 873,97 €
- Dépendance : 9 980,79 €

Partie Hébergement : 75 853,98 €

Ce groupe est constitué principalement :

- Des primes aux assurances salariales : 35 892,52 €
- Des dotations aux amortissements : 28 076,55 €
- Créances admises en non-valeur : 2 620,92 €
- Entretien et réparation sur biens immobiliers : 8 363,05 €
- SACEM et SPRE : 897,36 €

Partie Soins : 48 873,97 €

Ce groupe est constitué :

- Maintenance de matériel médical : 2 779,63 €
- Locations mobilières : 24 331,39 €
- Des primes aux assurances salariales : 16 612,17 €
- Des dotations aux amortissements : 5 150,78 €

Partie Dépendance : 9 980,79 €

Ce groupe est constitué :

- Des dotations aux amortissements : 1 104,64 €
- Des primes aux assurances salariales : 8 876,15 €

7. Les investissements

7.1. La Capacité d'autofinancement :

Résultat comptable (excédent)	301 683,99 €		Résultat comptable (déficit)
VNC des éléments d'actifs			PNC des éléments d'actifs
Dotations aux amortissements	34 331,97 €	3 007,94 €	Quotes-parts des subventions
			Reprise sur amortissements
Sous-total 1	336 015,96 €	3 007,94 €	Sous-total 2
CAF si 1-2>0)	333 008,12 €		Insuffisance d'autofinancement (si 1-2<0)
Taux de CAF en % des produits			Taux d'IAF en pourcentage des produits

7.2. Le tableau de financement

Le tableau de financement permet de calculer la variation du fonds de roulement.

Ressources

N° comptes	Libellés	Réalisé 2023	Réalisé 2024
	Capacité d'autofinancement	361 285,47€	333 008,12 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres</i>		
	-		
10	Apports, dotations et réserves	3 161,18 €	5 616,19 €
13	Subvention d'investissement	18 000,00 €	9 600,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières</i>		
165	Dépôts et cautionnements reçus	46 626,48 €	30 523,84 €
	TOTAL DES RESSOURCES	429 073,13 €	378 748,15 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00€	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 073 ,13 €	378 748,15 €

Emplois

N° comptes	Libellés	Réalisé 2023	Réalisé 2024
	Insuffisance d'autofinancement		
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</i>		
165	Dépôts et cautionnements reçus	34 785,69 €	34 020,02 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</i>		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	85 101,87 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 614,86 €	293 646,26 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 073,13 €	378 748,15 €

Le tableau de financement pour 2024 fait apparaître un apport au fonds de roulement de 293 646,26€, supérieur à celui attendu. Cette amélioration résulte d'une capacité d'autofinancement supérieure de 300 916,22 € à ce qui était initialement prévu.

Tableau de synthèse des indicateurs :

	2023	2024
Fonds de roulement d'investissement FRI	378 634,65 €	370 596,94€
Fonds de roulement d'exploitation FRE	486 834,90 €	788 518,89 €
Fonds de roulement net global FRNG	865 469,55 €	1 159 115,83 €
Besoin en Fonds de roulement BFR	873 240,15 €	1 159 115,83 €
Trésorerie nette TN	-7 770,60 €	0,00 €

- Le FRI toujours positif est en baisse de 8 037,71 € liés à la sortie de nos biens équipements. Le FRI donne des informations importantes sur le niveau de vétusté des immobilisations, des fonds propres mobilisables pour des projets d'investissement, etc ...
- Le FRE toujours positif, c'est le résultat de 2024 qui justifie cette hausse. Le FRE permet de connaître les réserves dont dispose l'établissement pour assurer son exploitation. Le FRE permet également d'identifier quelles masses financières pourraient venir augmenter le FRI et donc favoriser les éventuels projets d'investissements.

- Le fonds de roulement net global composé du FRI et du FRE se situe à hauteur de 1 159 115,83€. Il reste d'un bon niveau puisqu'il représente 151,03 jours d'exploitation. Il permet de couvrir le cycle d'exploitation.
- La CAF générée sur l'exercice permet de consolider le FRNG
- Le besoin en fonds de roulement est négatif de 1 159 115,83 €, en augmentation de 285 875,68 € par rapport à 2023. Il va falloir mettre en place une nouvelle politique de recouvrement bien que la tarification aux résidents soit pour la plupart en prélèvement. Il faut voir pour la généraliser.

Patrimoine immobilier :

Le niveau de vétusté des installations techniques, matériels et outillages est stable sur la période :

- 92,80 % pour les installations techniques
- 78,51 % pour les autres immobilisations

Les taux concernant les installations techniques et autres immobilisations diminuent par rapport à 2023 du fait des nouveaux investissements réalisés en 2024.

Equilibre du bilan :

151,03 jours pour le FRNG

151,03 jours pour le BFR en 2024 comparé à 2023 où il était à 114,36 jours

Rotation des postes d'exploitation :

- 32,91 jours pour les créances (+2,34 jours par rapport à 2023)
- 109,86 jours pour les fournisseurs (-3,20 jours par rapport à 2023)
- 4,47 jours pour dettes fiscales et sociales (+4,18 jours par rapport à 2023)

Nous devons améliorer nos ratios d'exploitation car nous ne sommes pas dans les ratios attendus.

Capacité d'autofinancement (CAF) :

Le taux de CAF est de 10,62 % ce qui est au-dessus des ratios attendus puisque nous devons avoir un taux de CAF qui doit se situer entre 5 à 10 %. Ce taux est diminution par rapport à 2023 de 0,77 %.

8. Détermination du résultat

	Section fonctionnement		
	Hébergement	Soins et dépendance	Globale
Exercice 2024			
Recettes (a)	1 813 050,92 €	1 443 413,40 €	3 256 464,32 €
Dépenses (b)	1 715 338 ,51 €	1 239 441,82 €	2 954 780,33 €
Résultat de l'exercice (A) (a-b)	97 712,41 €	203 971.58 €	301 683,99 €

9. Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2024

	Section fonctionnement		
	Hébergement	Soins et dépendance	Globale
Résultat de clôture 2023 (A)	60 181,73 €	344 371,95 €	404 553,68 €
Exercice 2024			
Recettes (a)	1 813 050,92 €	1 443 413,40 €	3 256 464,32 €
Dépenses (b)	1 715 338,51 €	1 239 441,82 €	2 954 780,33 €
Résultat de l'exercice (B) (a-b)	97 712,41 €	203 971,58 €	301 683,99 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A+B)	157 894,14 €	548 343,53 €	706 237,67 €

Le résultat excédentaire des sections tarifaires cumulés à affecter de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024 est de 706 237,67 €.

Il a été proposé au conseil d'administration du 22 avril 2025 que :

Dans l'attente de l'état des réalisations des recettes et des dépenses 2024 par le conseil départemental de Loir-et-Cher et par l'Agence Régionale de Santé centre Val de Loire (ARS), d'affecter le résultat cumulé 2024 de la façon suivante :

- Le résultat excédentaire des sections dépendance et soins de 548 343,53 € :
 - En report à nouveau (compte 110) : 348 343,53 €
 - En réserves affectées à l'investissement (compte 10682) : 50 000 €
 - En réserves de compensation des déficits (compte 10686) : 100 000 €
 - En affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement (compte 10687) : 50 000 €
- Le résultat excédentaire de la section hébergement de 157 894,14 € en report à nouveau excédentaire (compte 110) incorporé au budget 2025.

Annexe 8 : Cadre normalisé de présentation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Accusé de réception en préfecture
041 26 41 99 50 4 20250420 CDD20250420 13A CG
Date de réception en préfecture : 28/04/2025

Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 410004576

Organisme gestionnaire : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME

Statut de l'entité juridique : Etablissement Public

Adresse : 37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDÔME Cédex

Téléphone : 02 54 89 42 32

Fax :

Email : nathalie.ferreira@catv41.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Mme Stéphanie ROUX BRINDEAU

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS	37 avenue Georges Clémenceau BP20107 41106 VENDÔME	410008221	EHPAD	01/01/2010	56	56	365	Non	Non



Convention collective majoritaire de travail :

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD



Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CR relevant du périmètre du CPOM O/N



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de compte de résultat créé est le compte de résultat non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CR_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, tableau de financement, etc.). Veillez à bien établir le CR de l'établissement d'adossement sans les charges relatives au CR_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat</u>		
ESSMS 1	CRP	Page à
ESSMS 2	CRA_1	Page à
ESSMS ...	CRA_...	Page à
<u>Synthèse des comptes de résultat</u>	Synthèse CR	Page
<u>ERRD synthétique</u>	ERRD synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	Tableau CAF	Page
<u>Tableau de financement</u>	Tabl. de financement	Page
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre de l'année N</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios financiers</u>	Ratios financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes</u>	Tableau Rcc	Page
<u>Provisions, dépréciations, subventions</u>	Provis°, dépréciat°, subvent	Page
<u>Emprunts</u>	Emprunts ESSMS privés/ESSMS publics Dettes fin.	Page à
<u>Détermination et affectation des résultats</u>	Affectation_Resultats_Prive_I/II ou Affectation_Resultats_Public_I/II	Page
<u>Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD</u>	Suivi_Affect_Result_Prive_I/II ou Suivi_Affect_Result_Public	Page

Raison sociale :	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS
FINESS ET :	410008221

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

Présentation des charges :		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE									
ACHATS			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
601/602	Achats stockés et variation des stocks					0,00 €		0,00 €	0,0%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	72 941,37 €	64 970,00 €			64 970,00 €	51 607,96 €	-13 362,04 €	-20,6%
607	Achats de marchandises					0,00 €		0,00 €	0,0%
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement					0,00 €		0,00 €	0,0%
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)					0,00 €		0,00 €	0,0%
SERVICES EXTERIEURS									
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	5 564,00 €	3 500,00 €			3 500,00 €	4 620,00 €	1 120,00 €	32,0%
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social		400,00 €			400,00 €	1 403,50 €	1 003,50 €	250,9%
6118	Sous-traitance: autres prestations de service					0,00 €		0,00 €	0,0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)		120,00 €			120,00 €	12,99 €	-107,01 €	-89,2%
6242	Transports d'usagers					0,00 €		0,00 €	0,0%
625	Déplacements, missions et réceptions	404,37 €	750,00 €			750,00 €	784,32 €	34,32 €	4,6%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	738,74 €	1 200,00 €			1 200,00 €	753,91 €	-446,09 €	-37,2%
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	14 277,32 €	12 100,00 €			12 100,00 €	13 087,06 €	987,06 €	8,2%
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur					0,00 €		0,00 €	0,0%
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur					0,00 €		0,00 €	0,0%
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur					0,00 €		0,00 €	0,0%
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	393 973,21 €	607 950,00 €		88 070,33 €	696 020,33 €	510 901,84 €	-185 118,49 €	-26,6%
TOTAL GROUPE I		487 899,01 €	690 990,00 €	0,00 €	88 070,33 €	779 060,33 €	583 171,58 €	-195 888,75 €	-25,1%
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement	144 184,95 €			65 000,00 €	65 000,00 €	77 374,74 €	12 374,74 €	19,0%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 162,25 €				0,00 €	2 936,34 €	2 936,34 €	0,0%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)					0,00 €		0,00 €	0,0%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	21 417,42 €	37 605,00 €			37 605,00 €	22 706,85 €	-14 898,15 €	-39,6%
641	Rémunérations du personnel non médical	1 681 551,02 €	1 642 977,00 €		-368,40 €	1 642 608,60 €	1 754 376,50 €	111 767,90 €	6,8%
642	Rémunérations du personnel médical	27 717,45 €	26 000,00 €			26 000,00 €	27 919,49 €	1 919,49 €	7,4%
643	Rémunération du personnel handicapé					0,00 €		0,00 €	0,0%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	312 355,86 €	518 367,00 €			518 367,00 €	323 263,11 €	-195 103,89 €	-37,6%
646	Personnes handicapées					0,00 €		0,00 €	0,0%
647	Autres charges sociales	26 514,56 €	20 080,00 €			20 080,00 €	28 322,98 €	8 242,98 €	41,1%
648	Autres charges de personnel					0,00 €		0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE II		2 225 903,51 €	2 245 029,00 €	0,00 €	64 631,60 €	2 309 660,60 €	2 236 900,01 €	-72 760,59 €	-3,2%

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réalizations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalise Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
612	Redevances de crédit-bail				0,00 €		0,00 €	0,0%
613	Locations	28 192,46 €	18 500,00 €	20 000,00 €	38 500,00 €	24 331,39 €	-14 168,61 €	-36,8%
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €		0,00 €	0,0%
615	Entretien et réparations	19 227,02 €	13 200,00 €	1 000,00 €	14 200,00 €	11 142,68 €	-3 057,32 €	-21,5%
616	Primes d'assurances	48 467,09 €	53 310,00 €	17 100,00 €	70 410,00 €	61 380,84 €	-9 029,16 €	-12,8%
617	Etudes et recherches				0,00 €		0,00 €	0,0%
618	Divers				0,00 €		0,00 €	0,0%
623	Information, publications, relations publiques				0,00 €		0,00 €	0,0%
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €		0,00 €	0,0%
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00 €		0,00 €	0,0%
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	850,51 €	1 000,00 €		1 000,00 €	897,36 €	-102,64 €	-10,3%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs				0,00 €		0,00 €	0,0%
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00 €		0,00 €	0,0%
654	Pertes sur créances irrécouvrables		1 800,00 €	1 900,00 €	3 700,00 €	2 620,92 €	-1 079,08 €	-29,2%
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00 €		0,00 €	0,0%
657	Subventions				0,00 €		0,00 €	0,0%
658	Charges diverses de gestion courante	1,86 €			0,00 €	3,58 €	3,58 €	0,0%
CHARGES FINANCIERES								
66	Charges financières				0,00 €		0,00 €	0,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €		0,00 €	0,0%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)		1 000,00 €		1 000,00 €		-1 000,00 €	-100,0%
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00 €		0,00 €	0,0%
678	Autres charges exceptionnelles	530,09 €			0,00 €		0,00 €	0,0%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	33 881,27 €	29 238,00 €	5 762,00 €	35 000,00 €	34 331,97 €	-668,03 €	-1,9%
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €		0,00 €	0,0%
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	104,02 €			0,00 €		0,00 €	0,0%
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €		0,00 €	0,0%
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			100,00 €	100,00 €		-100,00 €	-100,0%
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00 €		0,00 €	0,0%
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €		0,00 €	0,0%
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00 €		0,00 €	0,0%
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00 €		0,00 €	0,0%
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €		0,00 €	0,0%
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%
68748	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €		0,00 €	0,0%
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00 €		0,00 €	0,0%
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE III		131 254,32 €	118 048,00 €	0,00 €	45 862,00 €	163 910,00 €	-29 201,26 €	-17,8%
TOTAL DES CHARGES		2 845 056,84 €	3 054 067,00 €	0,00 €	198 563,93 €	3 252 630,93 €	-297 850,60 €	-9,2%
EXCEDENT REALISE		328 508,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	301 683,99 €	301 683,99 €	0,0%
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE		3 173 564,86 €	3 054 067,00 €	0,00 €	198 563,93 €	3 256 464,32 €	3 833,39 €	0,1%

Présentation des produits :

 GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)				0,00 €		0,00 €	0,0%
731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00 €		0,00 €	0,0%
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00 €		0,00 €	0,0%
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)				0,00 €		0,00 €	0,0%
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	969 346,37 €	936 301,00 €	28 731,60 €	965 032,60 €	1 015 542,22 €	50 509,62 €	5,2%
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	408 369,93 €	405 192,00 €		405 192,00 €	415 346,31 €	10 154,31 €	2,5%
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'utilisateur	1 058 512,82 €	1 186 159,00 €		1 186 159,00 €	1 225 956,93 €	39 797,93 €	3,4%
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs				0,00 €		0,00 €	0,0%
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00 €		0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE I		2 436 229,12 €	2 527 652,00 €	0,00 €	28 731,60 €	2 556 383,60 €	100 461,86 €	3,9%

 GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	683,23 €	300,00 €		300,00 €	760,74 €	460,74 €	153,6%
70821	Forfaits journaliers				0,00 €		0,00 €	0,0%
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00 €		0,00 €	0,0%
71	Production stockée				0,00 €		0,00 €	0,0%
72	Production immobilisée				0,00 €		0,00 €	0,0%
74	Subventions d'exploitation et participations	678 400,00 €	439 255,00 €	153 670,33 €	592 925,33 €	473 807,00 €	-119 118,33 €	-20,1%
75	Autres produits de gestion courante	1 416,62 €			0,00 €	2 759,91 €	2 759,91 €	0,0%
603	Variation des stocks (en recettes)	1,62 €			0,00 €		0,00 €	0,0%
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00 €		0,00 €	0,0%
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00 €		0,00 €	0,0%
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00 €		0,00 €	0,0%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	48 844,95 €	83 852,00 €	15 562,00 €	99 414,00 €	119 209,17 €	19 795,17 €	19,9%
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00 €		0,00 €	0,0%
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00 €		0,00 €	0,0%
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00 €		0,00 €	0,0%
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00 €		0,00 €	0,0%
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)				0,00 €		0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE II		729 346,42 €	523 407,00 €	0,00 €	169 232,33 €	596 536,82 €	-96 102,51 €	-13,9%

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
76	Produits financiers					0,00 €		0,00 €	0,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,21 €				0,00 €		0,00 €	0,0%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance	6 781,27 €			600,00 €	600,00 €	74,20 €	-525,80 €	-87,6%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif					0,00 €		0,00 €	0,0%
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	1 207,84 €	3 008,00 €			3 008,00 €	3 007,84 €	-0,16 €	0,0%
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)					0,00 €		0,00 €	0,0%
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat					0,00 €		0,00 €	0,0%
AUTRES PRODUITS									
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles					0,00 €		0,00 €	0,0%
7815	Reprises sur provisions d'exploitation					0,00 €		0,00 €	0,0%
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles					0,00 €		0,00 €	0,0%
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants					0,00 €		0,00 €	0,0%
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires					0,00 €		0,00 €	0,0%
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement					0,00 €		0,00 €	0,0%
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations					0,00 €		0,00 €	0,0%
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78748	Autres reprises sur provisions réglementées					0,00 €		0,00 €	0,0%
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles					0,00 €		0,00 €	0,0%
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
79	Transferts de charges					0,00 €		0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE III		7 989,32 €	3 008,00 €	0,00 €	600,00 €	3 608,00 €	3 082,04 €	-525,96 €	-14,6%
TOTAL DES PRODUITS		3 173 564,86 €	3 054 067,00 €	0,00 €	198 563,93 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	3 833,39 €	0,1%
DEFICIT REALISE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE		3 173 564,86 €	3 054 067,00 €	0,00 €	198 563,93 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	3 833,39 €	0,1%
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)						0,00 €		0,00 €	0,0%
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)						0,00 €		0,00 €	0,0%

Ratios	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalisations	Ecart réalisations /	Ecart réalisations /
Marge brute d'exploitation	355 034,08 €				32 492,00 €	332 933,92 €		
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	3 116 728,97 €				3 149 608,93 €	3 134 173,11 €		
Taux de marge brute	11,39%				1,03%	10,62%		
Résultat net	328 508,02 €				0,00 €	301 683,99 €		
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	3 124 718,29 €				3 153 216,93 €	3 137 255,15 €		
Taux de résultat	10,51%				0,00%	9,62%		

Synthèse des comptes de résultat

FINESS ET	410008221
Raison sociale	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	779 060,33 €	583 171,58 €	2 556 383,60 €	2 656 845,46 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 309 660,60 €	2 236 900,01 €	692 639,33 €	596 536,82 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	163 910,00 €	134 708,74 €	3 608,00 €	3 082,04 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	3 252 630,93 €	2 954 780,33 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	301 683,99 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	- €	- €	- €	- €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
Déficit antérieur du compte de résultat reporté (002)	- €	- €	- €	- €	Excédent antérieur du compte de résultat reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	- €	- €	- €	- €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	- €	- €	- €	- €	TOTAL GENERAL

Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	779 060,33 €	583 171,58 €	2 556 383,60 €	2 656 845,46 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 309 660,60 €	2 236 900,01 €	692 639,33 €	596 536,82 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	163 910,00 €	134 708,74 €	3 608,00 €	3 082,04 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 252 630,93 €	2 954 780,33 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	301 683,99 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	301 683,99 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 100,00 €	34 331,97 €	3 008,00 €	3 007,84 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	35 100,00 €	336 015,96 €	3 008,00 €	3 007,84 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	32 092,00 €	333 008,12 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,99%	10,23%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	32 092,00 €	333 008,12 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	45 000,00 €	34 020,02 €	45 000,00 €	30 523,84 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	61 716,71 €	51 081,85 €	5 616,00 €	15 216,19 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	106 716,71 €	85 101,87 €	82 708,00 €	378 748,15 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	293 646,28 €	24 008,71 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	106 716,71 €	378 748,15 €	106 716,71 €	378 748,15 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2024	865 469,55 €	865 469,55 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 24 008,71 €	293 646,28 €
FRNG au 31 décembre 2024	841 460,84 €	1 159 115,83 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2024	873 240,15 €	873 240,15 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		306 152,49 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		20 276,81 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	873 240,15 €	1 159 115,83 €

TRESORERIE - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2024	- 7 770,60 €	- 7 770,60 €
Variation de trésorerie de la période	- 24 008,71 €	7 770,60 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	- 31 779,31 €	0,00 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier

Ecart de :
0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
(3) ESSMS privés uniquement

Tableau de financement

Ressources		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	26 230,00 €	0,00 €	5 862,00 €	32 092,00 €	333 008,12 €	300 916,12 €	937,67%
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>								
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,00 €			5 616,00 €	5 616,19 €	0,19 €	0,00%
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €				0,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	0,00%
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽¹⁾)					0,00 €		0,00 €	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽¹⁾	46 626,48 €	35 000,00 €		10 000,00 €	45 000,00 €	30 523,84 €	-14 476,16 €	-32,17%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>								
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)					0,00 €		0,00 €	0,00%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽²⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
	TOTAL DES RESSOURCES	429 073,13 €	66 846,00 €	0,00 €	15 862,00 €	82 708,00 €	378 748,15 €	296 040,15 €	357,93%
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 616,71 €	24 008,71 €	0,00 €	-24 008,71 €	-100,00%
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 073,13 €	66 846,00 €	0,00 €	40 478,71 €	106 716,71 €	378 748,15 €	272 031,44 €	254,91%

Emplois		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10	Fonds propres et réserves – Réduction - (sauf compte 106) ⁽¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽¹⁾)					0,00 €		0,00 €	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽¹⁾	34 785,69 €	35 000,00 €		10 000,00 €	45 000,00 €	34 020,02 €	-10 979,98 €	-24,40%
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>								
20	Immobilisations incorporelles		2 000,00 €			2 000,00 €		-2 000,00 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	29 238,00 €	0,00 €	30 478,71 €	59 716,71 €	51 081,85 €	-8 634,86 €	-14,46%
	- dont terrains					0,00 €		0,00 €	0,00%
	- dont agencements de terrains					0,00 €		0,00 €	0,00%
	- dont constructions					0,00 €		0,00 €	0,00%
	- dont installations techniques, matériel et outillage		23 000,00 €			23 000,00 €		-23 000,00 €	-100,00%
	- dont autres immobilisations corporelles	17 672,58 €	6 238,00 €		30 478,71 €	36 716,71 €	51 081,85 €	14 365,14 €	39,12%
23	Immobilisations en cours					0,00 €		0,00 €	0,00%
26	Participations et créances rattachées à des participations					0,00 €		0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)					0,00 €		0,00 €	0,00%
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>								
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)					0,00 €		0,00 €	0,00%
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽²⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	66 238,00 €	0,00 €	40 478,71 €	106 716,71 €	85 101,87 €	-21 614,84 €	-20,25%
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 614,86 €	608,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	293 646,28 €	293 646,28 €	0,00%
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 073,13 €	66 846,00 €	0,00 €	40 478,71 €	106 716,71 €	378 748,15 €	272 031,44 €	254,91%

(1) ESSMS privés seulement
(2) ESSMS publics seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Comptes	Prévisions	Réalisations	Ecart réalisations/ prévisions (€)	Ecart réalisations/ prévisions (%)
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		- €	301 683,99 €	301 683,99 €	0,00%
+ Flux internes (charges)		35 100,00 €	34 331,97 €	- 768,03 €	-2,19%
FRI + Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	35 000,00 €	34 331,97 €	- 668,03 €	-1,91%
FRI + Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	- €	- €	- €	0,00%
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €	- €	- €	0,00%
+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €	- €	- €	0,00%
FRE + Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	100,00 €	- €	- 100,00 €	-100,00%
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	- €	- €	- €	0,00%
+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €	- €	- €	0,00%
- Flux internes (produits)		3 008,00 €	3 007,84 €	- 0,16 €	-0,01%
FRI - Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €	- €	- €	0,00%
- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	3 008,00 €	3 007,84 €	- 0,16 €	-0,01%
FRI - Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	- €	- €	- €	0,00%
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €	- €	- €	0,00%
- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €	- €	- €	0,00%
- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €	- €	- €	0,00%
FRE - Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €	- €	- €	0,00%
- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €	- €	- €	0,00%
- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €	- €	- €	0,00%
- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €	- €	- €	0,00%
- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €	- €	- €	0,00%
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)		32 092,00 €	333 008,12 €	300 916,12 €	937,67%
Dont montant affectant le FRI		31 992,00 €	31 324,13 €	- 667,87 €	-2,09%
Dont montant affectant le FRE		100,00 €	301 683,99 €	301 583,99 €	301583,99%

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2024

BIENS	2023	2024	FINANCEMENTS	2023	2024
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	24 485,98 €	24 485,98 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	135 660,29 €	141 276,48 €
Immobilisations corporelles brutes	583 405,69 €	545 940,93 €	Excédents affectés à l'investissement	180 500,00 €	180 500,00 €
- Terrains			Subventions d'investissement	20 415,71 €	27 007,87 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement	16 551,24 €	16 551,24 €
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	85 606,70 €	47 547,35 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	497 798,99 €	498 393,58 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus	119 275,04 €	115 778,86 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	489 638,06 €	435 423,42 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage	80 224,13 €	44 124,96 €
			- Autres immobilisations corporelles	409 413,93 €	391 298,46 €
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles	24 485,98 €	24 485,98 €
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	607 891,67 €	570 426,91 €	Total I	986 526,32 €	941 023,85 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	378 634,65 €	370 596,94 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)	93 488,60 €		Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	328 508,02 €	301 683,99 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	169 534,26 €	404 553,68 €
			Provisions pour risques et charges	82 177,20 €	82 177,20 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	104,02 €	104,02 €
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable) (2)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Total IV	93 488,60 €	0,00 €	Total III	580 323,50 €	788 518,89 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	486 834,90 €	788 518,89 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	865 469,55 €	1 159 115,83 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	229 259,10 €	228 852,26 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	204 119,32 €	239 630,59 €	Dettes sociales et fiscales	282,67 €	4 591,38 €
Créances diverses d'exploitation	981 685,25 €	1 251 919,63 €	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		2 460,98 €
Autres			Autres	83 022,65 €	96 529,77 €
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	1 185 804,57 €	1 491 550,22 €	Total V	312 564,42 €	332 434,39 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	873 240,15 €	1 159 115,83 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations	7 770,60 €	
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (2)			Compte de liaison trésorerie (2)		
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Total VII	7 770,60 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	7 770,60 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	1 887 184,84 €	2 061 977,13 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	1 887 184,84 €	2 061 977,13 €

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS →

N-1	N
Ok	Ok

Ratios d'analyse financière

Données complémentaires au tableau "FDR" nécessaires au calcul des ratios	2023	2024
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) (1)	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	472 402,28 €	481 114,45 €
Marge brute d'exploitation (comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65)	355 034,08 €	332 933,92 €
Capacité d'autofinancement (ou insuffisance d'autofinancement)	361 285,47 €	333 008,12 €
Total des charges	2 796 210,27 €	2 835 571,16 €
Dont achats stockés et variation des stocks	-1,62 €	0,00 €
Dont charges des comptes 60 à 62	740 132,78 €	760 337,57 €
Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	361 138,35 €	375 190,30 €
Dont charges non décaissables (2)	33 985,29 €	34 331,97 €
Produits de la tarification	2 436 229,12 €	2 656 845,46 €
Produits du compte 70	683,23 €	760,74 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713)	3 116 728,97 €	3 134 173,11 €
Produits d'exploitation (total classe 7 sauf c/76, c/77, c/786 et c/787 - c/709 et c/713)	3 116 728,97 €	3 134 173,11 €
Produits classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	3 123 510,45 €	3 134 247,31 €
Solde débiteur comptes 41	204 119,32 €	239 630,59 €

(1) : Montant et calcul des ratios afférents à affiner si nécessaire dans le rapport financier.

(2) : Par défaut comptes 673, 675 et 68, à compléter le cas échéant.

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	0,00	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	$\frac{\text{Solde créditeur des comptes 28}}{\text{Solde débiteur des comptes 21 correspondants}}$	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		93,71%	92,80%
Autres immobilisations corporelles		82,24%	78,51%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	50,03	48,29
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)		64,33	102,74
Fonds de roulement net global (FRNG)		114,36	151,03
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	115,39	151,03
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	-1,03	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{[\text{Stocks (solde débiteur classe 3)}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{[\text{Solde débiteur comptes 41}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	30,57	32,91
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{[\text{Solde créditeur comptes 401}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62) (2)}}$	113,06	109,86
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{[\text{Solde créditeur comptes 43 et 44}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	0,29	4,47
5. Autres			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713}}$	11,57%	10,62%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713}}$	0,00%	0,00%
5.3 Taux de marge brute	$\frac{[\text{Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65}] \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713}}$	11,39%	10,62%

(1) Hors comptes 23

(2) Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun



Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budgets hors périmètre du CPOM (synthèse) (3)	
				CRP		CRA 1		CRA...			
				%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%	
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	...			0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

Tableau des provisions et des dépréciations



Compte de résultat concerné	Compte d'imputation	Objet de la provision, dépréciation ou fonds dédiés	Montants au début de l'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4)=(1)+(2)-(3)
-----------------------------	---------------------	---	--	--------------------------------	-------------------------------	---



Provisions réglementées (comptes 14)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €



Provisions pour risques et charges (comptes 15)			82 177,20 €	0,00 €	0,00 €	82 177,20 €
	2010	1588-S	Formation	5 000,00 €		5 000,00 €
	2010	1588-S	Temps de remplacement	5 000,00 €		5 000,00 €
	2011	1588-S	Evaluation externe	3 700,00 €		3 700,00 €
	2013	1588-S	Forfait relatif aux conditions de travail	5 000,00 €		5 000,00 €
	2014	1588-S	Formation télémedecine	1 000,00 €		1 000,00 €
	2015	1588-S	Frais de personnel médicalisation	14 788,60 €		14 788,60 €
	2015	1588-S	Mensualités de remplacement	2 688,60 €		2 688,60 €
	2015	1588-S	Soutien aux systèmes d'informations innov	5 000,00 €		5 000,00 €
	2020	1588-S	Location et maintenance du matériel médic	40 000,00 €		40 000,00 €

Dépréciations (comptes 29, 39, 49 59)



Dépréciation des immobilisations			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €



Dépréciation des stocks et en-cours			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €



Dépréciation des comptes de tiers			104,02 €	0,00 €	0,00 €	104,02 €
Dépréciation des comptes de tiers			104,02 €			104,02 €



Dépréciation des comptes financiers			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €



Fonds dédiés			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €

Tableau des subventions d'investissement à caractère transférable

Compte de résultat concerné	Organisme attributaire	Compte d'imputation	Montants initiaux (1)	Reprises déjà effectuées (au 31 déc. 2023) (2)	Solde des subventions au 1er janv. 2024 (1)-(2) = (3)	Montant perçus au cours de l'exercice 2024 (4)	Reprises effectuées au titre de l'exercice 2024 (5)	Solde des subventions au 31 déc. 2024 (3)+(4)-(5)
-----------------------------	------------------------	---------------------	--------------------------	---	--	---	--	--



Comptes 13			69 318,81 €	48 903,10 €	20 415,71 €	9 600,00 €	3 007,84 €	27 007,87 €
Subvention pour lits médicalisés	2015	Etat	1311	12 078,43 €	9 662,72 €	2 415,71 €	1 207,84 €	1 207,87 €
Subvention wifi	2023	CCAS	1312	57 240,38 €	39 240,38 €	18 000,00 €	1 800,00 €	25 800,00 €

ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors EHPAD relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)	Compte	EHPAD 410008221	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		0,00 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")		0,00 €

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service				0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service				0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0,00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0,00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	0,00 €	0,00 €
---	--------------------------	--------	--------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF		0,00 €
	11502 ⁽²⁾	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0,00 €
	11503 ⁽²⁾	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0,00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	11591 ou 1195 ⁽³⁾	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")		0,00 €
	115921 ⁽⁴⁾	Amortissements comptables excédentaires différés		0,00 €
	115922 ⁽⁴⁾	Dépenses pour congés payés		0,00 €
	115923 ⁽⁴⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		0,00 €
	115928 ⁽⁴⁾	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		0,00 €
	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		0,00 €
Affectation en réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	106856 ⁽⁵⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00 €	0,00 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés établissements en tarification ternaire	
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295
Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (compte 222 du CASF)	
Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	
Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)	
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502
	11503
	115902
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	
Affectation du résultat administratif	
Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
	106852
Affectation en réserves	106855
	106856 (5)
	106857
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment les CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de la santé publique).

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de la santé publique.

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée).

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses et diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation des dépenses non opposables aux tiers financeurs

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés établissements en tarification ternaire	
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comp
222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

	11502
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11503
	115902

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	
--	--

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
	106852
Affectation en réserves	106855
	106856 (5)
	106857

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notam
(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C
journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non cont
de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des
diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectatio
(dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 410008221	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")		0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

 A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	0,00 €	0,00 €
---	--------------------------	--------	--------

 Affectation du résultat administratif

	Affectations en report à nouveau		110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
			119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
 	Affectation en réserves		10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
			10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
			10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
			10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
				Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)					0,00 €	0,00 €
			Affectation complète (zone de contrôle)		Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

 Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination des dépenses réelles des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements publics)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	
---	--

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de Commerce

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte à la clôture de l'exercice)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (sauf en cas de reprise sur ces réserves à la clôture de l'exercice).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination des dépenses réelles des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements publics)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾	
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	
---	--

Affectation du résultat administratif	
Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de Commerce

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte à la clôture de l'exercice)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (sauf en cas de reprise sur ces réserves à la clôture de l'exercice).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination des dépenses réelles des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements publics)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	
---	--

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de Commerce

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte à la clôture de l'exercice)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (sauf en cas de reprise sur ces réserves à la clôture de l'exercice).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	180 500,00 €	50 000,00 €	230 500,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation		100 000,00 €	100 000,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	16 551,24 €	50 000,00 €	66 551,24 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	404 553,68 €		404 553,68 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Annexes 9E et 9F : Cadre normalisé de présentation des tableaux de présentation tarifaire des ESSMS prévus au 2 du I de l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

2024

N° FINESS (entité juridique) :

410004576

Organisme gestionnaire :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDOME

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

?

Nom de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie
EHPAD	37 Avenue Georges Clémenceau BP 20107	410008221	EHPAD/AJA avec ou sans tarif héb. administré

?

+

-

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD



Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie
			410008221	



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Raison sociale :	EHPAD
FINESS ET :	410008221

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
56				

Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

Présentation des charges								
N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024 Réel 2024
M22	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS sauf 602, 603, 606							0,00 € 0,00 €
60	ACHATS STOCKS, AUTRES APPROVISIONNEMENTS sauf 6021, 60222 et 60226							0,00 € 0,00 €
602	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical							0,00 € 0,00 €
6021		70%	70%	30%	30%			
60222	Produits d'entretien (1)							0,00 € 0,00 €
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			
602261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 € 0,00 €
603	VARIATION DES STOCKS sauf 60321 et 60322							0,00 € 0,00 €
60321	Variation des stocks des produits pharmaceutiques et à usage médical							0,00 € 0,00 €
60322	Fournitures consommables (sauf 603226) (1)	70%	70%	30%	30%			
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 € 0,00 €
6032261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 € 0,00 €
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES sauf 60622, 60626 et 6066	12 590,00 €	3 200,08 €	360,00 €	753,92 €			12 950,00 € 3 954,00 €
60622	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%			
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	69,23%	164,81 €	30,77%	-164,81 €			13 000,00 € 0,00 €
606261	Couches, alèses et produits absorbants	70%	70%	30%	30%			
6066	Fournitures médicales			20 000,00 €	34 233,94 €			0,00 € 0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement					19 020,00 €	13 420,02 €	20 000,00 € 34 233,94 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							19 020,00 € 13 420,02 €
								0,00 € 0,00 €
	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024 Réel 2024
61	SERVICES EXTERIEURS sauf 6111, 61121, 61357, 61551, 61562 et 61681	7 200,00 €	9 766,55 €					7 200,00 € 9 766,55 €
6111	Prestations à caractère médical					3 500,00 €	4 620,00 €	3 500,00 € 4 620,00 €
61121	Ergothérapie							0,00 € 0,00 €
61357	Location matériel médical					38 500,00 €	24 331,39 €	38 500,00 € 24 331,39 €
61551	Entretien et réparation du matériel médical					1 000,00 €	594,83 €	1 000,00 € 594,83 €
61562	Maintenance du matériel médical					6 400,00 €	2 184,80 €	6 400,00 € 2 184,80 €
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail	38 490,00 €	35 892,52 €	8 098,00 €	8 876,15 €	23 822,00 €	16 612,17 €	70 410,00 € 61 380,84 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 62421 et 628	2 070,00 €	4 296,42 €		172,20 €		18,94 €	2 070,00 € 4 487,56 €
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT sauf 62113	65 000,00 €	77 374,74 €					65 000,00 € 77 374,74 €
62113	Personnel extérieur à l'établissement, personnel médical et para-médical							0,00 € 0,00 €
6223	Intervenants médicaux							0,00 € 0,00 €
62421	(Transports d'usagers) Accueil de jour			Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	0,00 € 0,00 €
628	(Autres services extérieurs) Divers sauf 6281, 6283 et 6288	696 020,33 €	509 395,23 €					696 020,33 € 509 395,23 €
6281	Blanchissage à l'extérieur (1)	70%	70%	30%	30%			
6283	Nettoyage à l'extérieur (1)	69,42%	70,00%	30,58%	30,00%			
6288	Autres	8 400,00 €	9 160,92 €	3 700,00 €	3 926,14 €			12 100,00 € 13 087,06 €
631	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (administration des impôts)	70%	70%	30%	30%			0,00 € 0,00 €
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)							0,00 € 0,00 €
	Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%	0,00 € 0,00 €
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (autres organismes)	19 319,00 €	10 993,95 €	6 487,00 €	4 270,15 €	11 799,00 €	7 442,75 €	37 605,00 € 22 706,85 €
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 € 0,00 €
	Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%	0,00 € 0,00 €
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (administration des impôts)							0,00 € 0,00 €
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (autres organismes)	1 000,00 €	897,36 €					1 000,00 € 897,36 €

		Hébergement		Dépendance		Soins		Total		
Intitulé		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	
64	CHARGES DE PERSONNEL	965 884,00 €	1 021 988,27 €	349 343,00 €	402 905,29 €	891 848,60 €	708 988,52 €	2 207 055,60 €	2 133 882,08 €	
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1) / Cellules E89 et G89 devraient être remplies (exception à expliquer dans rapport financier et d'activité) - Partie Soins saisissable uniquement en cas de surcoûts liés à la	70%	70%	30%	30%					
									0,00 €	0,00 €
		Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1) / Cellules G92 et I92 devraient être remplies (exception à expliquer dans rapport financier et d'activité)			30%	30%	70%	70%		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 700,00 €	2 624,50 €					0,00 €	0,00 €	
	CHARGES FINANCIERES sauf 6611							0,00 €	0,00 €	
66	Intérêts des emprunts et dettes							0,00 €	0,00 €	
6611								0,00 €	0,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €						1 000,00 €	0,00 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	29 449,00 €	28 076,55 €	400,00 €	1 104,64 €	5 151,00 €	5 150,78 €	35 000,00 €	34 331,97 €	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							0,00 €	0,00 €	
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation							0,00 €	0,00 €	
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	100,00 €						100,00 €	0,00 €	
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							0,00 €	0,00 €	
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles							0,00 €	0,00 €	
68741	Dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR							0,00 €	0,00 €	
68742	Dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							0,00 €	0,00 €	
689	Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES CHARGES	1 859 202,33 €	1 715 338,51 €	392 388,00 €	456 077,62 €	1 001 040,60 €	783 364,20 €	3 252 630,93 €	2 954 780,33 €	
	EXCEDENT REALISE	0,00 €	97 712,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	279 438,32 €	0,00 €	301 683,99 €	
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 859 202,33 €	1 813 050,92 €	392 388,00 €	456 077,62 €	1 001 040,60 €	1 062 802,52 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	
(1): Répartition indicative et répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)										
Présentation des produits										
N° de compte		Hébergement		Dépendance		Soins		Total		
M22		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	
	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 249 515,00 €	1 288 040,15 €	341 836,00 €	353 263,09 €	965 032,60 €	1 015 542,22 €	2 556 383,60 €	2 656 845,46 €	
732	Produits à la charge de l'Etat							0,00 €	0,00 €	
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	1 249 515,00 €	1 288 040,15 €	341 836,00 €	353 263,09 €	965 032,60 €	1 015 542,22 €	2 556 383,60 €	2 656 845,46 €	
7351	Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)					965 032,60 €	1 015 542,22 €	965 032,60 €	1 015 542,22 €	
7351125	Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour							0,00 €	0,00 €	
7352	Dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)	172 265,00 €	163 221,60 €					172 265,00 €	163 221,60 €	
7352121	Dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)			207 495,00 €	207 495,20 €			207 495,00 €	207 495,20 €	
7352122	Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)			25 432,00 €	44 629,51 €			25 432,00 €	44 629,51 €	
7352282	Dont autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)							0,00 €	0,00 €	
7353	Dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)	1 077 250,00 €	1 124 818,55 €					1 077 250,00 €	1 124 818,55 €	
73532	Dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)			108 909,00 €	101 138,38 €			108 909,00 €	101 138,38 €	
7358	Dont produits à la charge d'autres financeurs							0,00 €	0,00 €	
738	Produits à la charge d'autres financeurs							0,00 €	0,00 €	
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	607 287,33 €	523 210,77 €	50 552,00 €	27 325,53 €	34 800,00 €	46 000,52 €	692 639,33 €	596 536,82 €	
70	Produits							0,00 €	0,00 €	
71	Production stockée	300,00 €	760,74 €					300,00 €	760,74 €	
72	Production immobilisée							0,00 €	0,00 €	
74	Subventions d'exploitation et participations	592 925,33 €	473 807,00 €					592 925,33 €	473 807,00 €	
75	Autres produits de gestion courante		2 759,91 €					0,00 €	2 759,91 €	
603	Variation des stocks (en recettes)							0,00 €	0,00 €	
609/19/29	Rabais, remises et ristournes							0,00 €	0,00 €	
6459/29/39	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 062,00 €	45 883,12 €	50 552,00 €	27 325,53 €	34 800,00 €	46 000,52 €	99 414,00 €	119 209,17 €	
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale, prévoyance et autres charges sociales							0,00 €	0,00 €	
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							0,00 €	0,00 €	
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)							0,00 €	0,00 €	
	PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	2 400,00 €	1 800,00 €	0,00 €	22,26 €	1 208,00 €	1 259,78 €	3 608,00 €	3 082,04 €	
76	Produits financiers							0,00 €	0,00 €	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	600,00 €			22,26 €		51,94 €	600,00 €	74,20 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)							0,00 €	0,00 €	
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							0,00 €	0,00 €	
777	Ouverture-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 800,00 €	1 800,00 €			1 208,00 €	1 207,84 €	3 008,00 €	3 007,84 €	
778	Autres produits exceptionnels							0,00 €	0,00 €	
779	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €	
7815	Reprises sur provisions d'exploitation							0,00 €	0,00 €	
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							0,00 €	0,00 €	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							0,00 €	0,00 €	
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)							0,00 €	0,00 €	
78741	Dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							0,00 €	0,00 €	
78742	Dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							0,00 €	0,00 €	
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00 €	
79	Transferts de charges							0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES PRODUITS	1 859 202,33 €	1 813 050,92 €	392 388,00 €	380 610,88 €	1 001 040,60 €	1 062 802,52 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	
	DEFICIT REALISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 466,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 859 202,33 €	1 813 050,92 €	392 388,00 €	456 077,62 €	1 001 040,60 €	1 062 802,52 €	3 252 630,93 €	3 256 464,32 €	
Résultats repris dans le cadre de la tarification (déficits)										
Résultats repris dans le cadre de la tarification (excédents)										

Vérification charges de personnel:

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250422-CCD20250422-12B-CC
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

/ Cellules E89 et G89 devraient être remplies (exception à expliquer dans rapport financier et d'activité) - Partie Soins saisissable uniquement en cas de surcoûts liés à la crise sanitaire

/ Cellules G92 et I92 devraient être remplies (exception à expliquer dans rapport financier et d'activité)

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-13	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours - Budget primitif autorisé 2024 par le Conseil départemental du Loir-et-Cher

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Le budget prévisionnel 2025 du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours autorisé par le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'établit de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION**RECETTES**

- Groupe I – Produits de la tarification et assimilés	603 637,92 €
- Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	21 200,00 €
- Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	8 800,00 €

Soit un total	633 637,92 €

DEPENSES

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	128 576,53 €
- Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	485 042,06 €
- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	20 019,33 €

Soit un total	633 637,92 €

A compter du 1^{er} avril 2025, l'arrêté du prix de journée hébergement est fixé à 123,50 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Emplois	12 400,00 €
Ressources	12 400,00 €
<i>Dont 7 800 euros de provisions</i>	

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le budget prévisionnel autorisé 2025 du Foyer d'accueil spécialisé (FAS) Michelle Bouhours ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : Rapport de la procédure contradictoire du 28 mars 2025 du Conseil départemental de Loir-et-Cher



SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES

Blois, le 28 mars 2025

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

*Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr

EANM MICHELLE BOUHOURS DE VENDÔME
C.C.A.S.(CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE)
DE VENDÔME

PROCEDURE CONTRADICTOIRE DU 25 MARS 2025
EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- * ÉTABLISSEMENT : 37 avenue Georges Clémenceau
41100 Vendôme
- * CRÉATION : 05/10/2012
- * CAPACITÉ AUTORISÉE : 14 places
- * STATUT DU PERSONNEL : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- * N° FINESS : 410008783
- * DIRECTEUR : Madame Stéphanie ROUX-BRINDEAU
- * DATE DE RÉCEPTION DU BUDGET 2025 : 25 OCTOBRE 2024

I – EFFECTIFS À TITRE INDICATIF :

- Effectifs et répartition proposée :

Emplois	Tableau des effectifs global			
	ETP CA 2023 -	ETP 2024 - Effectif prévisionnel (1)	ETP 2025 - Effectif prévisionnel (2)	Écart: (2)-(1)
DIRECTION / ENCADREMENT	0,40	0,40	0,40	0,00
ADMINISTRATION / GESTION	0,00	1,80	1,80	0,00
SERVICES GENERAUX	3,10	0,30	0,30	0,00
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00	0,00
SOCIO-EDUCATIF	6,80	6,00	6,00	0,00
PARAMEDICAL	0,00	1,10	1,10	0,00
MEDICAL	0,20	0,10	0,10	0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat Aidé	0,00	0,00	0,00	0,00
Remplacement	0,00	0,80	0,80	0,00
Autres (Apprenti, Contrat Civique,...)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	10,50	10,50	10,50	0,00

Le Conseil départemental n'autorise pas les effectifs et ne les transmet qu'à titre informatif. L'établissement doit s'assurer que l'emploi de nouveaux professionnels soit contenu dans l'enveloppe allouée.

Dans sa procédure contradictoire, l'établissement sollicite 0,30 ETP de temps de psychomotricien ainsi que le financement d'actes ponctuels d'ergothérapie pour un montant de 1 500 € et une mesure nouvelle de 10 500 € pour des formations obligatoires.

Les orientations budgétaires du département ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

II – ACTIVITÉ :

Capacité (Nombre de places)	Exercice 2024 Accordé	Exercice 2025	
		Demandé	Retenu
Capacité autorisée	14	14	14
Activité	4 950	4 950	4 880

Suite à la procédure contradictoire de l'établissement, l'activité a été retenue à hauteur de 4 880 journées pour l'année 2025, soit un taux d'occupation de 95,50 %, afin d'atteindre une évolution du prix de journée moyen à + 2 %.

III – DEPENSES :

Dépenses	Retenu 2024		
	BP 2024	MN 2024 non recond.	Base 2025
G1	124 036,79 €	0 €	124 036,79 €
G2	475 531,42 €	0 €	475 531,42 €
G3	21 700,33 €	0 €	21 700,33 €
TOTAL	621 268,54 €	0 €	621 268,54 €

La compensation pour le financement des primes SEGUR versée fin 2023 par le département (soit 26 808 €) a été intégrée en mesure nouvelle reconductible en 2024.

Elle est donc dans la base du groupe 2 à compter de l'année 2025.

Dépenses	Budget demandé 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MNNR	MNR		
G1	148 913 €	4 660 €	153 573 €	2 %	126 517,53 €	0 €	2 059 €	128 576,53 €	3,66 %
G2	535 648 €	0 €	535 648 €	2 %	485 042,06 €	0 €	0 €	485 042,06 €	2,00 %
G3 hors 65 66 et 68	17 419 €	0 €	17 419 €	2 %	19 278,33 €	0 €	-1 859 €	17 419,33 €	-7,84 %
S/TOTAL	701 980 €	4 660 €	706 640 €		630 837,92 €	0 €	200,00 €	631 037,92 €	2,03 %
Compte 65	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 66	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Compte 68	2 800 €	-200 €	2 600 €		2 800 €	0 €	-200 €	2 600 €	-7,14 %
Total G3	20 219 €	0 €	20 019 €		22 078,33 €	0 €	-2 059 €	20 019,33 €	-7,75 %
TOTAL	704 780 €	4 460 €	709 240 €		633 637,92 €	0 €	0 €	633 637,92 €	1,99 %

La demande de l'établissement s'élève à 709 240 €.

Il est appliqué un taux de reconduction de 2 % sur le budget 2024 hors comptes 66 et 68 en application des orientations budgétaires votées lors de la session du conseil départemental du 12 décembre 2024.

Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante : 128 576,53 €

Application d'un rebasage de + 2 059 € venant du groupe 3.

Groupe 2 : Dépenses de personnel : 485 042,06 €

Groupe 3 : Dépenses de structure : 20 019,33 €

Application d'un rebasage de - 2 059 € du groupe 3 vers le groupe 1, soit - 1 859 € pour répondre à la demande de l'établissement sur les dépenses de structure et - 200 € pour le compte 68.

Le montant du compte 66 s'élève à : 0 € (0 € en 2024),

Le montant de compte 68 s'élève à : 2 600 € (2 800 € en 2024).

Ainsi, les dépenses pour l'année 2025 sont arrêtées à la somme de 633 637,92 €, soit une augmentation des dépenses hébergement par rapport à l'exercice budgétaire 2024 de + 1,99 %.

IV – RECETTES :

Recettes	Budget alloué 2024		
	Budget alloué 2024	Crédits 2024 non reductibles	BASE 2024
G1	600 268,54 €	0 €	600 268,54 €
G2	13 100 €	0 €	13 100 €
G3	7 900 €	0 €	7 900 €
TOTAL	621 268,54 €	0 €	621 268,54 €

Produits	Budget sollicité 2025			Budget retenu 2025					
	Reconduction	M.N. (crédits N.R. + M.N.)	TOTAL	Reconduction		Mesures nouvelles		TOTAL alloué	% Évolution
				Taux	Montant	MN NR	MNR		
G1	600 268,55 €	80 071,45 €	680 340 €	0,00 %	600 268,55 €	0 €	3 369,37 €	603 637,92 €	0,56 %
G2	21 000 €	0 €	21 000 €	61,83 %	21 200 €	0 €	0 €	21 200 €	61,83 %
G3	0 €	0 €	8 900 €	11,39 %	8 800 €	0 €	0 €	8 800 €	11,39 %
TOTAL	621 268,55 €	80 071,45 €	709 240 €	1,45 %	630 268,55 €	0 €	3 369,37 €	633 637,92 €	1,99 %

Le conseil départemental retient la somme de 30 000 € de recettes atténuatives afin de se rapprocher de la moyenne réalisée par l'établissement, répartie de la manière suivante :

- 21 200 € pour encaissement d'indemnités journalières,
- 1000 € de mandats annulés,
- 7 800 € de reprise de provisions (surcoût de loyer).

V. DÉTERMINATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

La prévision des investissements pour 2025 n'a pas été communiquée par l'établissement.

Pour rappel, les investissements sont accordés sous réserve que l'enveloppe allouée au titre des dotations aux amortissements soit respectée.

VI. DÉTERMINATION DU PRIX DE JOURNÉE :

Résultat 2023 = Excédent de 82 565,51 € affecté en :

- Report à nouveau pour 82 565,51 € en N+1.

Libellé	Sollicité année 2025	Retenu année 2025
Dépenses d'exploitation	709 240 €	633 637,92 €
Recettes atténuatives	28 900 €	30 000 €
Reprise résultat	0 €	0 €
Dépenses refusées	0 €	0 €
TOTAL	680 340 €	603 637,92 €

1 – Tarifs moyens

Prix de journée hébergement	ANNEE 2024	ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	121,27 €	123,70 €	2 %

2 – Tarifs fixés dans l'arrêté prévu au 1er avril 2025

Prix de journée hébergement	Arrêté ANNEE 2024	Arrêté ANNEE 2025	% évolution
Prix de journée	124,31 €	123,50 €	- 0,66 %

Le relecteur,


Jérôme RIVIERE

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération n° CCD20250422-14	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Décision modificative
n° 1 - Réaffectation du résultat 2022**

Le mardi 22 avril 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 avril 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Pierre FAUVINET
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Jacques CARRILLAT donne procuration à Patrick CALLU

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'étant prononcé sur les résultats du compte administratif 2022 et de son affectation (délibération n° CCD20230619-15), il convient de corriger l'imputation de l'affectation du résultat au compte 10687 – Réserves de compensation des charges d'amortissement (opération non budgétaire) au lieu du compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement (opération budgétaire).

Cela nécessite pour l'ordonnateur d'annuler le titre initialement affecté en 2023 au compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement c'est-à-dire d'émettre un mandat de 10 000 euros sur l'imputation 10682 et de prévoir les crédits correspondants.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10682 – Réserves affectées à l'investissement 10 000 €

Le comptable public procédera aux écritures d'affectation des opérations non budgétaires au 10687 – Réserves de compensation des charges d'amortissement.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'adopter la décision modificative n°1 d'ouverture de crédit de dépenses d'investissement au compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement ;
- d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures des opérations non budgétaires ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 22 avril 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

2024-5970
27/05/2024

SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES

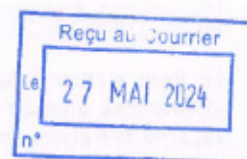
Blois, le 17 MAI 2024

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Madame Amélie BOISSEAU
Directrice
C.C.A.S. de Vendôme
37 avenue Georges Clémenceau
BP 20107
41100 VENDÔME

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr



OBJET : Examen CA 2022

Madame la directrice,

Par courrier, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du FAM géré par le C.C.A.S. de Vendôme pour l'exercice 2022. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

A. ANALYSE DU CA

Cette analyse du périmètre du CA est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410009088
- Nombre de places autorisées : 5
- Éléments non déposés sur la plateforme CNSA.

B. ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES SECTIONS HEBERGEMENT

1. Activité

Le nombre de journées réalisées se présente ainsi :

Type de prestations	Capacité	BP 2022	CA 2022	Écart	Taux occ %
Internat	5	1 760	1 804	44	98,85%
Externat	0	0	0	0,0	0,00%
Semi-internat	0	0	0	0,0	0,00%
Total	5	1 760	1 804	44	-

Le foyer d'accueil médicalisé est une unité pour personnes en situation de handicap mental vieillissantes, attachant à l'EHPAD La Clairière des Coutis. Créé en juin 2016, le FAM est doté d'une capacité de 5 places, toutes soumises à orientation MDPH et habilitées à l'aide sociale.

L'établissement a réalisé 44 journées de plus que celles prévues au budget (+5 en 2021). Aucune entrée ni sortie n'est intervenue au cours de l'année. L'établissement nous informe d'une liste d'attente de 10 personnes.

Détail des absences :

- Aucune pour hospitalisation,
- 77 pour convenance personnelle.

Population accueillie :

- 1 homme,
- 4 femmes.

Moyenne d'âge à l'entrée dans l'établissement :

- 63 ans pour les hommes,
- 55 ans pour les femmes.

L'ensemble des résidents sont originaires du département.

2. Dépenses

Les écarts entre le budget autorisé et son exécution par section s'expliquent comme suit :

Hébergement	BP 2022	CA 2022	Dépenses refusées	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	78 272,59 €	69 426,01 €	0,00 €	-8 846,58 €	-11,30 %
Groupe 2	139 663,85 €	132 926,10 €	0,00 €	-6 737,75 €	-4,82 %
Groupe 3	50 704,51 €	49 710,26 €	0,00 €	-994,25 €	-1,96 %
Total des dépenses	268 640,96 €	252 062,37 €	0,00 €	-16 578,58 €	-6,17 %

Au global, les dépenses hébergement constatées s'élèvent à 252 062,37 € pour un budget alloué de 268 640,96 € soit une économie de plus de 6 %.

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante réalisées représentent -11,30 % du budget alloué.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses afférentes au personnel sont inférieures de -4,82 % par rapport au budget alloué.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure sont inférieures de -1,96 % par rapport au budget alloué.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont plus élevées que prévues.

Elles s'élèvent à 5 808,12 € et concernent :

- 262 € : confection et pose de voilages(2019),
- 147 € : stores vénitiens + film solaire (2021),
- 53 € : vestiaires (2018),
- 316 € : fauteuil de repos (2019),
- 186,12 € : vaisselle (2017),
- 902 € : lave-vaisselle (2018),
- 132 € : 20 tuniques (2018),
- 85 € : 20 pantalons (2018),
- 549 € : cylindres serrures portes (2020),
- 272 € : pose de signalétique (2020),
- 2 904 € : chariot compact (remise en température) (2021).

Chapitres 63-64 : Personnel

- Effectifs et ratio d'encadrement

Postes / ETP	BP 2022	CA 2022	Écart
Global	3,32	5,70	2,38
Ratio d'encadrement	0,66	1,14	

- Effectifs et répartition proposée :

Postes	BP 2022	CA 2022	Écart
Direction, encadrement	0,05	0,00	-0,05
Administration, gestion	0,05	0,10	0,05
Services généraux	0,25	0,15	-0,1
Restauration	0,00	0,00	0,0
Socio-éducatif	2,30	2,90	0,60
Paramédical	0,00	2,50	2,5
Médical	0,00	0,05	0,05
Psychologue	0,00	0,00	0,00
Autres	0,67	0,00	-0,67

L'écart est lié au fait que les ETP prévus au BP 2022 ne concernent que l'hébergement et ceux réalisés au CA 2022 comprennent l'hébergement et le soin.

L'absentéisme :

	2022
Accident du travail	61
Congé maternité	161
Congé exceptionnel	
Longue maladie	139
Absence injustifiée	
Syndicat et représentation	
Maladie ordinaire	107
TOTAL	468

Ces données concernent les FAM et le FAS.

Chapitres 65/66/68

	BP 2022	CA 2022	Dépenses refusées	Écart CA/BP	Evol CA/BP
Compte 655	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 681	43 800,00 €	45 808,12 €	0,00 €	2 008,12 €	4,58 %
Total	43 800,00 €	45 808,12 €	0,00 €	2 008,12 €	4,58 %

La provision de 40 000 € non réalisée en 2021 a bien été réalisée en 2022, comme convenu.

3. Recettes

Hébergement	BP 2022	CA 2022	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	213 228,48 €	220 727,25 €	7 498,77 €	3,52 %
Groupe 2	0,00 €	3 439,71 €	3 439,71 €	- %
Groupe 3	5 300,00 €	4 138,12 €	-1 161,88 €	-21,92 %
Total des recettes	218 528,48 €	228 305,08 €	9 776,60 €	4,47 %

Pour mémoire, la notification de ressources pour l'exercice 2022 était élevée à 218 528,48 €.

En 2022, le FAM a réalisé 9 776,60 € de recettes supplémentaires.

En effet, les recettes complémentaires sont en lien avec les 44 journées de plus que prévues et les remboursements de personnel non budgétés (+3 439,71 €).

La reprise de provision au titre des surcoûts de loyer de 1 900 € est bien réalisée.

	Résultat administratif 2022 Hébergement
Dépenses	252 062,37 €
Recettes	228 305,08 €
Résultat administratif	-23 757,29 €

Le résultat administratif 2022 de la section hébergement s'élève à -23 757,29 €.

Le résultat soin 2022 étant présenté à +20 465,87 € (sous réserve de validation de l'ARS), le **résultat cumulé hébergement et soin 2022 s'élève à -3 291,42 €.**

4. Affectation des résultats

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
 - En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
 - A un compte de report à nouveau ;
 - Au financement de mesures d'investissement ;
 - A un compte de réserve de compensation ;
 - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
 - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité ;
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
 - Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
 - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
 - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Détermination :

Résultat 2022 section hébergement :	-23 757,29 €
Résultat section soins :	+20 465,87 € (sous réserve de validation de l'ARS)
Reprise des résultats 2020 :	+50 112,48 €
Reprise des résultats 2021 :	+24 229,01 €
Résultat à affecter :	+71 050,07 €

	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent
		Déficit
		-3 291,42 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 Report à nouveau (solde créditeur)	74 341,49 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€

RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

	Résultat administratif	71 050,07 €
--	------------------------	-------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110 Report à nouveau (solde créditeur)	61 050,07 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€
	Dépenses provisionnées pour CP (115922)	0,00 €
	1161 ⁽²⁾ Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾ Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00 €
Affectation en réserves	10682 Excédents affectés à l'investissement	0,00 €
	10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
	10686 ⁽⁴⁾ Réserves de compensation des déficits	0,00 €
	10687 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	10 000,00 €

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée)

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

• Dépenses refusées :

Après étude du compte administratif, il n'est pas relevé de dépenses refusées au titre de l'exercice 2022.

L'établissement proposait, conformément à la délibération n°CCD20230619-15 du 19 juin 2023, une affectation du résultat excédentaire 2022 en :

- report à nouveau N+2 (+36 821,06 €) avec atténuation du prix de journée 2024,
- réserve affectée à l'investissement (10 000 €).

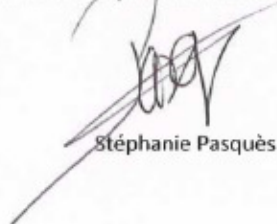
Après étude du compte administratif 2022, l'établissement n'a pas repris le résultat 2021 comme présenté dans le rapport transmis par le conseil départemental le 13 avril 2023, soit +24 229,01 €. En conséquence, une nouvelle délibération devra être prise par le conseil d'administration du CCAS de Vendôme afin d'affecter le résultat excédentaire 2022 d'un montant de +71 050,07 € en :

- report à nouveau N+1 (+61 050,07 €) intégré en décision modificative,
- réserve de compensation des charges d'amortissement (+10 000 €).

Pour mémoire, le solde de la réserve de compensation des déficits s'élève à 100 773,75 €.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice adjointe
de la maison départementale de l'autonomie,


Stéphanie Pasquès

Le chargé de tarification,


Virginie Caqueret-Griseau